



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/3613/Add.1  
22 mai 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS-  
FRANCAIS

Trente-quatrième session  
Point 4 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Mesures proposées

Réponses des institutions spécialisées et de certaines autres  
organisations internationales

Dans sa résolution 1710 (XVI), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre au point des propositions en vue de l'intensification de l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social "en consultation, selon le cas, avec les chefs des institutions internationales qui ont des attributions financières, économiques ou sociales". Au cours de ses consultations intensives avec les institutions spécialisées et certaines autres organisations internationales en application de la résolution susmentionnée, le Secrétaire général a invité ces diverses organisations à lui communiquer par écrit toutes suggestions de caractère général ou particulier ayant trait à la question. Le présent document contient le texte des réponses envoyées par les chefs des secrétariats des organisations suivantes : OIT, FAO, UNESCO, OMS, BIRD, FMI, OACI, UFU, UIT, OMM, AIEA, GATT et FISE.

## ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Propositions de l'OIT en vue d'une action intensifiée

Une très forte proportion des activités de l'OIT a pour objet d'aider à promouvoir le développement économique ou de seconder les efforts des différents pays en vue de résoudre les problèmes sociaux dont s'accompagne le développement économique. Dans la première catégorie, on peut ranger les activités concernant la formation de la main-d'oeuvre et l'évaluation des besoins de main-d'oeuvre pour le développement économique; la seconde catégorie englobe notamment les recherches et les conseils relatifs à l'intégration des objectifs sociaux et économiques, y compris les questions ayant trait à la politique des salaires et aux relations professionnelles, à la politique d'emploi et à l'établissement d'un ordre de priorité pour les diverses mesures de sécurité sociale. Les paragraphes ci-après indiquent brièvement de quelle manière l'OIT compte intensifier son action dans chacun de ces domaines, au cours de la prochaine décennie. Faute de place, le présent document ne traite pas du développement d'autres activités pertinentes de l'OIT, telles que l'assistance en vue d'améliorer les statistiques du travail et les conseils relatifs aux questions de sécurité et d'hygiène professionnelles.

Dans l'élaboration de ses programmes pour ces divers domaines, l'OIT envisagera, non pas un groupe déterminé de travailleurs, mais bien tous les travailleurs des différents secteurs de l'économie. Dans les pays en voie de développement, les travailleurs ruraux (ce terme désignant toute la main-d'oeuvre et non pas seulement les salariés) constituent le groupe le plus nombreux et souvent aussi celui dont on s'occupe le moins. En 1960, la Conférence générale de l'OIT a considéré que, pour être harmonieux, le progrès économique et social suppose que le secteur rural soit équilibré par rapport aux autres secteurs et se développe à un rythme approprié. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, la Conférence a recommandé que l'OIT établisse un programme spécial à long terme de recherches et d'activités pratiques en vue d'aider les gouvernements à élever le niveau des revenus et à améliorer les conditions de vie dans les communautés rurales des pays en voie de développement. Ce programme est actuellement élaboré<sup>1/</sup> en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - des arrangements sont intervenus

1/ Voir Activités de l'OIT, 1960, Rapport du Directeur général (Partie II) à la Conférence internationale du Travail, quarante-cinquième session, 1961.

avec cette dernière en vue d'assurer une coopération et une coordination étroites dans l'exécution des travaux - et l'on pense qu'il constituera un élément important du programme de travail de l'OIT au cours de la prochaine décennie. Il portera notamment sur les besoins, en matière d'emploi, de formation et dans d'autres domaines, des populations tribales qui doivent faire face à une transition très rapide vers des formes plus modernes d'organisation économique et sociale.

Bien qu'au cours des dix dernières années, ses activités pratiques relatives au développement économique se soient développées plus rapidement que ses activités de recherche, l'OIT a l'intention d'accorder à ces dernières une importance accrue au cours de la prochaine décennie; on admet en effet que la recherche systématique appliquée aux problèmes de la main-d'oeuvre dans le cadre du développement économique est d'origine assez récente et qu'il reste encore, dans ce domaine, beaucoup de questions qui n'ont pas reçu de réponse. L'objet des activités de recherche de l'OIT sera de fournir une base pour l'action pratique et les conseils à donner aux gouvernements sur un certain nombre de questions qui ont récemment acquis une importance de tout premier plan dans les pays en voie de développement.

#### Formation professionnelle et perfectionnement des cadres

Le rapport sur l'"Evaluation du Programme de l'OIT, 1959-64", transmis par le Directeur général à l'Organisation des Nations Unies sur décision du Conseil d'administration (Genève, 143ème session, novembre 1959), indiquait, dans ses conclusions, que c'était aux problèmes des pays insuffisamment développés que l'OIT devrait accorder la priorité au cours des années à venir. Il faisait ressortir que le développement économique de ces pays impliquait "d'importantes exigences en ressources humaines, d'où la nécessité de multiplier les activités portant sur la formation professionnelle et l'accroissement de la productivité, obtenus par une éducation des dirigeants d'entreprise comme des travailleurs"<sup>1/</sup>.

Le rapport d'ensemble sur l'évaluation des programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées, soumis à la quinzième session de l'Assemblée générale par

---

<sup>1/</sup> "Evaluation du Programme de l'OIT, 1959-64", Bulletin officiel, (Genève, BIT), vol. XLIII, 1960, No 1, par. 149.

le Conseil économique et social, soulignait lui aussi le rôle fondamental que doit jouer la formation de la main-d'oeuvre dans le processus du développement économique, en indiquant que "les investissements en capital humain peuvent être aussi productifs, en dernière analyse, que les investissements en biens d'équipement". Le rapport d'ensemble mentionnait à cet égard le rôle essentiel de l'OIT et relevait que "la formation à tous les niveaux du secteur économique, depuis les travailleurs non qualifiés jusqu'aux cadres supérieurs, constituera toujours l'essentiel des activités pratiques de l'OIT"<sup>1/</sup>.

Depuis que l'OIT a lancé son programme d'activités pratiques en 1949, les projets portant sur l'organisation de la main-d'oeuvre, et principalement sur la formation professionnelle et le perfectionnement des qualifications des travailleurs, ont régulièrement représenté un peu plus de la moitié de la totalité des crédits mis à la disposition de l'Organisation au titre de la coopération technique. A ces crédits, il convient d'ajouter ceux qui, dans les dernières années, ont été dégagés pour financer des projets de productivité et de perfectionnement des qualifications des cadres dirigeants, ainsi que des projets de formation de personnel national dans les domaines des petites industries, de l'artisanat, des coopératives et de l'agriculture. Mais si la proportion des sommes affectées à des projets de formation et de perfectionnement est restée à peu près la même au cours des dix dernières années, le volume total des crédits disponibles à ce titre a considérablement augmenté. Le lancement récent de projets d'envergure dans les domaines dont il s'agit, financés grâce au Fonds spécial des Nations Unies, a permis à cet égard de donner une impulsion décisive aux programmes exécutés par l'OIT en vue d'aider les pays en voie de développement à améliorer les qualifications de leur main-d'oeuvre. On estime qu'en 1962, environ 10 millions de dollars seront affectés à l'exécution de projets de formation. Le chiffre comparable en 1950 était de 200 000 dollars.

La Conférence générale de l'Organisation a tenu à confirmer cette évolution et à l'accentuer encore dans des résolutions qu'elle a adoptées à ses deux dernières sessions.

---

<sup>1/</sup> Nations Unies : Perspectives pour les cinq années 1960-1964 (E/3347/Rev.1, No de vente : 60.IV.14), par. 59 et 159-167.

Les ressources disponibles n'étant pas à la mesure des besoins, l'OIT accorde la priorité aux actions de formation qui ont un effet multiplicateur, c'est-à-dire qu'elle aide avant tout les pays considérés à améliorer les qualifications des instructeurs de formation professionnelle et du personnel subalterne et moyen d'encadrement des industries - grandes ou petites - ainsi que celles des cadres dirigeants des entreprises.

Au cours de l'été 1961, le Gouvernement italien a fait part de son intention d'affecter à un grand projet d'assistance internationale les bâtiments érigés à Turin à l'occasion de l'Exposition internationale du travail.

Le Gouvernement italien a prié l'OIT d'étudier la possibilité d'utiliser ces bâtiments, une fois transformés, pour créer un centre international de perfectionnement professionnel et technique. Ce centre aurait principalement pour objet d'aider les pays en voie de développement à assurer le perfectionnement des qualifications, à tous les niveaux, de personnes choisies dans leurs entreprises industrielles, grandes ou petites, et considérées comme aptes à bénéficier d'une formation plus avancée que celle qu'elles pourraient recevoir dans leur propre pays.

Cette proposition a été examinée par le Conseil d'administration à sa première session de 1962. D'après les premières estimations, les locaux de Turin permettraient d'accueillir chaque année environ 2 000 boursiers des pays en cours d'industrialisation, qui viendraient y suivre des stages de perfectionnement théorique et pratique s'échelonnant de un mois à une année.

Le centre international de perfectionnement qui serait institué pour accueillir ces 2 000 boursiers offrirait chaque année, lorsqu'il aurait atteint son rythme maximum d'activités, une série de 60 à 80 cours de perfectionnement correspondant à différents métiers et industries, à diverses fonctions au sein des entreprises et à des niveaux variés de qualifications : ces derniers seraient essentiellement le niveau des cadres dirigeants d'entreprises ou d'institutions, celui des cadres moyens de commandement et d'exécution, ainsi que celui des cadres subalternes et éléments qualifiés de la production. Les programmes seraient modifiés ou précisés d'année en année, pour tenir compte de l'évolution de la situation et des besoins qui sera constatée dans les pays dont les boursiers seront originaires.

Le Conseil d'administration a décidé d'autoriser le Bureau à procéder à une étude de la proposition du Gouvernement italien.

Il est permis de penser que l'activité de l'OIT dans le domaine de la formation professionnelle et du perfectionnement des cadres se développera notablement au cours de la prochaine décennie et qu'elle permettra de répondre de mieux en mieux aux besoins des pays ayant amorcé leur développement dans le domaine de la formation.

Evaluation des besoins en matière de main-d'oeuvre et de formation pour le développement économique

Les programmes de formation et de perfectionnement des cadres dirigeants doivent reposer sur une évaluation précise des besoins en main-d'oeuvre aux fins du développement économique. Un nombre croissant de demandes ont été adressées à l'OIT au cours des dernières années pour qu'elle donne des directives et des conseils quant aux méthodes et procédures à suivre pour ces évaluations des besoins de main-d'oeuvre, et l'OIT a déjà acquis une expérience considérable dans ce domaine. Cependant, il apparaît clairement qu'il faudra poursuivre les recherches sur de nombreux aspects théoriques et pratiques de cette question. L'OIT doit convoquer, vers la fin de 1962, une réunion d'experts qui aurait pour mandat :

"D'étudier les points suivants et de formuler des suggestions à leur égard -

- a) Méthodes, procédures et dispositions administratives pouvant être adoptées par les gouvernements pour évaluer les besoins de main-d'oeuvre, et notamment de main-d'oeuvre des catégories supérieures, pour une période d'une certaine durée, à la lumière des plans et des programmes de développement économique, en vue de s'assurer que les moyens d'éducation et de formation fournis ou à fournir sont aussi bien adaptés que possible aux besoins du développement économique;
- b) Méthodes et procédures permettant d'évaluer le coût des moyens de formation nécessaires, en vue de faciliter l'estimation des dépenses concernant la formation."

L'OIT se propose d'inviter l'ONU, la FAO, l'UNESCO et l'OCED à participer à cette réunion. L'OIT entreprend actuellement des travaux préparatoires de recherche et les experts seront invités à indiquer dans quel sens il serait le plus utile, selon eux, d'orienter et d'élargir ce programme au cours de la prochaine décennie.

Intégration des objectifs sociaux et économiques dans la planification et la programmation du développement

Le développement économique a pour objet d'assurer le progrès social et l'on admet de plus en plus qu'il faut intégrer les objectifs sociaux et économiques dans

la planification et la programmation du développement. Un important travail de recherche est nécessaire pour clarifier la notion de "développement économique et social équilibré" et pour lui donner un sens concret. Parmi les aspects de cette question qui présente un intérêt particulier pour l'OIT et au sujet desquels cette Organisation se propose d'intensifier son action au cours de la prochaine décennie, on peut citer la place à donner aux objectifs d'emploi dans les plans et programmes de développement, les questions de politique des salaires et de relations professionnelles et l'ordre dans lequel devront être adoptées les mesures de sécurité et de protection sociales, compte tenu des nouveaux besoins sociaux des pays qui amorcent leur développement et des moyens dont ils disposent pour y faire face. Tous les conseils qui pourront être donnés aux gouvernements sur ces aspects sociaux du développement devront naturellement être coordonnés avec les avis touchant les aspects plus spécialement économiques. La participation de l'OIT aux programmes des diverses commissions économiques régionales pour la formation et l'orientation en matière de planification et de programmation du développement offrira un moyen d'assurer cette coordination. Dans le cadre du programme de la CEPAL, les experts de l'OIT apportent déjà leur concours en tant que membres de groupes consultatifs sur la planification du développement qui s'occupent, l'un des objectifs d'emploi et de la planification de la main-d'oeuvre, et l'autre des questions de salaires; un expert de l'OIT a été attaché à l'Institut régional de développement économique de Santiago pour s'occuper de la détermination et de la réalisation des objectifs d'emploi dans le développement économique; une participation accrue de l'OIT est prévue pour les deux aspects de ce programme. Des discussions préliminaires ont déjà eu lieu avec la CEA et la CEAEO en vue d'assurer dès les premiers stades une participation de l'OIT à leurs programmes.

#### Objectifs d'emploi dans le développement économique

Les mesures destinées à assurer la plus large utilisation possible de la main-d'oeuvre dans le développement économique, non seulement sont de la plus haute importance du point de vue social, mais encore peuvent contribuer à accélérer le rythme de la croissance économique. Un groupe d'experts de l'OIT souligne dans un récent rapport l'importance - encore accrue par la forte poussée démographique enregistrée dans la plupart des pays en voie de développement - que revêt

l'inclusion d'objectifs d'emploi parmi les autres objectifs du développement<sup>1/</sup>. Les chiffres ainsi fixés devraient tenir compte non seulement du nombre d'emplois mais aussi de la productivité des travailleurs sous-employés. En fait, il se peut que ce dernier aspect de la question soit le plus important, particulièrement dans les régions rurales. L'établissement et la réalisation d'objectifs d'emploi peuvent être le moyen le plus sûr, sinon le seul moyen de faire en sorte que tous les groupes de la population bénéficient du relèvement des niveaux de vie qui accompagnera le processus de développement.

En coopération avec d'autres organismes - notamment les commissions économiques régionales de l'ONU - l'OIT compte élaborer au cours des dix prochaines années un programme de recherches, de formation et de conseils aux gouvernements sur la fixation et la réalisation d'objectifs d'emploi. L'orientation générale de la politique de l'emploi en relation avec le développement économique a été examinée dans le rapport du groupe d'experts mentionné ci-dessus. Parmi les méthodes à adopter pour augmenter le volume de l'emploi et la productivité de la main-d'oeuvre, on peut citer a) l'accroissement du rythme de l'investissement, b) l'augmentation de la part des produits exigeant une main-d'oeuvre importante dans la composition de la production nationale, c) l'encouragement à donner aux techniques qui font davantage appel à la main-d'oeuvre dans l'industrie manufacturière, l'industrie du bâtiment et l'agriculture. Les décisions concernant le rythme de l'investissement et la répartition des nouveaux capitaux entre les différents produits, les différentes industries et régions, sont au nombre de celles qu'il faudra peut-être prendre compte dûment tenu de leurs répercussions sur l'emploi ainsi que sur l'accroissement du revenu par habitant, la diversification de l'économie, la balance des paiements et d'autres questions dont se préoccupent les planificateurs économiques. Il faut également étudier les possibilités qui s'offrent d'utiliser l'excédent de main-d'oeuvre en vue de la formation de capital - l'"investissement humain", comme on l'appelle dans certains pays d'Afrique. Il est certainement possible d'entreprendre de nombreux projets, dans les régions urbaines aussi bien que dans les régions rurales, en se servant presque exclusivement de la main-d'oeuvre et sans guère faire appel à des facteurs de production rares, comme les capitaux.

---

<sup>1/</sup> BIT : Les objectifs d'emploi dans le développement économique, Etudes et documents, nouvelle série, No 62, Genève 1961.

Peut-être faudra-t-il surtout stimuler l'initiative locale mais, dans une certaine mesure, il se peut que l'élan et l'organisation doivent être assurés à l'échelon central, grâce à un programme national de développement communautaire ou d'une manière analogue. Du point de vue quantitatif, les besoins d'un plan ou d'un programme de développement national seront probablement modestes, mais les ressources limitées qui seront consacrées à l'organisation et à l'encouragement de l'initiative locale en vue d'utiliser les excédents de main-d'oeuvre de façon productive pourront avoir une importance stratégique hors de proportion avec leur montant. Le programme de développement rural de l'OIT et son programme de travail relatif à la petite industrie donnent lieu à des activités de recherche et permettent de donner aux gouvernements des avis sur nombre de problèmes qui intéressent la création d'emplois plus nombreux et plus productifs.

Bien entendu, les efforts de l'OIT pour conseiller et aider les gouvernements qui s'emploient à moderniser et à développer la petite industrie, en créant des organismes spécialisés (comme les instituts destinés à servir la petite industrie) et en encourageant les petites entreprises à collaborer sur la base du système coopératif, n'ont pas pour seul objectif d'accroître le potentiel d'emploi de la petite industrie. Ces efforts visent aussi à améliorer la productivité des petites entreprises et à élever ainsi le revenu et le niveau de vie de leurs travailleurs. Les activités de l'OIT dans ce domaine continueront probablement à se développer rapidement au cours des dix prochaines années.

L'OIT a l'intention d'étudier, en coopération, s'il y a lieu, avec d'autres organisations, la possibilité d'aider à organiser dans les régions rurales des projets pilotes de développement - projets de construction notamment - faisant davantage appel à la main-d'oeuvre. Distribués dans le cadre de projets adéquats, les excédents de produits alimentaires disponibles au titre du Programme alimentaire mondial peuvent contribuer à la création d'emplois et à la formation de capital aussi bien qu'à soulager les populations qui souffrent de la faim. Ces aspects du Programme alimentaire mondial présente un intérêt particulier pour l'OIT, qui était représentée à la première session du Comité intergouvernemental du Programme et qui espère contribuer à la mise au point de projets concrets permettant d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus.

### Salaires et relations professionnelles

Le développement rapide de l'économie est le plus sûr garant de l'élévation du niveau de vie des salariés comme des autres groupes de la collectivité. Le programme de travail de l'OIT prévoit notamment des recherches visant à préciser certains grands principes de politique des salaires et à suggérer certains mécanismes de fixation des salaires susceptibles de concilier les décisions relatives aux salaires et les besoins du développement économique; l'OIT s'efforcera de développer cet aspect de son programme de travail au cours des années à venir.

Les procédures des relations du travail intéressent, non seulement les questions de salaires, mais aussi les raisons qui dictent l'attitude des travailleurs et des chefs d'entreprise, le règlement des conflits et la répartition des tâches et des responsabilités. La nature des relations entre les travailleurs et les chefs d'entreprise, l'atmosphère qui préside aux discussions dont elles sont l'objet et le mécanisme institutionnel qui leur sert de cadre, l'étendue des responsabilités des dirigeants syndicaux et la façon dont ils s'en acquittent, sont des questions de la plus haute importance pour le développement économique. L'OIT compte également étendre ses activités de recherche dans ce domaine.

### Autres objectifs sociaux dans le cadre du développement économique

Les arrangements traditionnels qui assurent une certaine mesure de "sécurité sociale" par le système de la famille élargie ou de la tribu ne répondent pas aux besoins d'économie ayant un secteur urbain et industriel en voie de développement. On n'a guère étudié jusqu'à présent les principes qui devraient régir le choix et l'ordre d'adoption des mesures de sécurité sociale de manière qu'elles répondent aux besoins les plus urgents des économies en voie de développement et assurent une large répartition des avantages qu'implique le progrès économique, tout en restant compatible avec un développement économique rapide. L'OIT entreprend actuellement une étude du rôle de la sécurité sociale en Afrique. Cette étude doit servir de point de départ à l'exécution, dans ce domaine, d'un programme de recherches continu et d'une portée croissante.

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

I. La faim, problème fondamental de la prochaine décennie

Au cours des dix années à venir, la faim, qui se traduit par la sous-alimentation et la malnutrition, restera l'un des problèmes fondamentaux à résoudre dans le monde, notamment dans la plus grande partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Bien qu'il soit difficile de mesurer avec précision l'intensité ou l'étendue de ce problème, des tentatives ont été faites de temps à autre par diverses organisations scientifiques et techniques - dont la FAO - ainsi que par des experts agissant à titre individuel, en vue d'évaluer approximativement la gravité de la sous-alimentation et de la malnutrition dans le monde. D'après une évaluation très récente et de bonne source<sup>1/</sup>, environ un sixième de la population mondiale - soit quelque 500 millions de personnes - souffre aujourd'hui de la faim proprement dite, leur consommation de calories étant insuffisante, tandis qu'une proportion beaucoup plus importante - près d'un tiers de la population - souffre de malnutrition c'est-à-dire d'une carence en vitamines, en minéraux et en protéines.

Le monde se heurte donc aujourd'hui à un problème réellement grave malgré les progrès technologiques considérables accomplis depuis dix ans en matière d'alimentation et d'agriculture et dans d'autres domaines connexes. La principale raison en est que jusqu'ici les résultats de ces progrès se sont fait sentir surtout dans les pays développés d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie, relativement peu nombreux, et dans un très petit nombre seulement de pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Dans la plupart des pays sous-développés, ou bien le progrès des techniques de production alimentaire et agricole a été lent, ou bien ses effets ont été en grande partie annulés par un accroissement démographique considérable. La preuve en est que dans quelques-unes des grandes régions géographiques reconnues comme sous-développées, le niveau nutritionnel est encore égal, ou très peu supérieur, à celui d'avant guerre. Par exemple, il ressort des tableaux 1 et 2 qu'en Asie et en Extrême-Orient (la région la plus peuplée), les rations journalières de calories et de protéines animales, respectivement de 2 070 calories et de 10 grammes à l'heure actuelle, se sont seulement rétablies plus ou moins au niveau d'avant

---

1/ "The World's Hunger and Future Needs in Food Supplies", par P. V. Sukhatme, Directeur de la Division de la statistique de la FAO. Etude publiée dans The Journal of the Royal Statistical Society, Series A (General), Vol. 124, Partie 4, 1961.

guerre qui était de 2 070 calories et 8 grammes. Dans les trois autres régions, Proche-Orient, Afrique et Amérique latine, la consommation de calories par personne et par jour (2 470, 2 360 et 2 470 respectivement) dépasse les niveaux d'avant guerre mais la ration de protéines animales par habitant et par jour (14,11 et 25 grammes) est à peine égale ou est encore inférieure à celle d'avant guerre (15, 15 et 30 grammes respectivement). Toutefois, pour le monde dans son ensemble, la ration actuelle de protéines animales par habitant (20 grammes) dépasse le niveau d'avant guerre (18 grammes) en raison de l'augmentation considérable de la consommation d'aliments d'origine animale en Europe (36 grammes au lieu de 27) et en Amérique du Nord (66 grammes au lieu de 50). Aujourd'hui, l'apport d'éléments nutritifs essentiels, et notamment de protéines animales, varie beaucoup d'une région à l'autre et plus encore à l'intérieur d'une région ou d'un pays.

Au cours des dix dernières années, la population de la plupart des pays en voie de développement s'est accrue au taux relativement élevé de plus de 2 p. 100 par an, - 2,5 p. 100 depuis un an ou deux - tandis que l'augmentation globale annuelle du volume total de leurs disponibilités en produits alimentaires était de l'ordre de 2,5 à 3 p. 100<sup>1/</sup>, soit une augmentation annuelle par habitant d'environ 1 p. 100. Etant donné un accroissement continu et aussi élevé du chiffre de la population, le problème de la faim subsistera inévitablement pendant la prochaine décennie et celles qui suivront à moins que, parallèlement à l'accroissement de 5 p. 100 du produit national brut - envisagé dans le cadre de la Décennie pour le développement - les disponibilités alimentaires soient elles aussi sensiblement augmentées de façon à laisser une marge suffisante, compte tenu de l'accroissement démographique, pour relever les niveaux actuels du régime alimentaire.

On prévoit que durant les dix prochaines années, c'est-à-dire d'ici 1970, la population des quatre grandes régions sous-développées continuera de s'accroître au taux le plus récent, voire à un taux supérieur, c'est-à-dire d'environ 2,5 p. 100 par an en Extrême-Orient, au Proche-Orient et en Afrique, et de près de 3 p. 100 en Amérique latine. Le chiffre total de la population augmentera d'un peu moins de 30 p. 100 dans chacune des trois premières régions (Extrême-Orient, Proche-Orient et Afrique) et de plus de 30 p. 100 en Amérique latine. A la fin du siècle,

---

1/ Alors que l'accroissement de leur produit national global a été de 3 à 4 p. 100.

Tableau 1

MOYENNE INDIVIDUELLE JOURNALIERE DES QUANTITES DE CALORIES  
FOURNIES ET NECESSAIRES, PAR REGIONS

Région	Niveau d'avant guerre	Niveau actuel	Quantités nécessaires		
			Objectif minimal 1970	Objectif moyen 1980	Objectif maximal 2000
Asie et Extrême- Orient	2 170	2 070	2 300	2 300	2 400
Proche-Orient	2 320	2 470	2 470	2 470	2 470
Afrique	2 180	2 360	2 420	2 430	2 460
Amérique latine	2 140	2 370	2 400	2 410	2 410
Groupe I	-	2 150 <sup>1/</sup>	2 300 <sup>1/</sup>	2 340	2 410
Europe	2 850	3 040	2 600	2 600	2 610
Amérique du Nord	3 140	3 120	2 600	2 600	2 610
Océanie	3 270	3 250	2 600	2 600	2 610
Groupe II	-	3 050 <sup>1/</sup>	2 600 <sup>1/</sup>	2 600	2 610
ENSEMBLE DU MONDE	2 410	2 420	-	2 560	-

<sup>1/</sup> Chiffres arrondis à la cinquantaine la plus proche.

Tableau 2

MOYENNE INDIVIDUELLE JOURNALIERE DES QUANTITES DE PROTEINES ANIMALES  
 FOURNIES ET NECESSAIRES (EN GRAMMES), PAR REGIONS

(Les chiffres entre parenthèses représentent l'apport total de protéines)

Région	Niveau d'avant guerre	Niveau actuel	Quantités nécessaires		
			Objectif minimal 1970	Objectif moyen 1980	Objectif maximal 2000
Asie et Extrême- Orient	8 (63)	8 (56)	10 (65)	15 (69)	20 (75)
Proche-Orient	15 (76)	14 (76)	20 (77)	20 (77)	20 (77)
Afrique	15 (61)	11 (61)	15 (64)	15 (66)	20 (68)
Amérique latine	30 (66)	25 (67)	20 (62)	20 (62)	20 (62)
Groupe I	-	9 (58)		16 (69)	20 (73)
Europe	27 (85)	36 (88)			
Amérique du Nord	50 (89)	66 (93)			
Océanie	65 (97)	62 (94)			
Groupe II	-	44 (90)			
ENSEMBLE DU MONDE	18 (72)	20 (68)		24 (75)	27 (78)

c'est-à-dire en l'an 2000, la population de l'Afrique devrait avoir doublé, celle de l'Extrême-Orient et du Proche-Orient être deux fois et demi plus importante qu'à l'heure actuelle et celle de l'Amérique latine avoir triplé. Pour l'ensemble du monde, on prévoit que la population aura doublé à la fin du siècle.

Satisfaire aux besoins alimentaires d'une population ainsi accrue et assurer simultanément une certaine amélioration de la nutrition devrait être l'une des principales tâches au cours de la Décennie pour le développement et de celles qui lui succéderont. Puisque l'amélioration de la nutrition sera subordonnée, d'une part, à l'existence des ressources alimentaires nécessaires et, d'autre part, à un relèvement du revenu par habitant, le niveau souhaitable de cette amélioration ne pourra être atteint que par étapes, particulièrement dans les régions où le progrès à réaliser est important. On trouvera aux tableaux 1 et 2 les objectifs minimaux et maximaux pouvant être atteints, en ce qui concerne la ration de calories et de protéines animales nécessaire par jour et par habitant, en 1970 et à la fin du siècle (an 2000) dans le cas des différentes régions en voie de développement. Conformément à ces objectifs, le niveau nutritionnel - ration individuelle de calories et de protéines animales (en grammes) - à atteindre à la fin de la présente décennie dans les quatre grandes régions s'établit comme suit : 2 300 calories et 10 grammes en Extrême-Orient; 2 470 calories et 20 grammes au Proche-Orient; 2 420 calories et 15 grammes en Afrique; 2 400 calories et 20 grammes en Amérique latine.

A seule fin d'atteindre les objectifs nutritionnels minimaux prévus pour les 10 prochaines années, il faudra un accroissement global des disponibilités alimentaires évalué comme suit pour les différentes régions : 52 p. 100 pour l'Extrême-Orient, 48 p. 100 pour le Proche-Orient, 51 p. 100 pour l'Amérique latine et 45 p. 100 pour l'Afrique. Si l'on veut arriver à ce résultat à la fin de la décennie, il faut augmenter le volume global des disponibilités alimentaires de ces quatre régions, au taux cumulatif d'environ 4,3 p. 100 par an, soit, compte tenu des variations à prévoir d'une région à l'autre, une augmentation d'environ 3,8 p. 100 en Afrique, 4 p. 100 au Proche-Orient, 4,2 p. 100 en Amérique latine et 4,3 p. 100 en Extrême-Orient.

En ce qui concerne les disponibilités alimentaires par habitant, il faudrait, pour atteindre les objectifs minimaux prévus pour 1970, que le taux d'accroissement annuel soit approximativement de 1,5 à 2 p. 100 (taux cumulé), soit :

1,8 p. 100 en Extrême-Orient, 1,6 p. 100 au Proche-Orient, 1,4 p. 100 en Amérique latine et 1,3 p. 100 en Afrique. On ne dispose pas de chiffres comparables - c'est-à-dire représentant le taux cumulatif de l'accroissement des disponibilités alimentaires dans les différentes régions - pour les 10 dernières années. Toutefois, on estime que le taux moyen d'accroissement (des disponibilités alimentaires par habitant) a été en Extrême-Orient de l'ordre de 1 p. 100 par an, alors que le taux moyen d'accroissement qui sera nécessaire pendant les 10 années à venir pour atteindre les objectifs nutritionnels indiqués ci-dessus s'établit à 2 p. 100.

Si l'on considère les besoins tant des pays développés que des pays en voie de développement, le volume global des disponibilités alimentaires mondiales doit, au cours de la prochaine décennie, augmenter de 36 p. 100, ce qui représente un taux annuel cumulatif de 3 p. 100.

Si l'on envisage l'avenir plus lointain, c'est-à-dire la fin du siècle (an 2000), les disponibilités alimentaires nécessaires à seule fin de maintenir le niveau actuel d'alimentation, compte tenu de la projection de l'accroissement démographique, devront augmenter d'environ 100 p. 100 en Afrique, 150 p. 100 en Extrême-Orient et au Proche-Orient, 200 p. 100 en Amérique latine et 120 p. 100 pour l'ensemble du monde. Il faudra, de toute évidence, des quantités beaucoup plus importantes d'aliments ou, plus exactement, des denrées de qualité très supérieure, si l'on veut, non seulement nourrir une population accrue, mais encore libérer le monde de la malnutrition, autrement dit fournir à l'ensemble de la population une ration suffisante de vitamines, de minéraux et de protéines. D'après une estimation approximative, le volume total des disponibilités alimentaires devrait avoir plus que doublé en 1980 et triplé à la fin du siècle.

## II. Campagne mondiale contre la faim de la FAO : son rôle et son importance dans le cadre de la Décennie pour le développement

Le problème étant ainsi posé, on voit quelles seront la tâche principale et les difficultés auxquelles devront faire face les organisations publiques et privées, tant nationales qu'internationales, au cours des 10 années à venir et jusqu'à la fin du siècle. La moitié du monde étant déjà affamée ou mal nourrie et "l'explosion démographique" assombrissant encore les perspectives d'avenir, il est évident qu'il faudra beaucoup intensifier les efforts, sur le plan national aussi bien que sur

le plan international, afin d'arriver dans un délai aussi bref que possible à établir un équilibre entre les besoins et les disponibilités alimentaires dans le monde entier, dans chaque région et dans chaque pays. C'est parce qu'elle est consciente de l'urgence du problème que la FAO a lancé la Campagne mondiale contre la faim à laquelle d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que des Etats Membres, ont donné leur appui.

Comme on l'a indiqué au chapitre liminaire, la Campagne mondiale contre la faim revient en fait à intensifier toutes les activités de la FAO en vue d'accroître la production alimentaire, d'améliorer la nutrition et d'élever à la fois le revenu et le niveau de vie des populations rurales; c'est la somme de toute l'oeuvre de la FAO. Elle constituera donc la principale contribution de la FAO aux efforts communs entrepris, dans le cadre de la Décennie pour le développement, par les organismes des Nations Unies.

L'objectif essentiel de la Campagne a été jusqu'ici de faire prendre conscience au public de la gravité de la situation alimentaire et par conséquent de la nécessité d'accélérer le développement général de l'économie et de l'agriculture, des possibilités et difficultés dans ce domaine et de la nécessité d'une action coopérative plus intense à l'échelon national et international; c'est dans ce sens que se poursuivra la Campagne dont le point culminant sera le Congrès mondial de l'alimentation prévu pour 1963. Toutefois, dans le contexte de la Décennie pour le développement, les activités entreprises au titre de la Campagne mondiale contre la faim prendront une signification plus large et plus concrète. Grâce aux ressources supplémentaires que pourrait apporter une prise de conscience générale de la nécessité d'accélérer le progrès économique dans les pays ayant amorcé leur développement, la FAO serait en mesure d'aider à fixer les buts à atteindre en matière de nutrition, pour chaque pays, pour les diverses régions et pour les différents groupes à l'intérieur de chaque pays en voie de développement, ainsi qu'à déterminer les objectifs quant aux méthodes à appliquer et aux conditions à remplir, en matière de production en vue d'atteindre effectivement ces buts au cours des 10 prochaines années.

Réciproquement, l'intégration de la Campagne mondiale contre la faim à la Décennie pour le développement impliquerait certains avantages importants pour cette dernière. Divers projets et programmes conçus et exécutés dans le cadre de la

Campagne pourraient contribuer à la réalisation des buts et objectifs de la Décennie pour le développement. On pourrait aussi, dans le cadre de la Décennie, tirer parti du caractère général et public de la Campagne, utiliser le vaste réseau d'organisations non gouvernementales et de comités qui y participent et mettre à profit le grand élan de bonne volonté que la Campagne a déjà engendré.

### III. Principales tâches à accomplir dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture durant la Décennie

Au cours des 10 prochaines années, les organismes des Nations Unies, et plus spécialement la FAO, déploieront des efforts considérables, dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, pour réduire l'intensité et l'étendue du problème de la faim et de la malnutrition dans le monde, mais ces efforts seront complétés et appuyés par d'autres activités importantes. Le problème de la faim pourrait être résolu par l'application généralisée de la technique moderne à l'agriculture et par la mise en culture de nouvelles terres arables. Cette solution, simple en théorie, est difficile et longue à mettre en pratique, et elle exige la mise en oeuvre de nombreux autres types de programmes et de mesures dans les domaines économique et social.

Tout d'abord, il faut produire, dans des conditions rentables, une plus grande quantité de denrées alimentaires et de produits agricoles et, à cette fin :

- a) assurer, sur le plan matériel, l'approvisionnement en eau, en engrais, en semences, en outillage et machines agricoles perfectionnés et en insecticides;
- b) encourager la production au moyen de réformes agraires, de facilités de crédit et d'assurances, de la commercialisation, de la stabilité des prix, de l'institution de systèmes fiscaux appropriés et d'une répartition équitable des revenus et des richesses agricoles;
- c) assurer les institutions et services essentiels, tels que l'administration, l'enseignement, la formation, les recherches et la vulgarisation agricoles.

L'augmentation notable de la production agricole réalisée pendant les 10 dernières années en Europe, en Amérique du Nord et en Océanie montre clairement jusqu'à quel point on peut accroître la production agricole et alimentaire lorsqu'existent les moyens matériels, les conditions psychologiques et les facilités nécessaires. Il reste encore beaucoup à faire à tous ces égards dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui ont amorcé leur développement si l'on veut que leur production alimentaire et agricole augmente et devienne plus rentable. En outre, on devra, dans de nombreux pays, modifier radicalement le

système d'utilisation des terres. Pour obtenir ces améliorations, l'effort principal devra certes être fourni par les pays eux-mêmes, mais la FAO et les autres organismes multilatéraux et bilatéraux devront étendre considérablement leurs activités techniques et consultatives, ainsi que leur assistance, afin de seconder plus efficacement les pays dans leurs efforts.

En deuxième lieu, la production à elle seule n'est pas une panacée pour tous les maux dont souffrent la majorité des pays dans le monde moderne. La production actuelle et le supplément de production de demain devront être emmagasinés, traités et distribués de manière plus efficace, aussi bien à l'intérieur d'un pays donné - c'est-à-dire entre les divers groupes économiques et sociaux qu'il comprend - qu'entre les différents pays. Cela pose tout d'abord la question de la distribution des divers produits agricoles à l'intérieur d'un pays - il s'agira, par exemple, d'assurer l'approvisionnement en temps voulu, dans les régions à pourvoir et à des prix raisonnables pour le producteur comme pour le consommateur. Il y a aussi les problèmes que posent le commerce international et les prix des produits agricoles écoulés sur un marché régional ou sur le marché mondial, par rapport aux prix des produits non agricoles ou industriels. Le problème des excédents agricoles devient également important à cet égard.

Tous les organismes des Nations Unies participent déjà activement à la solution d'un grand nombre de ces problèmes. Mais, eu égard au besoin et aux possibilités d'assurer une forte augmentation de la production alimentaire et agricole pendant la prochaine décennie, ils devront manifestement jouer un rôle beaucoup plus important dans l'organisation d'un système de distribution et d'écoulement plus efficaces et plus réguliers des produits alimentaires et agricoles, sur le plan national comme sur le plan international.

En troisième lieu, la faim est un problème dont les ramifications vont bien au-delà du domaine de l'alimentation et de l'agriculture proprement dit. Elle est liée au niveau économique général, au degré de bien-être et de prospérité. A vrai dire, la faim est à la fois une cause et une conséquence du faible niveau économique, c'est-à-dire de la pauvreté. On ne pourra donc éliminer véritablement et efficacement ce problème qu'en faisant disparaître la pauvreté. On estime, par exemple, que si l'on veut assurer effectivement un relèvement du niveau de consommation alimentaire correspondant aux augmentations envisagées des disponibilités alimentaires par habitant (au taux cumulatif d'environ 1,5 à 2 p. 100

par an) durant la prochaine décennie, le revenu par habitant dans les régions sous-développées devra augmenter à un taux cumulatif de 2 à 2,5 p. 100 par an, l'accroissement du revenu total s'établissant à un taux cumulatif de 4,6 p. 100 par an. Le développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture doit donc être assuré en tant que partie intégrante du développement économique dans son ensemble. D'où l'importance de plans généraux de développement à l'échelon national.

En quatrième lieu, si le développement agricole doit s'inscrire dans le cadre de l'ensemble du développement économique, il est tout aussi important que, dans les plans nationaux de développement, on donne à l'agriculture la place qui lui revient. On a souvent omis de le faire dans le passé, ce qui a eu pour effet de déséquilibrer les plans.

Dans cet ordre d'idées, il importe de garder très présent à l'esprit le rôle que joue l'agriculture dans les plans nationaux des pays essentiellement agricoles. Comme l'agriculture intervient généralement à concurrence d'un maximum de 50 p. 100 dans le produit national brut de ces pays et assure leurs moyens de subsistance à 70 à 80 p. 100 environ de leurs habitants, le taux de développement général, dans les pays en question, dépendra manifestement pour une large part du rythme d'expansion du secteur agricole. Toute insuffisance de la production agricole, due au fait que l'on aura négligé ce secteur, affectera le taux de développement général comme cela s'est produit, par exemple, dans l'Inde pendant l'exécution du deuxième plan quinquennal. En outre, le rythme de développement agricole doit permettre de compenser l'accroissement de la demande résultant du développement économique général. Un taux de croissance de 5 p. 100 (objectif de l'ONU) permettrait probablement d'élever de 2 p. 100 le revenu par habitant des pays en voie de développement (en supposant que le taux d'accroissement démographique sera en moyenne de 3 p. 100 par an au cours de la prochaine décennie)<sup>1/</sup>. Si, dans ces pays à faible revenu, on évalue à 0,8 p. 100 l'élasticité moyenne du revenu pour l'alimentation, les dépenses alimentaires augmenteraient à la cadence de 1,6 p. 100 par an. Les ressources alimentaires, et principalement la production alimentaire, devraient donc augmenter proportionnellement à l'accroissement de la demande qui résulterait

---

<sup>1/</sup> Au taux annuel cumulatif d'accroissement démographique supposé plus haut, le chiffre total de la population aura probablement augmenté de 30 p. 100 à la fin de la décennie.

vraisemblablement du développement lui-même. Sinon, il y aura inflation, suivie d'une hausse des prix des denrées, avec toutes les conséquences néfastes que cela implique.

Il ressort de ce qui précède que, dans la planification du développement et la mise au point des plans nationaux de développement, des crédits suffisants doivent être prévus pour les investissements au titre du développement agricole. Si l'on veut atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire obtenir, à la fin de la Décennie pour le développement, un taux minimum de croissance de 5 p. 100 par an, il faudra que le taux d'expansion de l'agriculture dans les pays en voie de développement soit de l'ordre de 4 à 4,5 p. 100.

Certes, dans ces pays, le succès de la planification économique dépend dans une large mesure de l'existence, dans le secteur agricole, d'excédents ou d'une épargne pouvant être investis dans des secteurs non agricoles tels que les transports et d'autres éléments de l'"infrastructure", ainsi que dans l'industrie. Mais il demeure qu'on ne doit pas "saigner" indûment l'agriculture pour alimenter d'autres secteurs; sinon, on aura, comme dans la fable, "tué la poule aux oeufs d'or".

Etant donné qu'un nombre toujours croissant de pays sous-développés entreprendront la planification de leur développement au cours de la prochaine décennie, une charge plus lourde incombera à l'ensemble des organismes des Nations Unies lorsqu'il s'agira d'aider les pays à établir des plans économiques judicieusement conçus, à trouver le personnel technique qualifié et les moyens appropriés en vue de leur exécution, et la FAO en particulier sera appelée à mettre ses connaissances et son expérience techniques à la disposition des gouvernements en ce qui concerne les plans de développement agricole.

#### IV. Quelques-uns des buts et des objectifs à atteindre durant la Décennie

Outre ces objectifs et tâches de caractère général à prévoir pour la prochaine décennie, les divers organismes des Nations Unies et autres organisations multilatérales et bilatérales devront chercher à atteindre certains buts et objectifs plus précis qui sont indiqués ci-dessous. Etant donné le peu de temps dont on a disposé pour rédiger le présent rapport, ces buts et objectifs (dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture) sont envisagés essentiellement sous l'angle qualitatif plutôt que quantitatif. Chaque fois que l'on mentionne un objectif quantitatif, il s'agit d'un objectif global ou régional, ou encore global et

régional. Cependant, ces objectifs ont généralement une valeur d'exemple, indiquant l'orientation et l'importance approximative des changements à apporter, et ils sont bien entendu sujets à révision. Ils peuvent néanmoins servir de points de repère aux fins des activités des organismes des Nations Unies et des autres institutions intéressées, durant la prochaine décennie, aussi bien pour les programmes techniques que pour les programmes opérationnels.

i) Taux global de développement économique envisagé

Comme le suggère la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, on devrait prendre comme but un taux minimum de croissance annuelle du revenu national global de 5 p. 100 à la fin de la décennie, mais en prévoyant un taux de développement proportionnel dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

ii) Taux d'augmentation des disponibilités alimentaires envisagé

Si l'on veut réaliser la modeste amélioration des niveaux nutritionnels mentionnée plus haut dans la présente note, il faudra que d'ici 1970, le volume estimatif total des ressources alimentaires mondiales soit accru dans les proportions suivantes pour les principaux groupes de produits alimentaires : céréales, 28 p. 100; légumineuses, 51 p. 100; fruits et légumes, 42 p. 100; produits animaux, 40 p. 100. Dans le cas des pays à faible ration calorique, les taux d'augmentation correspondants s'établissent comme suit : céréales, 34 p. 100; légumineuses, 59 p. 100; fruits et légumes, 64 p. 100; produits animaux, 70 p. 100. Ces chiffres indiquent l'ordre de grandeur de l'accroissement nécessaire pour les principaux groupes de produits alimentaires pendant les 10 prochaines années. Ils font également ressortir la nécessité de faire une place relativement plus importante aux principaux groupes de produits alimentaires dans les pays à faible ration calorique que dans l'ensemble du monde.

Toutefois, les objectifs à atteindre pour la consommation et la production devront, comme on l'a fait observer plus haut, être fixés séparément pour chaque pays, compte tenu de ses propres besoins et ressources (intérieures et extérieures) et de ses possibilités de développement. C'est seulement après que ces objectifs par pays auront été fixés que les objectifs régionaux ou globaux permettront de déterminer les déséquilibres (par excès ou par défaut) entre les objectifs de production et de consommation des pays, de même que les possibilités de corriger ces déséquilibres sur une base régionale ou globale.

iii) Cultures non vivrières

En même temps qu'ils augmenteront leurs ressources alimentaires, les pays les moins développés devront également intensifier et améliorer la production de cultures non vivrières qui serviront de matières premières pour les industries nationales en voie d'expansion ou qui aideront à accroître les exportations. Dans les pays qui ont un besoin urgent d'importantes quantités de devises pour financer les importations de biens d'équipement indispensables à leur développement économique, la nécessité de développer les produits d'exportation peut être aussi grande - et même plus grande dans certains cas - que le besoin d'accroître la production alimentaire, le critère étant, en l'occurrence, les prix relatifs des denrées alimentaires et des autres produits agricoles sur le marché national et sur le marché mondial. Mais pour tous les pays, l'importance à donner aux cultures non vivrières et aux autres matières premières agricoles, y compris les produits de la sylviculture et de la pêche, doit être déterminée en fonction du rôle qu'elles jouent dans la formation de capital et, partant, dans le développement économique.

En conséquence, s'il ne fait aucun doute que les pays en voie de développement souhaitent développer et améliorer la production de leurs cultures d'exportation, notamment pour satisfaire dans une mesure aussi large que possible leur besoin croissant en devises, une action énergique devra être entreprise sur le plan international et par les pays importateurs de ces produits pour maintenir leurs prix à un niveau stable et raisonnable de manière à améliorer quelque peu les termes de l'échange des pays exportateurs de produits primaires qui sont défavorables à l'heure actuelle. Faute d'une telle action, l'entrée d'une quantité croissante de produits dans le commerce extérieur pour une valeur unitaire de plus en plus faible maintiendrait leurs recettes en devises à un niveau pratiquement stationnaire. Ces pays auront besoin de projections encore plus larges et plus exactes de la demande mondiale des divers produits primaires agricoles et de moyens plus efficaces de fixer et de stabiliser les prix internationaux de ces produits.

iv) Objectifs technologiques

Pour obtenir l'augmentation des ressources alimentaires et agricoles prévue pour les 10 années à venir, des efforts soutenus et considérables devront être déployés dans un certain nombre de domaines, notamment dans celui de la technique de la production, qui est l'un des plus importants. Dans la plupart des pays

sous-développés, la faible productivité dans le secteur de la production alimentaire et agricole demeure aujourd'hui aussi réelle qu'il y a 10 ans, et on ne pourra y remédier que par des améliorations technologiques de grande envergure : conservation et mise en valeur des sols et des ressources hydrauliques, irrigation et drainage, utilisation de meilleures semences et de races d'animaux améliorées, emploi d'engrais et d'insecticides, d'outillage et de machines agricoles perfectionnés, de techniques forestières et piscicoles modernes, amélioration de l'alimentation et des méthodes d'élevage des animaux de ferme et des bêtes laitières, amélioration et développement des services vétérinaires. Dans l'ensemble, une attention beaucoup plus grande devra être portée à toutes ces questions pendant la prochaine décennie, encore que l'importance à donner aux différentes méthodes doive varier d'un pays à l'autre en fonction des conditions et des besoins propres à chaque pays et aussi des ressources (intérieures et extérieures) que tel ou tel pays peut consacrer à ces divers domaines.

Les objectifs précis à atteindre pendant la prochaine décennie dans tous ces domaines devront concorder avec les buts fixés pour la consommation et d'autres éléments du développement dans les différents pays. Les objectifs régionaux et globaux peuvent être déterminés à partir des buts fixés pour les différents pays. Une étude effectuée récemment par la FAO<sup>1/</sup> indique les objectifs qui pourraient être prévus, en ce qui concerne les engrais, pendant les deux prochaines décennies. Pour accroître la consommation aux taux indiqués plus haut dans le présent chapitre, on estime que les quatre principales régions sous-développées du monde - Afrique, Asie, Proche-Orient et Amérique latine - auraient besoin, en 1970 et en 1980, de 15 et de 30 millions de tonnes d'engrais respectivement. L'objectif fixé pour 1970 représente près de huit fois la quantité totale d'engrais (2 millions de tonnes en 1959/60) actuellement utilisée dans ces régions. Pour l'Asie et l'Extrême-Orient seulement, l'objectif est fixé à 7,5 millions de tonnes alors que la quantité utilisée en 1959/60 était d'à peine 0,59 million de tonnes.

Ces estimations concernent les quantités d'engrais dont on aura besoin pour atteindre les buts visés en matière de nutrition; il ne s'agit pas d'évaluations de la demande effective. Elles ont toutefois un rapport étroit avec les buts dans ce domaine et avec les plans de développement économique des diverses régions.

---

<sup>1/</sup> Fertilizers and Economic Development, par F. W. Parker, Sous-Directeur général du Département technique de la FAO, février 1962.

La conversion des besoins en demande et en utilisation effective fera partie du processus de développement nécessaire pour atteindre les buts de la Décennie pour le développement. Les objectifs relatifs aux engrais, mentionnés plus haut, devront donc être incorporés aux objectifs industriels fixés pour la Décennie, sous réserve des autres mesures à prendre pour atteindre les objectifs concernant la production.

v) Encouragements à la production

Les améliorations technologiques à elles seules ne suffiront cependant pas à accélérer sensiblement l'augmentation des ressources alimentaires et agricoles des pays sous-développés. Les divers types d'encouragements à la production et la mise en place de l'administration et des services fondamentaux sont tout aussi indispensables. L'influence de ces facteurs économiques, sociaux et psychologiques se fait souvent sentir de façon moins directe. Néanmoins leur action est habituellement plus insidieuse et l'absence quasi-générale, dans la plupart des pays en voie de développement, d'encouragements à la production et d'une structure institutionnelle favorable entrave souvent l'accroissement de la productivité des terres et le rendement de ceux qui les cultive plus encore que les insuffisances techniques. Le principal obstacle auquel on se heurte à cet égard dans beaucoup de pays demeure la structure agraire, c'est-à-dire non seulement le régime foncier, le régime de la propriété des terres et les systèmes de mise en valeur des terres, mais aussi d'autres éléments concourant à assurer une utilisation rationnelle des terres, tels que les systèmes de crédit agricole et de commercialisation, les arrangements permettant de fournir en temps voulu et à des conditions raisonnables tout ce qui est nécessaire à la production, ainsi qu'un système équitable d'impôts fonciers. L'importance de la réforme du régime foncier n'a jamais été aussi largement reconnue qu'aujourd'hui et certains pays ayant amorcé leur développement ont adopté ou envisagent d'adopter des mesures dans ce sens. Néanmoins, malgré les progrès notables que plusieurs pays ont réalisés dans un grand nombre de ces domaines au cours des 10 dernières années, des réformes structurelles de grande envergure demeurent une condition essentielle du développement agricole des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. C'est en prévision des difficultés à vaincre sur ce plan que la FAO a pris récemment des mesures spéciales pour renforcer ses activités dans le domaine institutionnel, de façon à être mieux à même d'aider les gouvernements des Etats membres. Il est à peu près certain que dans les 10 années

à venir, tandis que les pays eux-mêmes devront procéder aux réformes nécessaires pour accélérer leur production alimentaire et agricole, les organismes des Nations Unies et notamment la FAO se verront, de leur côté, dans l'obligation d'intensifier encore davantage leurs activités, conjointement avec d'autres organisations multilatérales et bilatérales, afin de pouvoir seconder les pays dans l'application des réformes nécessaires, lorsque ceux-ci le leur demanderont.

Il faudra cependant, parallèlement à la réforme de la structure agraire, poursuivre et même intensifier l'application de mesures propres à garantir aux producteurs agricoles des prix stables et équitables. On devra se préoccuper aussi de prendre d'autres mesures visant à stabiliser les revenus agricoles et à réduire les écarts considérables qui existent, du point de vue des revenus et de la richesse, parmi les populations rurales.

En outre, lorsque cela sera nécessaire et possible, on étudiera de près les moyens d'accorder des facilités de crédit suffisantes, à de faibles taux d'intérêt, et de mettre sur pied des systèmes d'assurances agricoles destinées à protéger les producteurs agricoles contre les risques naturels.

#### vi) Services essentiels

Chacun sait que l'ampleur et le rythme du progrès technologique et social dans l'agriculture sont subordonnés, d'une part, à l'existence d'une administration et d'une organisation agricoles efficaces et, de l'autre, à l'éducation et à la formation des agriculteurs et des techniciens agricoles, ainsi qu'à la recherche et à la vulgarisation. En règle générale, les pays qui viennent d'amorcer leur développement souffrent de graves insuffisances dans ces domaines. Les activités déployées pendant les 10 dernières années dans le secteur agricole, sur les plans national et international, ont montré jusqu'à quel point des systèmes administratifs inadéquats ou défectueux ont pu faire obstacle à l'adoption de décisions de principe énergiques en matière de développement agricole et même à leur exécution, lorsque de telles décisions sont intervenues. A cet égard, ce qu'il faut avant tout c'est une prise de conscience plus nette de l'importance d'une administration efficace des services agricoles, conduisant à une amélioration de la condition et de la rémunération des cadres et, par voie de conséquence, permettant de recruter des candidats plus qualifiés. Il faudra aussi s'attacher tout spécialement à articuler et coordonner les fonctions d'une manière plus rationnelle. L'absence, à l'échelon

de l'exploitation agricole, d'organismes tels que les coopératives, capables d'assurer une liaison efficace entre le gouvernement et les exploitants agricoles, a souvent empêché l'application d'un grand nombre de mesures nécessaires au progrès de l'agriculture. Toutefois la formule des coopératives ne saurait être transplantée directement des pays avancés sans une préparation minutieuse en matière de formation et de la pratique du travail en groupe officieux. On n'a commencé à s'en rendre vraiment compte que récemment, à la suite de nombreux déboires. De nouvelles expériences sont tentées actuellement dans le cadre des programmes de développement communautaire, de l'action auprès de la jeunesse rurale et des projets d'auto-assistance et d'entraide mis en oeuvre sous l'égide des agents de vulgarisation.

Dans toutes ces mesures destinées à favoriser les progrès de l'agriculture, l'éducation joue naturellement un rôle primordial. On a compris que les agriculteurs ne pourront assurément pas obtenir les résultats escomptés s'ils ne possèdent pas un minimum de connaissances générales et spécialisées en matière de techniques agricoles et s'ils ne bénéficient pas de l'aide d'un nombre suffisant de conseillers expérimentés - familiarisés aussi bien avec les techniques agricoles qu'avec les méthodes de vulgarisation et de démonstration - qui leur procureraient les capitaux et les fournitures nécessaires (telles qu'engrais et semences améliorées). C'est dans cet esprit que la FAO a lancé son programme spécial d'éducation et de formation en Afrique avec l'assentiment de sa Conférence de 1961. Le programme vise notamment à mettre les agriculteurs africains mieux à même d'appliquer des techniques et des méthodes modernes de production agricole. Des programmes analogues sont également établis pour d'autres régions.

Il faut donc, d'une part, que les systèmes d'administration agricole des pays membres soient analysés plus attentivement, eu égard en particulier aux nouvelles responsabilités qu'assumeront les services en cause dans l'exécution des programmes de développement agricole, afin qu'ils puissent être rationalisés et réorganisés chaque fois que cela sera nécessaire et possible. On devra d'autre part s'attacher davantage à l'étude des problèmes et possibilités d'organisation coopérative et communautaire en tant qu'important moyen d'appliquer et d'utiliser des techniques et des méthodes agricoles modernes. Des expériences audacieuses et nouvelles

devront être tentées pour adapter les connaissances pratiques acquises dans les pays avancés aux traditions et aux conditions des régions qui ont commencé récemment à se développer. L'une de ces innovations, qui a particulièrement retenu l'attention, consiste à entreprendre une action combinant l'octroi de prêts agricoles et les activités de vulgarisation aux fins d'améliorations précises, en vue de préparer le terrain à l'organisation coopérative.

Les plans et programmes des différents pays doivent, de toute évidence, prévoir les activités de formation générale et technique, de recherche et de vulgarisation qui leur permettront d'atteindre plus facilement les buts et les objectifs fixés en matière de développement. La recherche appliquée devra être organisée sur une bien plus grande échelle - non seulement dans le domaine technique mais aussi dans le domaine social - pour adapter aux conditions propres à chaque pays et à chaque région les découvertes scientifiques déjà appliquées dans les pays plus avancés. De même les services de vulgarisation devront être considérablement développés si l'on veut informer les agriculteurs des résultats obtenus grâce aux connaissances et aux techniques modernes. On pense qu'au cours de la prochaine décennie il faudrait prévoir, dans les pays en voie de développement, au moins un agent de vulgarisation pour 2 000 agriculteurs. Si cette proportion n'est pas atteinte, il n'y a guère de chances pour que la diffusion des méthodes et techniques nouvelles parmi les producteurs de produits primaires soit effectivement assurée.

#### vii) Aide en capital et assistance technique

La plupart des objectifs quantitatifs n'ayant pas encore été fixés, il n'est pas possible d'indiquer dès à présent le montant de l'aide en capital dont les pays pourraient avoir besoin pour exécuter leurs programmes de développement alimentaire et agricole, conçus comme un élément essentiel de leur développement économique général. Le montant total des besoins d'investissement doit naturellement être évalué en fonction des capitaux, notamment des capitaux étrangers, dont on pourra vraisemblablement disposer au cours de la prochaine décennie. A mesure qu'augmentera le volume des ressources d'investissement dans les pays peu développés, une part suffisante des ressources supplémentaires devra être consacrée à l'accélération du développement agricole.

Pour le moment, les activités de la FAO se limiteront essentiellement à des études en matière de préinvestissement, à l'octroi d'une assistance technique au titre du Fonds spécial et du FEAT, à l'aide en vue du financement de certains projets de développement économique et social entrepris dans le cadre du Programme spécial de l'ONU et de la FAO intitulé "Les produits alimentaires au service du développement", d'un coût de 100 millions de dollars. Si, comme on le prévoit, le total des fonds mis à la disposition du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial des Nations Unies augmente encore pour atteindre après 1962 le chiffre de 150 millions de dollars, dont 35 à 40 p. 100 seraient sans doute affectés, comme à présent, à des projets agricoles, la FAO devra peut-être intensifier encore ses activités en matière d'assistance technique et de préinvestissement pendant la prochaine décennie.

On a tendance depuis quelque temps à distribuer une part croissante des fonds internationaux d'investissement par l'entremise des organismes des Nations Unies, ainsi qu'à renforcer la coopération entre les institutions internationales fournissant une assistance financière et celles qui s'occupent essentiellement de l'assistance technique. De même, la FAO est de plus en plus souvent appelée à fournir une assistance du type OFEX en vue d'aider les pays en voie de développement à gérer leurs organismes de développement agricole et à améliorer leurs services techniques. Dans ces conditions, la FAO devra nécessairement s'attacher encore davantage à aider ses membres à élaborer, financer et exécuter des programmes de développement agricole en harmonie avec leurs autres programmes de développement.

#### V. Domaines où s'exerceraient les activités de la FAO au cours de la Décennie

La présente section énumère les principaux domaines d'activité auxquels la FAO s'attachera tout spécialement au cours de la prochaine décennie; si aucun ordre de priorité n'est indiqué, c'est en partie parce qu'un très grand nombre des mesures en cause sont interdépendantes :

1) La FAO aidera les pays qui en feront la demande à fixer des objectifs pour les divers groupes de produits alimentaires dont on aura besoin au cours de la prochaine décennie et elle les conseillera sur les moyens d'atteindre ces objectifs.

2) Elle s'occupera en outre, plus encore qu'auparavant, des problèmes que pose la distribution nationale, régionale et mondiale des produits alimentaires et agricoles, ainsi que du rapport entre les prix de ces produits et ceux des produits industriels.

3) Elle établira des projections plus exactes de la demande mondiale des divers produits agricoles et elle coopérera avec les pays et avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux en vue de fixer et stabiliser les niveaux internationaux des prix de ces produits.

4) Au cours des dernières années, la FAO s'est préoccupée de plus en plus d'intégrer le développement de l'agriculture dans l'ensemble de la planification économique, à l'échelon régional et national. Cette optique du développement sera maintenue au cours des dix prochaines années; en fait, on s'emploiera même à la renforcer considérablement de manière à englober un nombre de régions et de pays aussi élevé que possible.

5) La FAO veillera en outre à ce que l'agriculture reçoive la place qui lui revient dans les plans nationaux de développement afin que l'on puisse, à la fin de la période d'exécution du plan, d'une part augmenter la production alimentaire et agricole dans les proportions prévues et, d'autre part, disposer d'excédents dans le secteur agricole, aux fins des recettes d'exportation et de la formation de capital.

6) La FAO coopérera pleinement avec les autres organismes internationaux et bilatéraux et aussi avec les pays membres en vue d'atteindre, à la fin de la Décennie, l'objectif minimum de 5 p. 100 fixé pour le taux de croissance annuel du revenu national global, mais elle s'attachera surtout à assurer le rythme de développement voulu dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

7) Elle insistera davantage sur l'assistance à fournir en ce qui concerne les différents aspects des réformes agraires propres à favoriser l'augmentation de la production agricole.

8) Dans le cadre de sa coopération au titre de l'OPEX, elle se préoccupera davantage de rationaliser et de réorganiser les services d'administration agricole dans les divers pays pour qu'ils puissent s'acquitter des responsabilités nouvelles et complexes qui leur incomberont dans l'exécution des programmes de développement agricole.

9) Elle aidera aussi les pays à évaluer les travaux des organismes coopératifs et de développement communautaire existants et leur suggérera, le cas échéant, les moyens d'en accroître l'efficacité.

10) En règle générale, les divers problèmes que pose le développement agricole sur le plan des institutions et de l'organisation recevront, dans les activités de la FAO, un rang de priorité élevé pendant la prochaine décennie.

11) Par ailleurs, la FAO portera une attention accrue à l'éducation, à la formation, aux recherches et à la vulgarisation. Elle espère renforcer encore son programme d'éducation en Afrique et aussi dans les autres régions où il est indispensable. Elle se propose en outre d'accorder une place beaucoup plus grande à la formation des techniciens de l'agriculture, y compris la sylviculture, la pêche, les services vétérinaires, la nutrition et l'économie domestique, ainsi que l'économie et la planification agricoles, pour que l'offre de ce type de techniciens s'accroisse parallèlement à la demande.

12) La FAO tiendra à jour un inventaire des besoins et des disponibilités en ce qui concerne l'aide en capital nécessaire à la mise en oeuvre des plans nationaux de développement agricole; elle suivra donc de près les changements de la situation mondiale qui conduiraient à une augmentation de ce type d'assistance financière. A mesure que le volume total de l'aide financière aux pays en voie de développement augmentera pendant la prochaine décennie, la FAO souhaiterait veiller à ce qu'une part suffisante de cette aide soit affectée au développement agricole de ces pays.

13) La FAO compte que les opérations d'assistance technique et de préinvestissement seront encore développées pendant la prochaine décennie dans le cadre du Programme élargi, du Fonds spécial et du nouveau Programme alimentaire mondial. Elle souhaite en outre établir des relations plus étroites d'une part avec les autres organismes des Nations Unies et, de l'autre, avec les diverses organisations multilatérales et bilatérales - y compris la Banque internationale et l'Association internationale pour le développement - en ce qui concerne la mise au point et le contrôle de l'exécution des programmes d'aide en capital dans le domaine agricole.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

A. INTRODUCTION

1. Le présent document expose brièvement la contribution que l'UNESCO pourrait apporter à un programme intégré entrepris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement.
2. Dans sa résolution sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée générale envisage pour les régions sous-développées "... une augmentation sensible du taux de croissance, chaque pays fixant son propre objectif, en prenant comme but un taux minimum de croissance annuelle du revenu national global de 5 p. 100 à la fin de la Décennie". Pour atteindre cet objectif, il faut accélérer de façon marquée le rythme du progrès économique de ces pays par rapport au rythme qu'ils ont connu durant la décennie de 1950 à 1960 (c'est-à-dire un taux moyen de 3,0 à 3,5 p. 100 par an).
3. Durant la dernière partie de la décennie de 1950 à 1960, on a procédé à une réévaluation importante du rôle que l'éducation, la science et l'information jouent dans le développement. Ces conceptions nouvelles résultent de l'intense pression exercée par les populations sur les hommes d'Etat pour qu'ils développent et améliorent l'enseignement. Cette demande généralisée repose sur la conviction que l'enseignement est un élément important du niveau de vie que le développement économique doit assurer aux nouvelles générations et qu'il est essentiel pour la création d'une société démocratique stable.
4. Cette demande se fonde aussi sur les résultats d'études faites par des économistes aux Etats-Unis et en Europe, études qui ont souligné l'importance des facteurs "résiduels" ou humains dans le développement économique. Ces études montrent que l'augmentation de la production qui a eu lieu au cours des cinquante dernières années dans les pays développés ne peut être attribuée pour sa plus grande part à l'influence de facteurs tels que le capital physique, les heures de travail ou les ressources naturelles, mais qu'elle dépend surtout du progrès de la technique et de facteurs humains, parmi lesquels l'éducation - qui influe sur la qualité de la main-d'oeuvre - joue un rôle de premier plan. On accorde donc beaucoup plus d'importance, non seulement aux ressources naturelles et à l'accumulation des capitaux, mais aussi à l'enseignement et à la technique (en tant que science appliquée) et l'on y voit un facteur de la croissance économique et le moyen le plus puissant d'augmenter la productivité de la main-d'oeuvre.

5. Cette réévaluation, à laquelle ont abouti les hommes d'Etat comme les spécialistes des sciences sociales, a eu pour effet de soumettre l'UNESCO, en tant qu'institution directement intéressée, à une pression plus forte pour qu'elle pousse toujours plus avant son action pratique en vue d'aider les gouvernements à mobiliser systématiquement leurs ressources dans le domaine de l'enseignement, de la science et de l'information en vue du développement économique. Une nouvelle étape a été inaugurée par la Conférence générale de 1960 qui a réorienté la politique et l'organisation de l'UNESCO en fonction du développement.

6. L'UNESCO a inauguré la Décennie par des conférences régionales qui se sont tenues en Afrique, en Amérique latine et en Asie et qui ont eu pour objet de déterminer les besoins de ces continents dans le domaine de l'éducation, le coût des programmes d'enseignement, ainsi que le montant de l'aide extérieure nécessaire. Ces conférences ont révélé que ces trois grandes régions continentales, qui groupent l'immense majorité de la population du globe, devraient entreprendre de gigantesques programmes d'expansion de l'enseignement pour répondre aux besoins en matière de développement, compte tenu des niveaux prévus par la Décennie du développement.

En Afrique, il s'agit d'élever les dépenses consacrées à l'enseignement jusqu'à 4 p. 100 du produit national brut en 1965, 5 p. 100 en 1970 et 6 p. 100 en 1980. En Amérique latine, l'objectif est d'atteindre 4 p. 100 dès 1965; en Asie, 4 à 5 p. 100 en 1980. Il faut donc prendre des mesures efficaces pour aider ces pays à formuler et à mener à bien ces programmes ambitieux.

7. Pendant la Décennie du développement, l'UNESCO, agissant conformément aux vues que les Etats Membres ont exprimées lors de la Conférence générale de 1960 et au cours de réunions ultérieures de son Conseil exécutif, consacrera surtout ses efforts à aider les divers pays à :

- Etablir des systèmes d'enseignement efficaces intégrés aux plans et aux besoins du développement et capables de former la main-d'oeuvre nécessaire à tous les niveaux (voir I et II ci-dessous);
- Améliorer leurs moyens dans les domaines scientifiques et techniques, ou les aider à créer ces moyens lorsqu'ils n'existent pas (voir III ci-dessous);

- Favoriser la diffusion et l'échange de connaissances et de techniques nouvelles en utilisant les moyens suivants : information des masses, bibliothèques, échanges de personnes, bourses, etc. (voir IV et V ci-dessous);
- Promouvoir l'amélioration des statistiques de l'enseignement et d'autres données statistiques ainsi que l'analyse et la recherche nécessaires pour orienter la politique et la planification dans les domaines mentionnés ci-dessus (voir VI ci-dessous).

## B. ACTIVITES PRINCIPALES DESTINEES A CONTRIBUER A LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT

### 1. Planification de l'enseignement

Les ressources disponibles, en fonds et en personnel, ne suffisent pas pour faire face aux nombreuses demandes d'assistance en matière de planification de l'enseignement. Il est urgent d'aider les Etats Membres à mettre au point des systèmes d'enseignement efficaces qui répondent à leurs besoins économiques et sociaux. Cette tâche présuppose la prévision de la demande en matière d'enseignement, la création d'un mécanisme de planification, la formulation de programmes d'enseignement efficaces et judicieusement échelonnés incorporant les techniques d'enseignement les plus appropriées, le contrôle de l'exécution des plans, l'évaluation des résultats et l'aide à la formation du personnel. Cette action comporte l'assistance d'experts dans tous les domaines mentionnés ci-dessus, l'envoi d'équipes internationales chargées d'aider les pays à élaborer leurs plans et à préparer leurs demandes d'assistance, et la fourniture de moyens de formation. Tous les pays en voie de développement doivent évaluer les ressources humaines dont ils ont besoin aux différents niveaux de formation pour mener à bien leurs plans de développement. L'UNESCO s'intéresse aux incidences de ces évaluations du point de vue de l'enseignement. Il est proposé à cette fin de développer considérablement le programme des missions auprès des pays en voie de développement durant la Décennie du développement.

On peut prévoir, tout au long de la décennie, une demande importante de missions pour la planification de l'enseignement et d'aide financière sous forme de prêts et de dons aux programmes d'enseignement. En ce qui concerne la formation, les centres régionaux qui ont été créés à New Delhi et à Beyrouth devront être développés. L'UNESCO participera également aux travaux des instituts de développement des Nations Unies qui ont été créés en vue de former du personnel de planification. Ces centres régionaux doivent être rattachés à une institution centrale - un institut international pour la planification de l'enseignement - que l'on envisage de créer à Paris.

On estime qu'il faudra doubler pour 1965-66 et maintenir à ce niveau plus élevé pendant toute la décennie les crédits d'environ 3 millions de dollars prévus pour la planification de l'enseignement en 1963-64.

## 2. Enseignement primaire et secondaire

L'enseignement primaire forme la base de l'ensemble du programme d'enseignement et revêt une grande importance, tant du point de vue social et politique que du point de vue économique à long terme; cependant, durant la courte période où l'expansion de l'enseignement secondaire aura sans doute le plus de chance d'avoir un effet favorable sur le rythme de la croissance économique de nombreux pays, il importe de procéder aux enquêtes et aux études nécessaires qui pourraient servir de base à des décisions de principe.

L'assistance doit être accordée conformément aux décisions prises par chaque pays. Dans le cas de l'enseignement primaire, elle consistera largement en équipement et matériel dont l'achat nécessite des devises et en conseils d'experts touchant les méthodes d'enseignement et la formation du personnel enseignant, les bâtiments, les manuels, les auxiliaires visuels, etc. Dans le cas de l'enseignement secondaire, l'UNESCO se propose surtout d'aider les établissements qui forment les professeurs de l'enseignement secondaire, de réviser les programmes d'enseignement secondaire pour les adapter aux besoins d'une formation spécialisée, de donner une formation intensive à ceux qui sont chargés d'enseigner les matières ayant une priorité élevée, telles que les sciences et les langues, et de produire de bons manuels modernes.

Les prévisions pour 1963-64, en ce qui concerne les projets d'enseignement primaire et secondaire dans les quatre régions s'élèvent à 10 500 000 dollars (programme ordinaire : 2 100 000 dollars; assistance technique : 3 500 000 dollars; Fonds spécial : 5 000 000 de dollars). Il semblerait raisonnable d'envisager de tripler les prévisions pour le programme ordinaire et pour l'assistance technique d'ici 1970.

### 3. Enseignement technique et professionnel

Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, le programme de l'UNESCO est étroitement lié à la Décennie du développement. En 1963-64, l'UNESCO continuera à agir comme agent chargé de l'exécution de 14 projets du Fonds spécial s'élevant à 14 227 525 dollars; on escompte qu'en 1963-64, le Fonds spécial pourra financer de nouveaux projets dont la réalisation coûtera au total 19 000 000 de dollars.

A titre de services auxiliaires, l'UNESCO développe ses études comparatives sur les divers systèmes d'enseignement technique, la qualité des manuels, et les meilleurs moyens de faire de l'enseignement secondaire la base d'un enseignement technique avancé. Les demandes d'assistance visant à renforcer les écoles techniques de toute espèce sont inévitablement appelées à se multiplier. Ces services consultatifs, le recrutement d'un personnel enseignant international, l'organisation de cours de formation destinés aux instructeurs et l'octroi de bourses de perfectionnement permettant aux bénéficiaires de faire des études supérieures à l'étranger exigeront des ressources financières beaucoup plus considérables.

### 4. Programmes pour la suppression de l'analphabétisme et l'éducation des adultes

Le programme envisagé pour 1963-64 met l'accent sur l'utilisation de la radio, du cinéma, de la télévision et d'expositions itinérantes, sur la fourniture de livres de lecture appropriés, sur la formation pédagogique et sur l'intégration aux programmes de développement communautaire. Certains pays manquent de livres de lectures populaires publiés dans la langue vernaculaire. L'UNESCO s'efforcera d'attaquer ce problème à l'aide d'un projet spécial intéressant cinq pays d'Asie (Birmanie, Ceylan, Inde, Iran et Pakistan).

L'ensemble du programme portera les dépenses de 1 600 000 dollars (programme ordinaire : 600 000 dollars; PEAT : 1 000 000 dollars) prévus pour 1963-64 à environ 6 000 000 de dollars en 1969-70.

## II. L'enseignement supérieur et le recrutement de personnel qualifié

L'enseignement supérieur fait partie intégrante du système d'éducation. L'université n'est pas seulement un centre intellectuel et une pépinière de techniciens, mais aussi l'instrument indispensable pour améliorer la qualité des écoles primaires et secondaires.

### 1) L'enseignement supérieur et les besoins de la société moderne

Les universités sont la source principale où les pays en voie de développement recrutent leurs dirigeants, non seulement pour les activités politiques et sociales, mais aussi pour la science, la technique et l'enseignement. Ce sont les universités qui déterminent la qualité du personnel dirigeant et le niveau scientifique d'un pays. Il faut mettre davantage l'accent sur le principe en vertu duquel ceux qui ont les capacités et l'aptitude voulues pour faire des études supérieures devraient avoir des chances égales d'accéder à l'enseignement supérieur. L'UNESCO aidera à maintenir et à améliorer le niveau de l'enseignement et à constituer une base solide qui permettra aux pays intéressés de profiter pleinement des avantages que la technique moderne apporte à l'industrie, à l'agriculture et à l'administration. Enfin, si l'on veut établir des normes et des objectifs satisfaisants, il faudra que les institutions auxiliaires d'enseignement supérieur soient rattachées aux universités.

### 2) Recrutement de personnel aux échelons supérieurs

L'UNESCO poursuit un programme à long terme en vue d'aider les Etats Membres à améliorer le recrutement de personnel, technique ou non, aux échelons supérieurs. Le processus de la croissance économique exige un taux beaucoup plus élevé d'accroissement pour le personnel scientifique et technique que pour la main-d'oeuvre en général.

L'UNESCO prépare actuellement un programme à long terme en vue d'aider les Etats membres à recruter une main-d'oeuvre au niveau supérieur en améliorant l'enseignement des sciences naturelles et sociales, notamment aux niveaux de la direction et de l'administration, ainsi que de la technique :

- a) En réunissant, analysant et diffusant des renseignements sur les programmes et méthodes modernes d'enseignement des sciences et de la technique et sur les ressources nécessaires à cette fin;
- b) En favorisant l'enseignement moderne par de nouvelles méthodes, du matériel d'un coût modique et d'autres auxiliaires;
- c) En facilitant l'amélioration rapide de la qualité des professeurs de sciences et de technologie, grâce à des cours spéciaux, des programmes de bourses et des conférences internationales;
- d) Dans le cadre des programmes nationaux entrepris au titre de l'assistance technique et grâce au Fonds spécial, les Etats membres disposeront d'une aide accrue pour renforcer les départements de sciences et de technologie de leurs établissements d'enseignement supérieur.

On s'occupera également de la nécessité d'encourager la formation de spécialistes pour la prospection et l'inventaire scientifique des ressources naturelles, ainsi que la formation d'océanographes, en liaison avec le programme relatif aux sciences de la mer.

L'objectif essentiel sera de faire tout ce qui est possible pour aider les universités et les établissements d'enseignement technique à jouer le rôle qui leur revient dans le processus de développement, compte tenu des limites prévues dans les différents plans nationaux. On estime que de 1963-64 à 1969-70, les dépenses probables atteindront environ 15 000 000 de dollars.

### III. Renforcement de la base scientifique du développement.

#### Organisation de la recherche et promotion des institutions de recherche.

##### a) Science et technologie

L'UNESCO compte avoir atteint en 1970 les objectifs généraux ci-après :

- i) Dans les pays qui possèdent des institutions permettant d'établir une politique scientifique nationale (25 des 104 Etats membres), les dépenses consacrées à la recherche et au développement devraient atteindre de 1 à 2 p. 100 du produit

national brut; le nombre des savants dont les activités sont exclusivement consacrées à la recherche devrait être de 1 000 pour un million d'habitants et celui des ingénieurs de 4 000 pour un million d'habitants.

ii) Dans les pays qui ont créé des organismes de coordination (ces pays sont au nombre de 30), les dépenses nationales pour la recherche et le développement devraient atteindre de 0,5 à 1 p. 100 du produit national brut; le nombre des savants qui se consacrent exclusivement à la recherche devrait être de 500 pour un million d'habitants et celui des ingénieurs de 2 000 pour un million d'habitants.

iii) Dans les 39 pays qui ne possèdent aucune organisation dans ce domaine, les dépenses nationales pour la recherche et le développement devraient atteindre de 0,2 à 0,4 p. 100 du produit national brut; le nombre des savants qui se consacrent exclusivement à la recherche devrait être de 200 pour un million d'habitants et celui des ingénieurs de 800 pour un million d'habitants.

L'assistance aux institutions de recherche scientifique et technique sera également accrue. L'UNESCO est chargée jusqu'à présent de l'exécution de six projets du Fonds spécial, dont les plus importants concernent l'Institut de recherches sur la technique des centrales électriques, en Inde, et l'Institut de recherches et de formation pétrolières en Argentine. On prévoit pour 1963-1964 plusieurs nouveaux projets du Fonds spécial destinés à encourager la recherche technique, dont le coût total pourrait atteindre 11 millions de dollars.

#### Sciences sociales

L'UNESCO continuera d'accorder son assistance en vue de la création d'institutions de recherche pour les sciences sociales, qu'elles soient du type régional, comme celles qui existent en Asie du Sud et en Amérique latine, ou du type national, comme c'est le cas pour la Grèce, l'Iran, le Maroc et l'Uruguay.

Du point de vue de la Décennie du développement, il est particulièrement important d'encourager la recherche dans les secteurs prioritaires, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux du développement économique, sujet auquel les sciences sociales peuvent apporter une contribution précieuse, et l'étude du rôle de l'éducation dans le développement économique, qui présente un intérêt particulier pour le programme de l'UNESCO. Il importe d'encourager la recherche dans ces domaines et d'assurer une large diffusion des résultats obtenus.

L'UNESCO intensifiera notamment les travaux de son groupe d'analyse sur le rôle de l'éducation, de la science et de l'information dans le développement économique, particulièrement en ce qui concerne les conseils d'ordre économique portant sur les investissements pour l'éducation et la recherche, la contribution de la recherche scientifique et technique à la croissance économique, les missions destinées à aider les pays à établir leurs demandes d'aide financière internationale et l'organisation d'études pilotes.

L'UNESCO cherchera également à améliorer la méthodologie pour l'emploi des données sociales dans la planification du développement, domaine qui comporte actuellement de sérieuses lacunes en ce qui concerne la théorie, les méthodes et les données disponibles.

De 1963-64 à 1969-70, une somme d'environ 2 425 000 dollars devra être consacrée aux activités de cette nature et à leur extension à d'autres régions et à d'autres pays.

#### IV. Moyens d'information

En vue de développer les moyens d'information, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, on compte adopter les mesures ci-après :

a) Les normes minimales établies par l'UNESCO et approuvées par le Conseil prévoient que pour 100 personnes, il devrait y avoir au moins 10 exemplaires d'un quotidien, cinq postes de radio et deux places de cinéma. Ces normes restent encore théoriques pour environ 2 milliards de personnes.

b) On a procédé à une estimation des dépenses en capital qui seraient nécessaires pour que ces normes minimales soient atteintes dans les régions sous-développées. Ces estimations ont révélé que la création de nouveaux moyens et l'expansion des moyens existants en vue d'atteindre l'objectif fixé par l'UNESCO exigeraient un investissement légèrement supérieur à 2 800 millions de dollars.

c) Cette évaluation ne comprend pas le coût de l'introduction et de l'expansion de services de télévision, qui ne sont pas considérés comme des priorités essentielles. Si l'on voulait cependant, dès les premiers stades, exploiter à des fins strictement éducatives les possibilités qu'offre ce nouveau moyen d'information, il faudrait prévoir une dépense supplémentaire de 600 millions de dollars, ce qui

porterait donc à 3 400 millions de dollars le coût total d'un programme de développement comprenant l'utilisation de la télévision dans l'enseignement. Il s'agit là de la somme requise pour les dépenses en capital exclusivement, compte non tenu des dépenses annuelles renouvelables.

d) Dans le domaine de l'enseignement, on a procédé à une répartition en partant de l'hypothèse que 70 p. 100 du coût du programme de développement seraient financés par les pays bénéficiaires eux-mêmes, et que 30 p. 100 proviendraient de sources extérieures. Si l'on procédait à la même répartition dans le domaine de l'information, les résultats seraient les suivants : environ 2 400 millions de dollars proviendraient de sources nationales et un peu plus de 1 000 millions de dollars de sources extérieures. La plus grande partie de cette dernière somme pourrait logiquement provenir de programmes bilatéraux de crédit et de coopération car elle représenterait des investissements en capital comme les machines et le matériel, qui sont généralement fournis dans le cadre de ces programmes. On pourrait d'autre part considérer comme acquis que la plus grande partie des investissements en provenance des pays intéressés et de l'extérieur viendrait de sources privées ou semi-privées et qu'une petite partie seulement proviendrait des fonds publics.

e) Un programme d'assistance internationale exigerait une somme de 65 millions de dollars rentrant dans le total mentionné ci-dessus.

f) Les évaluations qui précèdent concernent un programme de développement se poursuivant jusqu'en 1975. On espère qu'il sera possible de réaliser la plus grande partie de ce programme durant la période de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

#### V. Développement de méthodes et de techniques de coopération et d'échanges internationaux dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture

La phase préparatoire étant achevée dans ce domaine, on se propose de progresser rapidement au cours de la prochaine décennie. Le nouveau Manuel des échanges internationaux qui doit paraître en 1964 contribuera utilement à fournir le type de renseignements pouvant servir de base à des programmes efficaces dans les domaines

de l'échange des connaissances et des idées. En 1963, on pourra aborder une des fonctions principales envisagées dans le cadre du programme, à savoir fournir des services consultatifs aux Etats membres qui veulent développer leurs services nationaux s'occupant des relations et échanges internationaux dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Bien que l'assistance demandée par les Etats membres en 1963-65 ne doive apparemment pas dépasser un niveau modeste, les possibilités d'action pourraient être beaucoup plus grandes en 1965-70, si les demandes étaient en nombre suffisant. Le principal instrument de formation semble devoir être les bourses d'études, qui permettraient d'organiser des cours concertés (peut-être de caractère régional) en liaison avec des visites d'observation et d'étude dans d'autres pays. La formation couvrirait de nombreux aspects de l'acquisition de connaissances et d'idées de l'étranger et comporterait des bourses de perfectionnement, des missions d'experts, des échanges de professeurs et d'autres personnes, la fourniture de matériel, la participation aux services d'information, etc. Ce programme bénéficierait du concours des divers services et organismes intéressés en la matière, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Il couvrirait les aspects juridiques des accords internationaux, ainsi que les activités et les programmes pratiques. On ferait appel en cas de besoin à la coopération d'autres organisations internationales.

Il devrait être possible, dès 1965, de procéder à une évaluation complète du problème et d'établir le plan des cours de formation nécessaires. D'après les renseignements dont on dispose actuellement, il semble que le nombre des personnes à former soit relativement peu élevé. Selon la superficie d'un pays et la complexité de son administration, il suffirait de trois à dix personnes par pays pour apporter de profonds changements dans l'exécution des programmes de coopération technique, soit au total de 300 à 400 personnes pour environ 70 pays. Il serait possible de former environ 80 personnes par an. En 1970, les Etats qui désireraient profiter de ces services posséderaient tous les éléments nécessaires pour résoudre leurs propres problèmes au niveau national. Le coût total de ce programme, pour une période de 7 ans, serait de l'ordre de 1 500 000 à 2 000 000 de dollars.

## VI. Développement des statistiques

La Décennie des Nations Unies pour le développement et tous les programmes exposés dans les sections précédentes exigent un développement dynamique dans le domaine des statistiques. La promotion du développement économique ne va pas sans une évaluation des facteurs contributifs pertinents; l'UNESCO est résolue à n'épargner aucun effort pour améliorer la qualité et la portée des statistiques qui rentrent dans le cadre de ses propres fonctions. Il n'y a pas de tâche plus urgente que l'amélioration des sources officielles de statistique dans les pays à revenu faible. Une grande partie des projets envisagés seront entrepris en vain si l'on n'attache pas une attention toute spéciale à la création d'une base statistique.

Pour atteindre ces objectifs de la Décennie du développement, et notamment pour évaluer les progrès qui seront accomplis au cours de la Décennie, l'UNESCO a l'intention de fournir des données quantitatives sur les points ci-après :

- i) Le niveau éducatif de la population;
- ii) Le taux d'inscription et de fréquentation scolaires à chaque degré de l'enseignement par rapport à la population des groupes d'âge pertinents;
- iii) Le niveau des dépenses publiques d'enseignement par rapport au revenu national global et au total des dépenses publiques de consommation;
- iv) Le nombre des diplômés des établissements d'enseignement secondaire et supérieur par rapport aux besoins en main-d'oeuvre qualifiée aux fins du développement économique et social.

L'UNESCO aidera les Etats Membres à développer l'enseignement statistique et la formation de statisticiens en diffusant son Manuel des statistiques de l'enseignement et en organisant des cycles d'études régionaux et des missions d'assistance technique. L'UNESCO estime également qu'il est important d'encourager les pays en voie de développement à modifier la présentation des données officielles. Ainsi, les groupes d'âge utilisés dans les statistiques de l'enseignement et les recensements de population devraient être déterminés de façon uniforme afin de permettre aux planificateurs d'établir une corrélation entre la planification pour l'enseignement et les projections démographiques.

En association avec d'autres organisations internationales, l'UNESCO se propose d'aider les Etats membres à procéder à une évaluation quantitative de leurs ressources humaines. Il faut mettre au point une méthodologie dans ce domaine et il est nécessaire à cette fin que les statisticiens ainsi que les démographes, économistes, éducateurs et sociologues de pays se trouvant à des stades de développement différents mettent leurs ressources en commun. L'UNESCO aura pour fonction d'organiser à cette fin des cycles d'études et des groupes de travail. On envisage en outre de faire un plus large usage des calculateurs électroniques pour l'exploitation à grande échelle des données nécessaires à l'évaluation des ressources humaines.

On s'attend à ce que les dépenses budgétaires doublent pendant la Décennie, mais le volume de travail, qui dépend davantage des organismes nationaux que des organismes internationaux, sera probablement quadruplé ou quintuplé.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

La résolution de l'Organisation des Nations Unies relative à la Décennie pour le développement annonce une ère d'intensification et d'accélération du développement socio-économique national, dont la santé publique est un important élément. Les conditions de la santé dans le monde varient à tel point qu'il n'est pas possible d'établir une norme unique pour tous les peuples ou même pour la population d'un pays donné. Cependant, toutes normes mises à part, le niveau de vie de chaque collectivité varie en fonction de l'évolution de la situation sociale et économique, laquelle est considérablement influencée par les conditions sanitaires et a, inversement, une forte incidence sur ces dernières.

C'est là un fait qu'a incontestablement reconnu le Comité d'experts convoqué par l'Organisation des Nations Unies à New York en juin 1953, conformément aux dispositions de la résolution 527 (VI) de l'Assemblée générale et de la résolution 434B (VI) du Conseil économique et social, pour examiner "la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international"; le Comité a estimé que, dans toute étude en la matière, il convenait de prendre en considération les éléments constitutifs du niveau de vie et il a donné la première place, dans la liste de ces éléments, aux conditions sanitaires, y compris les conditions démographiques.

Si une sorte de préséance a ainsi été donnée à la santé dans toute évaluation des niveaux de vie, il est évident que compte tenu de la définition de la santé adoptée par l'OMS (la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité) le facteur santé intervient, à un degré variable, dans tous les autres éléments constitutifs du développement économique et social. C'est en raison de considérations de ce genre que la Décennie pour le développement doit avoir tant d'importance pour la santé et le bien-être de millions de personnes dans le monde entier.

On trouvera ci-après les grandes lignes d'un programme de santé publique en vue de la Décennie pour le développement, rationnellement conçu et donnant l'importance voulue à l'éducation et à la formation du personnel; exécuté et financé à l'aide de ressources internationales suffisantes, ce programme doit permettre d'atteindre certains objectifs qui sont expressément indiqués.

## 1. Introduction

A sa vingt-neuvième session, tenue en janvier 1962, le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé a examiné la résolution A/RES/1710 (XVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur laquelle le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé avait attiré son attention dans son rapport sur les décisions de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui intéressent l'activité de l'OMS. Le Conseil exécutif de l'OMS a maintes fois souligné "le fait que les facteurs sociaux, économiques et sanitaires sont inséparables", que "le facteur humain joue un rôle fondamental dans le développement social et économique et que la protection et l'amélioration de la santé doivent être à la base de tout programme visant à relever le niveau de vie"<sup>1/</sup>.

De même, la Cinquième Assemblée mondiale de la santé, "consciente du fait qu'il y a étroite interdépendance entre la valeur économique des services sanitaires et des questions économiques et sociales plus vastes dont s'occupent les diverses organisations des Nations Unies, parmi lesquelles figure l'Organisation mondiale de la santé", avait demandé au Conseil économique et social d'envisager l'exécution d'études "en vue de faire apparaître plus clairement les principes de la structure sociale et économique et de les faire connaître aux organismes nationaux et internationaux auxquels incombe la responsabilité des décisions de politique générale"<sup>2/</sup>. En mai 1955, la Huitième Assemblée mondiale de la santé a souligné "l'étroite relation des facteurs économiques, sociaux et sanitaires dans le développement économique des pays insuffisamment développés"<sup>3/</sup>. Plus récemment, le Conseil a rappelé "le programme antérieur de l'OMS pour les territoires non autonomes d'Afrique et d'ailleurs avant et depuis leur accession à l'indépendance ainsi que l'influence de ce programme sur la situation sanitaire de ces territoires, dans le cadre de leur développement général d'ordre économique et social"<sup>4/</sup>.

---

1/ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, p. 171, résolution EB11 R.57.6

2/ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, p. 370, résolution WHA 5.78

3/ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, p. 178, résolution WHA 8.33

4/ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, p. 4, résolution EB28 R.22

Le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé a vu avec satisfaction que la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la Décennie pour le développement indiquait, au nombre des méthodes et mesures susceptibles d'accélérer le progrès économique et social des Etats Membres, celles qui "accélèrent l'élimination de l'analphabétisme, de la faim et de la maladie, qui affectent gravement la productivité des habitants des pays peu développés", celles qui donnent une plus grande impulsion "à l'enseignement en général et à la formation de spécialistes et de techniciens dans les pays en voie de développement... dans le domaine... de la santé..." ainsi que l'intensification de la recherche et la mise au point de moyens statistiques.

L'esprit et le but de la résolution de l'Assemblée générale, et plus particulièrement des passages mentionnés au paragraphe précédent, intéressent directement l'Organisation mondiale de la santé. Ils correspondent à la politique suivie systématiquement par le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la santé et rentrent exactement dans le cadre du Troisième programme général de travail pour une période déterminée, adopté par la Treizième Assemblée mondiale de la santé, qui place la santé dans le contexte économique et social qui convient.

A l'issue de son examen, le Conseil exécutif a adopté la résolution EB29 R.44 du 25 janvier 1962, dans laquelle il priait le Directeur général de coopérer avec le Secrétaire général à la mise au point de propositions en vue de la Décennie des Nations Unies pour le développement et recommandait aux gouvernements d'entreprendre, avec l'assistance de l'Organisation mondiale de la santé s'ils le désiraient, un programme de santé publique de 10 ans qui ait certains buts précis orientés vers l'élévation du niveau de santé des populations, tels que :

- 1) Etablir des plans nationaux de développement des programmes de santé publique pour la Décennie, en coordonnant ces programmes avec tous autres plans apparentés dans les domaines social et économique;
- 2) Concentrer les efforts sur l'enseignement et la formation de personnel professionnel et auxiliaire afin de renforcer les services de santé, avec fixation d'objectifs précis et mesurables pour chaque catégorie de personnel selon les besoins déterminés à l'avance dans chaque cas;

- 3) Adopter comme base de référence certains indices de la situation sanitaire actuelle à l'aide desquels on pourrait évaluer les progrès réalisés vers certains objectifs déterminés à l'avance comme devant être atteints à l'issue de la Décennie;
- 4) Consacrer une proportion accrue des ressources nationales à la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé.

En outre, le Conseil priait instamment les institutions et les gouvernements d'accroître l'aide fournie en matière de santé, afin d'accélérer le progrès économique et social.

## 2. Plan national de santé publique

Le programme de développement de la santé publique recommandé par le Conseil exécutif pour la Décennie comporte quatre éléments fondamentaux; le premier que les gouvernements pourraient étudier en vue d'élever le niveau de vie de leurs populations, est l'élaboration d'un plan national de santé publique coordonné avec les plans apparentés dans les domaines social et économique.

Un tel plan impliquerait des études et recherches sur les besoins sanitaires et sur les ressources en personnel, en matériel et en bâtiments afin de déterminer l'ordre de priorité des mesures à prendre et les moyens les plus économiques et les plus efficaces de l'appliquer. Bien entendu, le but essentiel d'un plan national de santé publique est d'utiliser les ressources aussi efficacement que possible pour résoudre les problèmes sanitaires les plus urgents qui se posent à la population. Le plan constitue un guide pour développer ou renforcer les services sanitaires nécessaires, pour procéder aux ajustements qu'appelle son exécution et pour évaluer en fin de compte les résultats obtenus. Il fournira également les renseignements nécessaires, non seulement au personnel travaillant à son exécution, mais encore au gouvernement et aux collectivités intéressés. De plus, il aidera les institutions internationales et les autres organismes extérieurs à faire porter essentiellement leur assistance sur les mesures auxquelles le plan national donne la priorité, ce qui permettrait de tirer le meilleur parti possible des faibles ressources dont on dispose.

Peu de pays sont en mesure de s'assurer rapidement tous les renseignements et toutes les données statistiques sur lesquels doit se fonder un plan décennal de développement de la santé publique qui tienne compte des réalités. Dans quelques pays, ces renseignements doivent être recueillis auprès de sources éparses; dans la plupart, il faudra les obtenir au moyen d'études entreprises spécialement à cette fin.

Il est à prévoir que ces études seront nécessaires aussi dans des domaines autres que celui de la santé et, en conséquence, elles devront être effectuées simultanément, chaque fois que cela sera possible, par une équipe de spécialistes des principaux secteurs participant au développement économique et social plutôt que par des spécialistes se rendant séparément dans le pays, à des moments différents. De plus, des équipes de cette nature permettraient aux gouvernements de formuler, pour chaque secteur technique, des plans rationnels qui pourraient s'insérer dans un plan d'ensemble bien équilibré aux fins du développement national en matière économique et sociale. Chaque fois que cela serait indiqué, l'Organisation mondiale de la santé participerait aux études ainsi entreprises.

Les niveaux auxquels seront exercées les fonctions qu'implique un plan national de santé publique varieront selon la structure culturelle, socio-économique et administrative mais, d'une façon générale, le travail se fera aux échelons central, provincial et local. L'administration centrale a pour rôle principal d'arrêter la politique à suivre et les autorités sanitaires locales sont essentiellement chargées de l'exécution. Les autorités sanitaires provinciales ont des attributions intermédiaires relevant des deux catégories. La coordination des activités à ces trois échelons est indispensable pour assurer l'homogénéité du plan et son exécution harmonieuse.

D'un point de vue historique, l'action sanitaire organisée a commencé dans les centres urbains et son extension aux zones rurales a toujours été lente. On devra donc considérer comme un principe fondamental la nécessité de concentrer les efforts sur l'accélération de cette expansion centrifuge, étant entendu qu'au stade de la mise en oeuvre, il faudra tenir compte des diverses priorités fixées par les pays, dont chacun constitue un ensemble d'éléments biologiques, sociaux et économiques faisant entrer en ligne de compte de nombreuses variables parmi lesquelles figurent, en bonne place, les aspirations de la population elle-même.

Une décentralisation efficace doit être fondée sur le renforcement des administrations de la santé publique à l'échelon local pour leur permettre d'exercer efficacement leurs fonctions d'exécution. Il faut amener la population à coopérer et participer activement aux activités de santé publique si l'on veut assurer la bonne marche et le fonctionnement économique des services de santé locaux. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'avoir recours à l'éducation sanitaire dans le cadre de programmes du type "développement communautaire" qui impliquent la participation de tous les services techniques du gouvernement avec ou sans l'assistance et les conseils internationaux. L'Organisation mondiale de la santé attache la plus grande importance à sa participation à de tels programmes.

Un plan techniquement sain, empreint de réalisme, bien conçu et reposant sur des bases solides constituerait en lui-même le meilleur des arguments pour convaincre les pouvoirs publics de fournir les moyens nécessaires en vue d'atteindre les objectifs fixés. Car, pour élaborer ce plan, on aurait tenu compte, non seulement des aspects techniques - épidémiologiques notamment - mais encore de considérations économiques telles que les ressources et les coûts, aussi bien que d'éléments comme l'importance des avantages pouvant être escomptés et de facteurs sociaux tels que l'attitude et les vœux des collectivités intéressées.

En dernière analyse, la responsabilité de cette planification incombe entièrement aux gouvernements. Cependant, il y a dans le monde de nombreux pays qui manquent actuellement des moyens matériels et techniques nécessaires à une bonne planification nationale en matière de santé publique. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé continuera à prendre les mesures voulues pour renforcer ses services en vue de satisfaire les demandes formulées dans cet important domaine où il faut agir d'urgence. Des conseillers expérimentés en matière de santé publique sont envoyés en nombre toujours croissant dans les différents pays pour aider à mettre au point des plans de cette nature en procédant à des enquêtes et en rassemblant les données essentielles d'après lesquelles on établira les priorités, à coordonner les services en cause et à rattacher le développement des services de santé au développement économique et social en général.

En mai 1951, la Quatrième Assemblée mondiale de la santé reconnaissant que l'une des fonctions essentielles de l'Organisation mondiale de la santé consiste à agir en tant qu'autorité coordinatrice des activités sanitaires de caractère

international, a appelé instamment l'attention des Etats membres sur l'intérêt qu'il y a à favoriser cette coordination en encourageant les institutions qui fournissent une assistance technique à collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé lors de l'élaboration de leurs plans d'activité<sup>1/</sup>.

### 3. Enseignement et formation

Le deuxième élément du programme recommandé en vue du développement de la santé publique durant la Décennie est la concentration des efforts dans le domaine de l'enseignement et de la formation de personnel médical professionnel et auxiliaire pour renforcer les services de santé, avec fixation d'objectifs précis pour chaque catégorie de personnel, en fonction des besoins estimatifs.

L'efficacité des services de santé est essentiellement subordonnée à la qualité du personnel qui doit avoir la formation requise. La plupart des pays du monde ont actuellement un besoin urgent de personnel qualifié pour l'exécution des tâches à accomplir dans le domaine de la santé publique et pour l'extension des services de santé publique à l'ensemble de la population. C'est pour cette raison que l'enseignement et la formation du personnel sont un élément de base permanent de l'assistance technique fournie par l'Organisation mondiale de la santé.

Tout programme sanitaire bien conçu et bien établi s'appuie essentiellement sur le corps médical, les infirmières de la santé publique, les ingénieurs sanitaires, les hygiénistes, les dentistes, les pharmaciens et les spécialistes de laboratoire. Ces personnes, d'une haute compétence, ne peuvent être employées de la façon la plus utile que si elles sont secondées par du personnel auxiliaire qu'il s'agit de former et qui les aide à étendre leur activité au plus grand nombre possible de personnes.

Le Comité d'experts de l'administration de la santé publique de l'OMS, qui s'est réuni en décembre 1951<sup>2/</sup>, a fourni la liste suivante des catégories de personnel sanitaire nécessaire à l'exécution d'un programme de santé publique complet :

---

1/ Recueil des résolutions et décisions, sixième édition, p. 187, résolution WHA 4.23.

2/ OMS, série de rapports techniques, No 55.

1. Personnel médical et paramédical - Médecins-spécialistes, médecins de la santé publique (toutes spécialités), praticiens de médecine générale; infirmières - infirmières d'hygiène publique, infirmières générales, aides-infirmières; pharmaciens; nutritionnistes; statisticiens sanitaires; infirmières sages-femmes; sages-femmes; physiothérapeutes; diététiciens.
2. Personnel des services d'assainissement - Ingénieurs sanitaires; inspecteurs sanitaires (hygiénistes); hygiénistes (produits laitiers et denrées alimentaires); vétérinaires.
3. Personnel dentaire - Dentistes; infirmières dentaires; mécaniciens dentistes.
4. Personnel de laboratoire - Spécialistes de laboratoire - biologistes cliniciens, microbiologistes, bactériologistes, parasitologistes, entomologistes, chimistes, physiciens; techniciens de laboratoire; radiologistes.
5. Autres catégories de personnel - Educateurs sanitaires; assistants sociaux; assistants administratifs - services hospitaliers, services généraux.

Lorsqu'on étudie la question du personnel à fournir aux services de santé, il convient de se préoccuper de plus en plus de la formation du personnel auxiliaire. Cette nécessité résulte, en partie, de l'élargissement du champ d'activité de ces services, qui englobe aujourd'hui l'alimentation et la nutrition, la santé mentale, la pharmacie et la science vétérinaire, ainsi que de l'essor pris par les techniques d'assainissement auxquelles la société peut recourir dans l'intérêt de ses membres; elle est également, dans une certaine mesure, la conséquence inévitable de la spécialisation croissante des services sanitaires et sociaux. En outre, il reste indispensable dans de nombreux pays, d'utiliser les services d'agents semi-qualifiés qui, convenablement dirigés, peuvent apporter une contribution précieuse dans le domaine de la santé publique. Certes, le mieux est de pouvoir faire appel aux techniciens de la santé pleinement qualifié, mais il demeure qu'actuellement, les tâches à exécuter dans de nombreux domaines ne peuvent être confiées qu'à un personnel auxiliaire et il en sera ainsi dans l'avenir prévisible, au cours de la Décennie.

Il faut, par conséquent, concevoir le programme d'enseignement et de formation dans le domaine médical à deux niveaux correspondant, l'un aux cadres et techniciens, et l'autre au personnel auxiliaire. Etant donné que plusieurs pays n'ont pas de moyens suffisants pour mettre en oeuvre leurs propres programmes de formation, il faut, au moins au stade initial, compléter par des bourses d'études à l'étranger le programme d'enseignement et de formation élaboré sur place.

A mesure que seront achevées les études fondamentales mentionnées à la section 2 ci-dessus et qui permettront de formuler les plans nationaux de santé publique, il deviendra possible de déterminer le type d'organisation des services de santé le mieux adapté aux besoins des pays et, ensuite, d'évaluer l'effectif du personnel dont on a besoin dans chaque catégorie. Les pays pourront alors passer à l'établissement de plans d'enseignement à long terme qui soient à la mesure de leurs ressources économiques et de leur développement social.

Afin d'éveiller et d'entretenir l'intérêt pour la préparation du personnel nécessaire destiné aux services de santé, on pourrait envisager de fixer des objectifs précis quant au nombre de personnes à former et à employer. Cependant, ces plans doivent être établis compte tenu et en fonction du taux de développement de l'instruction générale. Il faut accorder la priorité aux problèmes urgents sur la base, non pas d'idées préconçues, mais bien d'une évaluation réaliste des problèmes sanitaires réels du pays, de ses besoins et de ses ressources. Un plan d'enseignement et de formation ainsi conçu, compte tenu des réalités, et comportant des objectifs raisonnables en ce qui concerne le personnel dont doivent être dotés les services sanitaires essentiels constituerait le meilleur argument pour s'assurer les fonds nécessaires.

Les efforts entrepris par les pays pour atteindre leurs objectifs peuvent être complétés par l'assistance internationale grâce à une action aux échelons régional et interrégional et grâce à la coopération régionale et à la collaboration inter-institutions. L'Organisation mondiale de la santé continuerait à aider les pays à déterminer leurs besoins en matière d'enseignement et de formation et leurs ressources en personnel, existantes et potentielles, ainsi que des méthodes les plus efficaces et les plus économiques de créer et d'améliorer les écoles de

médecine et les moyens de former du personnel technique, paramédical et auxiliaire en organisant des cours adaptés aux besoins des pays intéressés. Des bourses seront également utilisées pour favoriser la formation du personnel destiné aux postes clés et des futurs enseignants. Dans le cas des pays où il y a identité de culture, de structure économique et sociale et de langue, une action à l'échelon régional pourra permettre de doter plus rapidement les services sanitaires nationaux d'un personnel national compétent. L'Organisation mondiale de la santé a un rôle à jouer dans l'organisation de cycles d'études et de groupes de travail susceptibles de faciliter l'échange des connaissances pratiques acquises par les travailleurs sanitaires des divers pays qui connaissent des problèmes analogues en matière de santé publique.

Dans ce domaine essentiel de l'enseignement, l'Organisation mondiale de la santé continuera à collaborer avec l'UNESCO, l'OIT et la FAO en vue de permettre aux pays de formuler leurs plans et leurs objectifs en matière d'enseignement médical eu égard à leurs autres besoins réels dans le domaine économique et social.

#### 4. Objectifs sanitaires en vue du développement

Le troisième élément d'un programme éventuel de développement de la santé publique serait l'adoption comme base de référence de certains indices de la situation sanitaire actuelle des pays, à l'aide desquels ceux-ci pourraient évaluer les progrès à réaliser vers certains objectifs déterminés à l'avance comme devant être atteints à l'issue de la Décennie, par exemple dans les domaines indiqués ci-dessous, et se servir de ces objectifs pour élever le niveau de vie des populations, en rapprochant si possible les progrès réalisés de l'amélioration obtenue en ce qui concerne l'espérance de vie :

- a) Mortalité infantile - en déterminer le niveau actuel et chercher à la réduire dans la proportion voulue (qui variera d'un pays à l'autre);
- b) Maladies transmissibles - déterminer l'incidence de maladies telles que le paludisme, la variole et d'autres maladies transmissibles répandues, et s'efforcer d'en assurer l'éradication ou, tout au moins, de réduire leur incidence de telle sorte qu'elles ne posent plus de problèmes de la santé publique;

- c) Nutrition - déterminer, grâce à des enquêtes par sondage, le niveau actuel de nutrition de la population du pays et, si cela est indiqué, exécuter un programme d'amélioration dont les résultats seront évalués d'après la base de référence ainsi établie;
- d) Assainissement - assurer des services de base, tels que l'approvisionnement en eau potable et les moyens de disposer d'un système privé ou public d'évacuation des eaux usées, à un pourcentage déterminé de la population urbaine et de la population rurale des pays.

#### 5. Financement du développement de la santé publique

Le dernier élément du programme en quatre points esquissé par le Conseil exécutif dans ses recommandations aux gouvernements intéresse la question du financement. Il a été recommandé aux gouvernements de consacrer une proportion accrue des ressources nationales à la lutte contre la maladie et l'amélioration de la santé. L'importance de la santé dans la vie de l'individu, et pour le bien-être de la collectivité et la prospérité de la nation est fondamentale.

La pauvreté et l'ignorance qui existent aujourd'hui dans de nombreuses régions du monde sont en grande partie directement ou indirectement imputables à la maladie, laquelle est elle-même la conséquence d'un milieu biologique hostile, de l'insuffisance des normes d'assainissement, de la médiocrité des revenus et, d'une façon générale, de niveaux de vie trop bas. On peut s'attendre en règle générale, à ce que tout effort pour relever le niveau de vie des collectivités assure une amélioration de l'état de santé, mais il est essentiel que les gouvernements consacrent des ressources suffisantes à un effort soutenu en vue du développement des services de santé publique de la collectivité. Si l'on veut qu'au cours de la Décennie la mortalité infantile soit réduite, que la nutrition s'améliore, que l'incidence de la maladie diminue et que la population bénéficie de services plus nombreux lui assurant une vie plus saine, il est indispensable de prévoir à cette fin les mises de fonds requises. Pour se fixer un objectif réaliste, un accroissement annuel de l'ordre de 10 à 15 p. 100 des crédits alloués par les gouvernements pour les services nationaux de santé publique, au lieu des 5 à 7 p. 100 "normaux" assurerait un appui financier suffisant pour permettre le développement de la santé publique au cours de la Décennie. Dans certains pays à économie peu développée, une assistance accrue devra être fournie par d'autres

nations, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux, si l'on veut que ces pays aient assez largement accès aux progrès de la science moderne pour en bénéficier, notamment dans le domaine de la santé où l'on pourrait éviter beaucoup de détresses, de souffrances et d'infirmités si l'on disposait d'assez d'argent. A cette fin, l'Organisation mondiale de la santé doit jouer de plus en plus un rôle de coordination pour l'assistance multilatérale et bilatérale qui est accordée aux pays dans le domaine de la santé de manière que le total de cette assistance soit utilisé au mieux. L'aide de l'Organisation mondiale de la santé doit comprendre de plus en plus des conseils aux gouvernements sur la coordination de toutes les activités dans le domaine de la santé publique, quelles que soient les sources de leur financement, et sur les meilleurs moyens de coordonner l'effort en matière de santé et l'action des autres organismes nationaux travaillant au progrès économique et social.

## 6. Conclusions

Dans cette brève communication, on s'est essentiellement attaché à esquisser un programme sanitaire en quatre points que les pays pourraient exécuter dans le cadre de leur programme général pour la Décennie pour le développement. Pour quiconque connaît bien la situation mondiale actuelle, l'importance et l'opportunité de ce programme sanitaire sont évidentes et il est inutile de souligner la contribution qu'il représente et peut représenter pour le bien-être et le bonheur des peuples. L'examen des activités auxquelles participent les Nations Unies et les organismes internationaux, dans leur ensemble, donne à penser que l'importance de la santé pour une nation, pour son développement et pour le progrès économique et social n'est pas toujours justement appréciée. Si la Décennie pour le développement doit être une période de développement équilibré, il faut que la santé figure en bonne place sur la liste des objectifs que les pays établiront pour l'amélioration du sort de leurs populations.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECCNSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BIRD)

La Banque se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1710 (XVI) qui proclame les années 1960-1970 "Décennie des Nations Unies pour le développement" et invite les Etats Membres à faire des propositions ou suggestions en vue d'intensifier l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social. Cette résolution est particulièrement opportune au moment où la plupart des nombreux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ont un besoin urgent d'assistance pour s'assurer l'indépendance économique et le bien-être social correspondant à leur nouveau statut politique. Bien entendu, il faut aussi continuer à fournir une assistance pour le développement économique d'un grand nombre d'autres pays qui font partie depuis plus longtemps de la famille des nations. En outre, les objectifs énoncés dans la résolution sont, dans une grande mesure, ceux vers lesquels la Banque a orienté ses activités depuis sa création, voici dix-sept ans, en leur donnant une ampleur et une efficacité toujours croissantes. Le total des prêts consentis par la Banque au titre du développement représente à ce jour l'équivalent, en monnaies diverses, de près de 6 000 millions de dollars qui ont servi à financer l'exécution de plusieurs centaines d'importants projets de développement économique dans 60 pays du monde.

L'expansion économique des pays peu développés dépend, non seulement de l'existence d'un courant continu de capitaux d'investissement publics et privés, étrangers et intérieurs, mais également de l'aptitude de ces pays à utiliser efficacement les fonds en question. C'est pourquoi la Banque s'efforce non seulement de faciliter le courant des capitaux de développement publics et privés à des conditions satisfaisantes, mais aussi d'aider les gouvernements à tirer de leur investissement le meilleur parti possible du point de vue du développement. Cette action exige l'application de méthodes différentes suivant les circonstances, notamment la création d'institutions nouvelles, l'adoption de modes de financement et la fourniture de services nouveaux.

Il est clair depuis quelques années que la Banque doit s'attendre à une augmentation considérable des demandes de prêts à mesure que s'accroît le nombre

/...

des pays membres et l'aptitude de ces derniers à lui soumettre des projets bien conçus et productifs ayant un rang de priorité économique élevé. Comme l'emprunt sur les marchés d'investissement mondiaux est la source principale des crédits de la Banque, l'augmentation du nombre des demandes de prêts implique aussi d'importantes opérations d'emprunts. En 1958, les Gouverneurs de la Banque ont jeté les bases de ces opérations en approuvant une augmentation de 100 p. 100 du capital autorisé et une augmentation générale des souscriptions des pays membres.

La Banque a également pris d'autres initiatives pour intensifier le courant des capitaux de développement. Malgré l'augmentation du nombre de demandes de prêts, plusieurs pays membres se sont trouvés dans une situation telle, en matière de devises, qu'ils n'ont pu emprunter des sommes suffisantes à la Banque ou à d'autres sources à des conditions normales. Il est évident aussi que d'autres pays, pour des raisons qui ne sont pas directement imputables à une gestion fiscale, ou à une politique économique défectueuses, ne sont pas loin d'atteindre la limite de leur capacité d'emprunt à l'étranger, au titre de projets de développement, à des conditions telles que leurs réserves en devises sont prématurément et fortement grevées par le paiement des intérêts et le remboursement.

La nécessité s'est donc fait sentir non seulement d'accroître le volume des capitaux de développement pouvant être obtenus par voie d'emprunts classiques, mais aussi de fournir une assistance importante à des conditions qui allègent quelque peu la charge du transfert. C'est pourquoi le Président de la Banque a préconisé l'institution, en sus des opérations normales de la Banque, d'un système de prêts internationaux en vue du développement ayant un caractère plus souple. La réponse a été la création de l'AID qui fournit des capitaux à des conditions moins rigides et représentant pour la balance des paiements des pays bénéficiaires, une charge moins lourde que celles des emprunts classiques. Les chiffres témoignent de l'impulsion donnée par ces deux mesures - augmentation des ressources de la Banque et création de l'AID - aux opérations de prêts en vue du développement : la Banque et l'AID fourniront à elles deux, cette année, des prêts et crédits d'un montant supérieur à un milliard de dollars, alors que le chiffre record annuel antérieurement enregistré pour les opérations de prêt de la Banque s'établissait à environ 700 millions de dollars.

L'importance de l'AID réside dans le fait qu'elle n'est pas tenue d'appliquer les mêmes normes que la Banque touchant la capacité de l'emprunteur à rembourser en devises. L'Association est donc en mesure d'aider les pays qui ne peuvent financer qu'une fraction de leurs besoins prioritaires en matière de développement en contractant un emprunt aux conditions de la Banque, et ceux auxquels la situation de leur balance des paiements interdit tout emprunt auprès de la Banque. En outre, l'AID a plus de latitude que la Banque dans le choix des projets qu'elle peut financer, notamment dans le domaine des investissements sociaux. Dès lors que le projet a un rang de priorité élevé du point de vue du développement, l'AID peut fournir des fonds, par exemple, pour un système municipal d'adduction d'eau, des domaines industriels, la formation technique, l'enseignement, l'assainissement et le logement. Des crédits ont déjà été alloués pour des projets de cette nature aussi bien que pour des projets productifs analogues à ceux que la Banque a coutume de financer, et tout porte à croire que l'AID fera bon usage des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés.

Le capital initial de l'AID comprenait environ 760 millions de dollars en monnaies convertibles qui devaient être disponibles aux fins de décaissements pendant les cinq premières années d'opérations. Or, il est déjà évident que ces ressources sont faibles par rapport aux possibilités qui vont se présenter à l'AID pendant les quelques années à venir. Le capital initial sera totalement engagé bien avant l'expiration de la période de cinq ans et, si l'on ne veut pas compromettre gravement les activités de l'Association, les gouvernements des pays membres devront, d'ici peu, envisager l'augmentation de ses ressources et l'élargissement de ses pouvoirs en matière de prêts.

Une autre initiative de la Banque en ce qui concerne le financement du développement est le recours au consortium, ou méthode consultative. En 1958, il est apparu que le succès du deuxième plan quinquennal indien se trouvait compromis par une évolution défavorable de la balance des paiements de l'Inde. La Banque a alors convoqué une réunion des principaux pays exportateurs de capitaux qui s'intéressent au financement du développement économique de l'Inde et, à la suite de cette réunion, ces pays et la Banque se sont engagés à fournir un appui financier supplémentaire à l'Inde. Depuis lors, cinq réunions ont eu lieu à intervalles réguliers et une importante assistance a été mobilisée au titre des deuxième et troisième plans quinquennaux de l'Inde. On a de même obtenu et coordonné une assistance pour l'exécution du plan de développement à long /...

terme du Pakistan et la Banque étudie actuellement la possibilité d'appliquer des techniques consultatives analogues dans le cas de plusieurs autres pays.

Le courant de capitaux privés n'est pas moins important que celui des capitaux publics. Comme on l'a vu plus haut, la Banque emprunte une grande partie des fonds qu'elle prête en vendant des obligations à des investisseurs privés; ce procédé sert aussi à mobiliser des capitaux privés en vue d'investissements dans des activités de développement. Une autre méthode employée à cette même fin consiste à vendre à d'autres investisseurs des parts de prêts consentis par la Banque à ses membres. Le montant de ces ventes, en majeure partie à des investisseurs privés, n'a cessé de s'élever au cours des six dernières années et il dépasse maintenant un milliard de dollars, dont 69 millions de dollars seulement sont garantis par la Banque.

Il convient peut-être de mentionner ici l'activité de la Société financière internationale (SFI), autre organisme affilié à la Banque. La SFI a un capital autorisé de 100 millions de dollars, souscrit par ses 61 pays membres, et elle s'efforce d'aider au développement de l'industrie privée sans la garantie des gouvernements. Ce faisant, la Société non seulement investit ses propres fonds mais encore mobilise des capitaux privés, nationaux et étrangers, pour investissement des entreprises industrielles privées des pays peu développés. A la fin de janvier 1962, la SFI avait effectué 45 investissements, dans 18 pays, représentant au total 57,5 millions de dollars; pour chaque dollar investi par elle, les intérêts privés en avaient investi 3 à 4. Les statuts de la Société lui interdisaient à l'origine d'effectuer des investissements sous forme de participation à un capital social, mais l'expérience des premières années d'activité a montré que cette restriction était très préjudiciable aux opérations de la SFI et en particulier réduisait sensiblement la capacité d'attirer la participation du capital privé dans ses investissements. C'est pourquoi le Conseil des gouverneurs a proposé, et fait approuver en septembre 1961, une modification des statuts aux termes de laquelle la Société est désormais autorisée à effectuer des investissements sous forme de participation à un capital social. Elle a déjà fait trois investissements de ce genre en vertu de ce nouveau pouvoir. La SFI, comme la Banque, effectue des opérations de cessions d'investissements;

à la fin de janvier 1962, elle avait cédé pour 9,2 millions de dollars d'investissements.

Ces dernières années, l'attention s'est portée sur d'autres mesures que pourraient prendre les gouvernements des pays exportateurs de capitaux pour stimuler encore le courant de capitaux privés vers les pays peu développés. D'importants organismes nationaux et internationaux représentant les bailleurs de fonds privés ont proposé la création d'un plan multilatéral d'assurance des investissements offrant une protection contre certains risques que courent les investisseurs étrangers dans les pays peu développés, notamment la perte de leur capital par suite de nationalisation ou d'expropriation sans indemnisation suffisante ou d'interdiction de rapatrier le capital ou les gains. Pour répondre à l'intérêt général que ces propositions ont suscité dans le monde des affaires, et à la demande du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque vient d'achever et de publier une étude exécutée par ses services qui définit et examine les principales questions inhérentes au concept d'un plan multilatéral d'assurance des investissements. La Banque ne prend parti ni pour ni contre l'opportunité ou la possibilité d'instituer un plan de ce genre. Elle a entrepris l'étude pensant que l'analyse des questions mises en jeu pourrait être utile tant aux gouvernements qu'aux intérêts privés lorsqu'ils approfondiraient cette idée.

Lorsqu'on examine les moyens de favoriser les investissements privés étrangers, on aborde généralement le problème du règlement des différends qui surgissent entre l'investisseur privé étranger et le gouvernement du pays dans lequel il investit. Il n'y a pas apparemment de système de conciliation et d'arbitrage qui soit généralement acceptable à la fois par les gouvernements et par les investisseurs privés. C'est ce qui ressort en partie du fait que la Banque, en tant qu'institution, et M. Black, à titre personnel, ont été priés à plusieurs reprises d'aider à régler des différends de cette nature. Il ne fait pas de doute que des méthodes efficaces de règlement des différends contribueraient à améliorer le climat en matière d'investissement et, de ce fait, à encourager le courant de capitaux privés étrangers. C'est pourquoi la Banque a pris la décision d'étudier avec les pays membres les mesures qui pourraient être prises en vue de favoriser l'institution d'arrangements appropriés à cette fin.

de développement et la sélection des projets, aussi bien que la gestion économique et la politique financière, des programmes de formation, des enquêtes et des études intéressant des projets particuliers et de grands secteurs. Le programme de l'Institut de développement économique est actuellement élargi de façon à permettre l'organisation d'une plus grande variété de cours spéciaux en plus du cours normal pour les hauts fonctionnaires qui s'occupent du développement. Le besoin de ce type d'assistance ne cesse d'augmenter ce qui témoigne, d'une part, d'un effort accru en vue du développement dans les pays peu développés ainsi que dans les nombreux Etats nouvellement créés et sans expérience et, d'autre part, de la grave pénurie de personnel compétent pour fournir le type de services nécessaires dans les pays peu développés comme dans les autres.

La Banque souhaite, pendant la prochaine décennie, poursuivre et développer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, le Fonds spécial et d'autres organisations internationales comme l'OCDE et la Banque interaméricaine pour le développement. On peut avec confiance projeter dans l'avenir, sur une échelle beaucoup plus grande, les activités qui viennent d'être exposées. L'ensemble Banque-AID-SFI continuera à prendre l'initiative et favoriser l'application de mesures et méthodes nouvelles, ainsi qu'à étendre et intensifier ses activités aussi rapidement que le permettront les disponibilités financières et les ressources en personnel qualifié.

La résolution de l'Assemblée générale mentionne l'industrialisation parmi les moyens de réaliser et d'accélérer le développement économique. Il est peut être utile par conséquent de signaler ce que la Banque et les organismes affiliés ont accompli dans ce sens.

On a déjà parlé des activités de la SFI. La Banque, quant à elle, a également consenti des prêts importants directement à des entreprises industrielles privées. De plus, elle a activement encouragé et favorisé la création de banques pour le développement dans les pays membres. Plusieurs d'entre elles ont contracté des emprunts auprès de la Banque qui leur fournit des devises en vue de prêts à consentir pour l'établissement ou l'expansion d'entreprises industrielles privées. Cette méthode a l'avantage de permettre à des entreprises relativement peu importantes auxquelles il serait impossible du point de vue administratif et peu économique de consentir des prêts directs, de recevoir des capitaux de la Banque. De même, la SFI joue un rôle grandissant dans le financement des banques pour le développement et aide de cette manière les entreprises industrielles privées. Un département des services bancaires pour le développement industriel a été créé récemment à la SFI et il est chargé, pour le compte de la Société, de la Banque et de l'AID, d'établir des plans d'assistance financière et technique aux banques privées pour le développement.

Indépendamment de ces opérations, la majeure partie des prêts de la Banque - ceux qui sont destinés par exemple aux transports et à l'énergie électrique - ont contribué à jeter les bases de l'expansion industrielle en assurant les services publics essentiels sans lesquels les entreprises industrielles ne peuvent prospérer.

Le présent exposé n'a encore traité que des mesures et des initiatives prises par la Banque et ses organismes affiliés pour faciliter le courant de capitaux vers les pays peu développés. Tout aussi importantes sont les mesures destinées à accroître l'aptitude de ces pays à utiliser efficacement les capitaux en vue du développement. C'est l'objectif que poursuit la Banque dans ses efforts en matière d'assistance technique. Depuis quatorze ans, elle ne cesse d'étendre ses services d'assistance technique et de mettre au point de nouvelles méthodes adaptées à des situations nouvelles. A l'assistance financière, s'ajoutent toute une gamme de services consultatifs touchant l'établissement de programmes de

de développement et la sélection des projets, aussi bien que la gestion économique et la politique financière, des programmes de formation, des enquêtes et des études intéressant des projets particuliers et de grands secteurs. Le programme de l'Institut de développement économique est actuellement élargi de façon à permettre l'organisation d'une plus grande variété de cours spéciaux en plus du cours normal pour les hauts fonctionnaires qui s'occupent du développement. Le besoin de ce type d'assistance ne cesse d'augmenter ce qui témoigne, d'une part, d'un effort accru en vue du développement dans les pays peu développés ainsi que dans les nombreux Etats nouvellement créés et sans expérience et, d'autre part, de la grave pénurie de personnel compétent pour fournir le type de services nécessaires dans les pays peu développés comme dans les autres.

La Banque souhaite, pendant la prochaine décennie, poursuivre et développer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, le Fonds spécial et d'autres organisations internationales comme l'OCDE et la Banque interaméricaine pour le développement. On peut avec confiance projeter dans l'avenir, sur une échelle beaucoup plus grande, les activités qui viennent d'être exposées. L'ensemble Banque-AID-SFI continuera à prendre l'initiative et favoriser l'application de mesures et méthodes nouvelles, ainsi qu'à étendre et intensifier ses activités aussi rapidement que le permettront les disponibilités financières et les ressources en personnel qualifié.

## FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Les questions que soulève la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale concernant avant tout le développement économique et social des pays sous-développés. Nous notons qu'aux termes de la résolution, le Secrétaire général est invité notamment à présenter des propositions dans un certain nombre de domaines, dont la plupart n'ont pas de rapport avec les activités du Fonds. Toutefois, il est également prié d'examiner d'autres questions qui pourraient faire l'objet de propositions auxquelles nous serions plus ou moins directement intéressés.

Les observations ci-après porteront uniquement sur l'activité du Fonds dans ses rapports avec la question générale qui est à l'étude. Cette activité est définie de façon précise dans les statuts du Fonds. La création de la Banque internationale, en tant qu'organisation reliée à l'ONU au même titre que le Fonds monétaire, a clairement montré, dès le début, que les responsabilités du Fonds dans le domaine du développement étaient indirectes; nos attributions et nos activités sont orientées essentiellement vers des objectifs quelque peu analogues à ceux que poursuivent, dans les divers pays, les banques centrales ou d'autres institutions comparables, à savoir le maintien de l'équilibre monétaire et de la stabilité des changes. Cependant, nous devons nous acquitter de cette tâche de telle façon que, tout en poursuivant nos objectifs fondamentaux, nous puissions également atteindre les buts généraux énoncés à l'article premier de l'Accord relatif au Fonds monétaire. L'un de ces buts est de contribuer au "développement des ressources productives de tous les Etats Membres", une des "fins primordiales de la politique économique".

L'assistance que le Fonds porte aux Etats Membres en vue de leur développement économique consiste essentiellement à les aider à suivre, sur les plans des finances, de la monnaie, du commerce et des changes, des politiques qui leur garantiront des ressources suffisantes pour un développement économique soutenu.

A l'avenir, comme dans le passé, le Fonds s'efforcera de jouer ce rôle de deux façons principales : a) en consultant et en conseillant les autorités nationales sur les politiques relevant du domaine d'activité du Fonds qui seraient les plus propres à favoriser le développement économique du pays considéré et

b) en mettant les ressources financières du Fonds à la disposition des pays, dans le cadre d'arrangements adaptés à leurs besoins, pour leur permettre de surmonter d'éventuelles difficultés temporaires de balance des paiements et d'éviter ainsi d'avoir à adopter des politiques qui pourraient nuire aux intérêts des pays en cause et d'autres membres du Fonds.

Il est évident, toutefois, que se contenter de résoudre les problèmes financiers et économiques des pays en voie de développement à mesure qu'ils se manifestent dans ces pays, ne suffira peut-être pas dans tous les cas. Les pays en voie de développement profitent également de l'amélioration des conditions financières et économiques dans les pays industrialisés. Afin de s'assurer les ressources dont ils ont besoin pour financer leurs importations, il faut qu'ils puissent trouver des marchés où ils vendront leurs exportations. Les marchés des pays fortement industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord constituent les principales sources de recettes en devises des pays peu développés, et les capitaux accumulés dans les pays industrialisés ont été la source principale de capitaux de développement pour l'ensemble du monde. Il est donc de la plus haute importance que ces pays développés maintiennent un taux d'activité économique élevé et que leur activité se fonde sur des politiques rationnelles qui, loin d'affaiblir l'économie des pays voisins et de ceux avec qui ils font du commerce, la renforcera.

Ces dernières années, l'une des principales préoccupations du Fonds monétaire a été d'accroître la convertibilité des monnaies. En vertu de l'article XIV des statuts du Fonds, les gouvernements ont été autorisés à maintenir certaines restrictions sur les paiements et les transferts. On en est venu à comprendre et à apprécier les effets de ces mesures qui entravent la liberté du commerce international, entraînent la dislocation de la structure normale des échanges et augmentent indirectement le coût du développement. Avec l'appui du Fonds et son assistance, qui a pris la forme notamment de consultations et d'une assistance technique et financière, un nombre de plus en plus grand de pays se sont orientés vers un système de liberté des changes.

A l'heure actuelle, 21 des 75 membres du Fonds, y compris les membres dont les monnaies sont les plus importantes dans le commerce international, ont accepté formellement les obligations de convertibilité. D'autres ont adopté pour leur monnaie une large convertibilité de fait. Ainsi les pays se sont trouvés libres

d'acheter leurs produits d'importation où ils voulaient et de vendre leurs produits d'exportation où ils pouvaient obtenir les meilleurs prix. Cette liberté n'a évidemment pas eu que des avantages; elle a aussi créé des problèmes. L'un des problèmes que pose la plus grande convertibilité des monnaies est la pression de plus en plus forte qu'exercent sur les réserves de devises ceux qui souhaitent profiter des fluctuations de la situation dans différents pays. Pour faire face à ces pressions, le Fonds a mis à la disposition de ceux de ses membres dont les monnaies étaient en jeu une importante partie de ses ressources au cours des dernières années. Cette action a eu deux résultats : tout d'abord, les pays qui participent au commerce international - aussi bien les pays développés que les pays sous-développés - n'ont pas eu à souffrir des graves dislocations du système des échanges et des paiements, voire peut-être de l'interruption du courant des échanges et des paiements, qui se seraient produites autrement.

En même temps, cet apport massif de ressources du Fonds sur les marchés mondiaux a aidé à maintenir leur pouvoir d'achat en période de fortes pressions déflationnistes. Rien qu'en 1961, le Fonds a placé près de deux milliards et demi de dollars prélevés sur ses ressources dans le courant des échanges et paiements internationaux. De cette façon, les pressions déflationnistes localisées n'ont pu faire tache d'huile et se répandre dans le monde entier comme elles l'avaient fait, par exemple, dans les années 1930 où elles avaient touché aussi bien les pays industrialisés que les pays de production primaire.

La tâche du Fonds monétaire est d'aider à créer et à maintenir des conditions de stabilité financière et monétaire dans lesquelles l'économie de tous ses pays membres puisse se développer et se fortifier. Comme on l'a montré, le Fonds a été amené, à cette fin, à faire usage de ses ressources, à donner des conseils et à fournir une assistance pour empêcher la propagation des tendances déflationnistes. De même, depuis quelques années, une des préoccupations essentielles du Fonds a été le danger que les pressions inflationnistes présentent tant pour les pays en voie de développement que pour les pays industrialisés, et il s'est efforcé principalement de faire accepter des mesures qui réduiront au minimum aussi bien ces pressions que les dangers qu'elles comportent.

En effet, on en est venu dans l'ensemble à comprendre que l'inflation, loin d'être un instrument d'expansion économique, est en fait un obstacle à l'utilisation rationnelle des ressources disponibles pour le développement économique d'un pays. Sur une courte période, et dans certaines circonstances, l'inflation permettra peut-être de détourner des ressources vers certains projets de développement, mais l'expérience a montré qu'à long terme, elle a des conséquences très graves pour le développement économique équilibré. Non seulement elle tend à décourager l'épargne intérieure et à entraver l'apport de capitaux étrangers, mais encore elle provoque un gaspillage de ressources en encourageant des formes d'investissement moins intéressantes et elle engendre des crises périodiques de la balance des paiements dont la solution peut exiger le recours à des politiques qui interrompent le processus de développement économique.

Cette situation est apparue dans un certain nombre de pays qui, depuis très longtemps, connaissaient une inflation liée à des systèmes de change complexes, au contrôle des changes et à d'autres restrictions. Dans ces pays, il a fallu renverser complètement les politiques adoptées de façon à créer un climat de stabilité qui encouragerait l'épargne intérieure, les entrées de capitaux étrangers et l'utilisation rationnelle des ressources financières. Le Fonds a pu travailler en collaboration étroite avec ces pays, aussi bien en leur fournissant une assistance technique et en organisant des consultations qu'en leur accordant son appui financier, pour les aider à adopter des politiques nouvelles.

Finalement, plusieurs de ces pays ont jugé nécessaire et souhaitable de mettre sur pied un programme financier bien équilibré dans le but de stabiliser leur situation intérieure et extérieure et de préparer ainsi le terrain pour un développement économique plus profitable et plus durable. Il n'est pas nécessaire d'exposer ici en détail les aspects techniques de tous ces programmes mais, normalement, ils prévoient la lutte contre l'inflation par l'élimination du déficit budgétaire, le freinage de l'expansion du crédit bancaire au moyen d'une politique plus stricte de la part des banques centrales et d'une gestion monétaire plus rigoureuse, l'adoption d'un taux de change réaliste et l'assouplissement des mesures de contrôle applicables tant aux transactions internationales qu'aux prix intérieurs. Cependant, il ne faut pas penser qu'il existe des formules

toutes faites. Au contraire, un programme satisfaisant ne peut être élaboré qu'en fonction des circonstances particulières à chaque cas. Le Fonds a aidé à établir et à gérer de tels programmes en donnant des avis et, dans certains cas, en détachant certains de ses fonctionnaires dans le pays intéressé pour des périodes relativement longues. En outre, il a prêté son appui financier, fréquemment sous forme d'arrangements dits de principe. Par exemple, depuis sa création le Fonds a conclu, à un moment ou à un autre, des arrangements de principe avec 19 pays d'Amérique latine. Dans certains cas, l'aide apportée par le Fonds monétaire au titre d'arrangements de principe a été complétée par des prêts comparables consentis par d'autres institutions internationales, gouvernementales ou privées. Dans d'autres parties du monde, également, les pays en voie de développement ont bénéficié d'une aide financière et technique de plus en plus importante du Fonds monétaire pour la mise au point et le financement de programmes conçus de façon à permettre à ces pays de poursuivre leurs efforts de développement sans que leur économie s'en trouve gravement bouleversée.

Bien des pays en voie de développement sont des pays de production primaire et certains d'entre eux sont tributaires des exportations d'un ou deux produits. Par conséquent, leur niveau d'activité économique s'est révélé extrêmement vulnérable aux fluctuations de la demande extérieure et des prix de ces produits dans le commerce international. Comme on l'a déjà noté, le recours aux sources du Fonds depuis quelques années a eu pour effet de minimiser ces fluctuations en offrant les moyens de maintenir le pouvoir d'achat sur les marchés internationaux de ces produits. Le Fonds ne peut évidemment pas empêcher totalement ces fluctuations de la demande extérieure de produits primaires non plus que les variations du niveau du revenu et de l'emploi qui en résultent. Cependant, il est à même d'atténuer les effets de ces fluctuations en aidant les producteurs primaires à surmonter leurs difficultés temporaires de balance des paiements, et il l'a fait, contribuant ainsi à assurer que ces pays pourront continuer à se développer dans des conditions de stabilité relative.

Pour ce qui est de l'avenir, le Fonds espère pouvoir se rendre plus utile encore auprès des gouvernements des Etats membres dans le domaine des consultations et des avis touchant les politiques économiques les mieux adaptées au développement économique. On étudie actuellement les moyens d'élargir et d'intensifier les

programmes de formation des fonctionnaires des pays membres dans le domaine d'activité du Fonds. En même temps, le Fonds espère pouvoir, de plus en plus fréquemment, mettre à la disposition des pays membres en voie de développement économique des experts qui aideront leurs fonctionnaires à formuler et appliquer des politiques adaptées aux besoins du pays sur les plans financier et monétaire, en matière de changes et dans les secteurs connexes. Enfin, en ce qui concerne l'utilisation de ses ressources financières, le Fonds suivra une politique garantissant qu'elles continueront à être mises à la disposition des membres pour soutenir leurs efforts en vue de mettre en oeuvre, ou de continuer à appliquer, les politiques économiques et financières rationnelles qui sont indispensables à un véritable développement. Récemment, par exemple, le Fonds a mis au point, lors de négociations avec des pays membres, des dispositions lui permettant de compléter ses ressources actuelles par des emprunts effectués dans des circonstances déterminées. Ces dispositions prendront effet lorsque les mesures nécessaires, parlementaires et autres, auront été prises dans les mois à venir; le Fonds pourra alors emprunter un montant total de 6 milliards de dollars dans 10 monnaies différentes pour compléter les 15 milliards de dollars dont il disposait à la fin de 1961.

On trouvera ci-après des tableaux illustrant de façon succincte certaines des considérations exposées ci-dessus à propos des rapports entre le Fonds et ses membres au cours des dernières années.

## Fonds monétaire international

Opérations financières  
(en millions de dollars)

Tirages et remboursements, par région, pour les périodes 1947-51, 1952-56 et 1957-61

	Tirages				Remboursements				Soldes débiteurs des pays tireurs			
	1947-51	1952-56	1957-61	Total	1947-51	1952-56	1957-61	Total	1947-51	1952-56	1957-61	Total
1. Europe .....	573,2	601,0	2 255,7	3 429,9	76,6	508,7	1 667,5	2 252,8	496,6	92,3	588,2	1 177,1
2. Amérique latine .....	98,5	187,8	931,3	1 217,3	27,6	159,4	337,2	524,2	70,9	28,4	594,1	693,1
3. Asie et Extrême-Orient.	120,0	254,0	837,4	1 211,4	-	288,9	415,8	704,7	120,0	-34,9	421,6	506,7
4. Moyen-Orient et Afrique	20,2	54,4	228,5	303,0	13,6	20,7	113,6	147,9	6,6	33,7	114,9	155,1
Total .....	811,9	1 097,2	4 252,9	6 162,0	117,8	977,7	2 534,3	3 629,9	694,1	119,5	1 718,8	2 532,1

Tirages, remboursements et soldes des ventes de monnaies, par région  
(en millions de dollars)

	Tirages				Remboursements et soldes des ventes de monnaies				Soldes débiteurs des régions			
	1947-51	1952-56	1957-61	Total	1947-51	1952-56	1957-61	Total	1947-51	1952-56	1957-61	Total
1. Europe .....	573,2	601,0	2 255,7	3 429,9	76,6	508,7	2 749,8	3 335,1	496,6	92,3	-494,1	94,8
2. Amérique latine .....	98,5	187,8	931,3	1 217,3	27,6	159,4	337,2	524,2	70,9	28,4	594,1	693,1
3. Asie et Extrême-Orient.	120,0	254,0	837,4	1 211,4	-	288,9	470,8	759,7	120,0	-34,9	366,6	451,7
4. Moyen-Orient et Afrique	20,2	54,4	228,5	303,0	13,6	20,7	113,6	147,9	6,6	33,7	114,9	155,1
Total .....	811,9	1 097,2	4 252,9	6 162,0								

Note : les chiffres étant arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts.

Crédits de principe consentis

(Les chiffres entre parenthèses indiquent  
le montant des tirages effectués au titre  
des crédits de principe)

	<u>1947/51</u>	<u>1952/56</u>	<u>1957/61</u>	<u>Totaux</u>
Europe	-	1 056 (5)	800 (429)	1 856 (434)
Amérique latine	-	121 (27)	1 373 (713)	1 499 (740)
Asie et Extrême-Orient	-	-	214 (134)	214 (134)
Moyen-Orient et Afrique	-	18 (20)	193 (39)	211 (59)
Totaux des crédits consentis		<u>1 194</u>	<u>2 585</u>	<u>3 780</u>

/...

Missions du Fonds monétaire, 1961

Consultations, entretiens, coopération technique

	<u>Consultations et entretiens</u>	<u>Coopération technique</u>	<u>Participation aux programmes de formation</u>
Europe	11	-	10
Hémisphère occidental	12	11	13
Asie et Extrême-Orient	8	1	16
Moyen-Orient, Afrique	3	7	3

Note : Sous la rubrique "Coopération technique" sont comprises les missions à court terme et les missions de conseillers techniques de longue durée. En 1961, l'assistance fournie sous cette forme intéressait notamment les domaines ci-après :

Législation, politiques et administration des banques centrales

Politique et contrôle des changes

Statistiques (méthodes et administration)

Politique fiscale et monétaire.

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI)

Pour permettre à l'aviation d'exercer l'influence désirée et de jouer le rôle qui pourrait lui revenir dans le développement économique d'un pays, il importe d'attribuer une priorité élevée à la création d'une autorité gouvernementale capable d'organiser et d'administrer, sur le plan national et international, les activités de l'aviation civile nationale, compte tenu des besoins du pays. Eu égard aux conditions existant dans chaque pays, il faut à cet effet former et éduquer le personnel de surveillance, préparer les techniciens spécialisés nécessaires aux services au sol et se procurer les installations et le matériel voulus pour permettre le fonctionnement efficace et sûr des services au sol en vue d'assurer la sécurité et la régularité des opérations aériennes.

- a) L'assistance technique fournie par différentes sources au cours des quelques dernières années, où les efforts ont été les plus poussés, n'est pas suffisante, qu'il s'agisse de la formation proprement dite ou de la formation en cours d'emploi. En fait, en matière de formation technique, les besoins augmentent à un rythme plus rapide que celui auquel on peut les satisfaire à l'heure actuelle, ce qui exigera à l'avenir des efforts encore plus grands, ne fût-ce que pour maintenir la situation actuelle et pour éviter que la pénurie de personnel n'aille en s'accroissant.
- b) Pour que l'aide accordée donne les résultats désirés, les gouvernements ne doivent épargner aucun effort pour fournir les stimulants nécessaires au recrutement de cadres faisant preuve d'un intérêt et d'une compréhension réels pour la tâche qu'ils accomplissent et capables de transmettre aux autres les techniques et les connaissances qu'ils viennent d'acquérir. L'OACI est en mesure de fournir les avis et le personnel nécessaires pour aider à l'organisation, à la création et au fonctionnement des services gouvernementaux indispensables à l'aviation civile. D'autres institutions, comme l'OMS et l'OIT, qui s'occupent des services auxiliaires de l'aviation civile, peuvent fournir une assistance de caractère technique, tandis que la Banque internationale et l'Association internationale de développement peuvent prêter leur concours pour le financement et la fourniture de matériel et d'installations. Outre l'assistance qu'ils

accordent dans le cadre de programmes bilatéraux, les gouvernements peuvent jouer un rôle important dans tout programme de développement en envoyant des experts rémunérés ou bénévoles et en accueillant gratuitement ou à titre onéreux les boursiers qui désirent poursuivre leur formation.

- c) Pour ce qui est de l'aviation, nous estimons qu'il est indispensable de tenir compte de ces priorités dans tout plan général de développement économique et qu'il faut élaborer pour l'aviation civile des plans directeurs qui serviront de base pour déterminer tous les besoins en matière d'aide et d'assistance. En ce qui concerne les demandes adressées au Fonds spécial dans le domaine de l'aviation civile, elles ont été déterminées jusqu'à présent compte tenu des besoins régionaux plutôt que des besoins purement nationaux et elles sont en conséquence fondées sur des besoins particuliers qui sont peut-être plus importants du point de vue régional que d'un point de vue purement national.

Dans le domaine de l'aviation civile, on constate, dans les services administratifs, une pénurie assez sérieuse de fonctionnaires qualifiés aux échelons moyens et supérieurs. Il est certain que l'on peut former un certain nombre de fonctionnaires à ces échelons grâce à une formation en cours d'emploi ou grâce à des bourses octroyées à des candidats recrutés parmi les personnes ayant des diplômes techniques ou des diplômes de droit ou d'économie politique; mais comme les avantages offerts à la plupart des échelons de l'administration, comparés à ceux des autres branches d'activité, sont souvent insuffisants pour en faire une carrière attrayante, ces personnes s'orientent généralement vers des activités plus rémunératrices. De même, on a grand besoin de personnel d'aviation civile dans les secteurs spécialisés. Il serait sans doute possible de le recruter dans les écoles techniques et professionnelles destinées d'une manière plus générale à répondre aux besoins de main-d'oeuvre spécialisée, mais la plupart des connaissances requises dans l'aviation civile ont souvent un caractère particulier, exigeant un enseignement spécialisé dans des écoles et des institutions spécialement consacrées aux diverses branches de l'aviation. La création et le développement de ces écoles et de ces institutions, peut-être sur une base régionale plutôt que nationale, est indispensable si l'on veut que l'aviation civile joue un rôle utile dans la mobilisation des ressources nationales en vue du développement économique.

- a) L'OACI est bien équipée pour aider à l'organisation de ces institutions et de ces centres de formation, de même que pour contribuer à la formation, grâce à l'envoi d'experts, et à la mise en oeuvre de programmes d'enseignement spécialement conçus pour permettre aux stagiaires d'acquérir un degré de compétence acceptable sur le plan international.
- b) D'autres institutions, comme l'OMS et l'UIT, qui s'intéressent à des questions étroitement liées à l'aviation civile, peuvent sans aucun doute apporter une contribution utile dans leurs domaines particuliers.

Les programmes de formation doivent répondre aux besoins principaux et assurer d'une part la formation de personnel administratif aux échelons moyens et élevés et d'autre part la formation de spécialistes pour les opérations nécessaires au fonctionnement des services au sol de l'aviation civile.

- a) Il est difficile d'indiquer quantitativement ce que l'OACI peut faire dans l'un quelconque de ces domaines, car, en matière de formation, cette organisation s'est bornée jusqu'ici aux activités qu'elle a entreprises dans le cadre du PEAT ou en tant qu'agent d'exécution pour les projets du Fonds spécial. Cependant, pour montrer l'ampleur de la tâche qui confronte l'aviation civile, on peut donner les résultats d'une enquête récente portant sur 13 des opérations les plus communes dans l'aviation et effectuée dans 45 Etats qui ne sont pas eux-mêmes en mesure de donner toute la formation requise; il ressort de cette enquête qu'on a besoin à la fin de 1962 d'environ 14 000 spécialistes dont 2 000 seront formés avec l'assistance de l'OACI dans le cadre du PEAT ou du Fonds spécial, le reste, soit environ 12 000, devant être formés par les Etats ou grâce à une aide bilatérale. L'expérience a montré qu'il est probable que 4 500 seulement recevront cette formation, de sorte qu'il restera à la fin de 1962 environ 7 500 spécialistes à former. En même temps, on estime que les besoins pendant une période de six ou sept ans au moins, compte tenu des besoins nouveaux et de la nécessité de remplacer une partie du personnel actuel, s'élèveront à environ 5 000 spécialistes par an dont on ne pourra obtenir que 3 000 grâce aux moyens actuellement disponibles, de sorte qu'il restera à former chaque année environ 2 000 spécialistes en plus des 7 500 qui resteront à former à la fin de 1962.

- b) Il importe de faire connaître aux institutions, à tous les échelons, les besoins de l'aviation civile tant en ce qui concerne l'instruction que la formation.
- c) L'OACI compte actuellement sur les experts du PEAT pour effectuer une partie de cette tâche, mais on estime que le personnel de l'OPEX représentera le moyen d'assistance le plus efficace jusqu'au moment où il pourra être remplacé par un personnel local (voir également la réponse à la question 6). Les experts bénévoles qui viendront s'ajouter aux experts fournis par les gouvernements à titre onéreux contribueront à l'efficacité de l'ensemble du programme, du fait que certains besoins de personnel auxquels il n'aurait pas été possible de faire face autrement pourront peut-être être satisfaits partiellement grâce à leur contribution.

Le problème essentiel qui nous a causé de vives inquiétudes est la question de savoir dans quelle mesure les organismes gouvernementaux des pays en voie de développement sont capables d'assumer les fonctions suivantes : direction des opérations aéronautiques au sol, inspection des lignes aériennes et délivrance des licences. D'une part, ces organismes sont handicapés par des traitements trop bas, la formation insuffisante du personnel, le manque des fonds nécessaires à l'achat du matériel, la pénurie de cadres sur le plan de la gestion et de la technique et par d'autres éléments, de sorte qu'il est difficile aux gouvernements de gérer ces services sur des bases commerciales. D'autre part, pour ce qui est des services aéronautiques au sol, l'inspection et la délivrance des licences exigent, peut-être plus que tout autre secteur de l'activité gouvernementale, un degré d'efficacité et de compétence technique bien supérieur à celui requis dans les autres postes de l'administration. Il ne faut pas oublier que c'est de ces services aéronautiques que dépend principalement la sécurité des opérations et les techniciens au sol doivent, dans leur domaine, se montrer aussi efficaces que les pilotes hautement qualifiés qui conduisent aujourd'hui les avions à réaction vers presque tous les pays du monde. En outre, les gouvernements ne peuvent assumer leurs responsabilités à l'égard des passagers s'ils sont incapables d'assurer le contrôle technique des lignes aériennes qui opèrent sur leurs territoires. Il convient d'ajouter notamment que certains gouvernements de pays plus développés ont également abouti à la

conclusion que le recours à des organismes gouvernementaux n'était pas la méthode la plus efficace pour assurer les services aériens au sol et ils ont adopté, ou envisagent d'adopter, d'autres moyens. Nous en avons donc conclu que certains pays au moins doivent adopter une autre méthode que celle des organismes gouvernementaux et qu'ils devraient soit conclure des contrats de gestion avec des entreprises étrangères compétentes, soit créer des entreprises publiques.

Grâce à ces arrangements, il serait possible d'offrir de meilleurs traitements aux techniciens et de fixer des conditions d'emploi analogues à celles des entreprises privées où les employés sont recrutés et conservés en fonction de leurs compétences, de leur efficacité et de leur dévouement. Le personnel ne bénéficie pas alors de la même sécurité d'emploi que les fonctionnaires, mais il est en revanche mieux rémunéré pour le travail qu'il fournit. Les services qui dirigent ces entreprises sont en mesure d'engager et de congédier les employés compte tenu de la qualité de leurs services et ils peuvent également acheter du matériel et prendre les mesures nécessaires pour assurer la bonne marche des opérations sans avoir à souffrir des retards inhérents aux organismes gouvernementaux.

Il est évident qu'en déléguant à un organisme qui ne dépend pas de l'administration la responsabilité de fournir les services en question, un gouvernement ne peut se soustraire à la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne la nature et la qualité de ces services et que ce gouvernement doit disposer de personnel qualifié chargé de surveiller les activités d'un organisme de ce genre et jouissant des pouvoirs nécessaires. Si, dans certains Etats, la création d'un tel organisme peut n'être qu'une mesure temporaire qui cesse d'être appliquée dès que le gouvernement dispose des ressources nécessaires pour entreprendre lui-même la tâche en question, dans d'autres Etats où ce type d'organisme a été créé pour une période indéfinie, il peut cependant être nécessaire de créer des cadres qualifiés, moins nombreux cependant, travaillant sous le contrôle direct du gouvernement. En ce qui concerne les besoins de l'aviation civile, il semble que cette méthode permettrait de résoudre de façon plus satisfaisante les problèmes techniques qui se posent à l'aviation dans un certain nombre de pays en voie de développement.

La conclusion de contrats de gestion avec des entreprises compétentes permettrait également de résoudre le problème assez rapidement. Si, pour des raisons de politique générale, un gouvernement n'est pas disposé à autoriser des entreprises

étrangères à exploiter ses services aéronautiques au sol et préfère créer une entreprise publique, il faudrait que cette entreprise soit gérée par des experts, lesquels ne sont pas généralement disponibles dans les pays peu développés. Dans ce cas, une bonne solution serait de fournir des experts dans le cadre de l'OPEX, ce qui permettrait aux gouvernements au bout d'un certain nombre d'années, grâce à la formation appropriée de personnel de contrepartie, de faire fonctionner l'entreprise publique avec un personnel entièrement national. C'est dans ce domaine que les ressources qui peuvent devenir disponibles dans le cadre des programmes mis en oeuvre par les Nations Unies au cours de la Décennie pour le développement peuvent être les plus utiles. Il est difficile de prévoir les besoins pour les années 1965 et 1970, mais il est probable qu'à l'heure actuelle il faudrait au minimum 100 experts environ (gestion et surveillance) et qu'un nombre analogue serait nécessaire en 1965 et au cours des années suivantes.

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE (UPU)

En effet, l'UPU s'est constamment efforcée de favoriser le développement économique et social dans la sphère qui lui est propre. Aux termes de l'article premier de sa Convention, elle forme un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances et a pour but d'assurer l'organisation et le perfectionnement des services postaux et de favoriser, dans ce domaine, le développement de la collaboration internationale. Par des dispositions adoptées lors de ses différents congrès - qui se réunissent en principe tous les cinq ans - de nombreuses facilités sont accordées aux usagers, afin de promouvoir la culture et l'éducation, de diffuser l'information et de favoriser l'échange des idées :

- Taxes réduites pour les journaux, imprimés, livres, échantillons, etc.,
- Vente de coupons-réponse,
- Acheminement rapide des envois,
- Possibilité pour les pays membres de l'Union de conclure des unions restreintes et de prendre des arrangements spéciaux, à la condition toutefois de ne pas y introduire des dispositions moins favorables pour le public que celles qui sont prévues par les actes de l'UPU, etc.

La Convention postale universelle permet également l'échange, au tarif des lettres et sous certaines conditions déterminées, de matière biologiques périssables. Les envois de sérums, de vaccins, ainsi que ceux des médicaments d'urgence qu'il est difficile de se procurer sont admis au tarif des échantillons.

En ce qui concerne le paragraphe 4 e) de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, l'Union sera certainement amenée à prendre prochainement des mesures importantes en vue du développement de l'assistance technique postale au service de tous les pays et principalement de ceux qui sont les moins favorisés.

Parmi les mesures en cours d'exécution, on peut signaler la mise en pratique d'une résolution de la Commission exécutive et de liaison, adoptée au cours de sa session annuelle de 1961 et qui vise à intensifier l'assistance technique directe entre administrations postales (échanges de fonctionnaires, d'informations, de communications d'expériences et d'essais, etc.) et charge le Bureau international d'effectuer une étude sur les avantages et les inconvénients qui découleraient de l'application à l'Union postale universelle des systèmes de l'ONU et de l'UIT.

En outre, le Bureau international procède actuellement, sur demande de la Commission consultative des études postales de l'UPU (CCEP), à une étude sur l'organisation par ses soins d'une école supérieure des postes. Quant à la CCEP elle-même, elle est chargée de fournir aux administrations des données détaillées sur les problèmes postaux techniques, d'exploitation et économiques, afin de leur éviter principalement des chevauchements et des expériences onéreuses et leur donner la possibilité de réorganiser leurs divers services en fonction du progrès. Elle a déjà entrepris ou terminé une trentaine d'études et en a retenu de nombreuses pour son prochain programme quinquennal après le Congrès de la Nouvelle Delhi en 1963.

Comme on le voit et sans anticiper sur les décisions qui seront encore prises par ses divers organes, on peut d'ores et déjà affirmer que l'Union postale universelle se vouera, ces prochaines années, tout spécialement à l'assistance technique et, dans ce cadre, à la formation du personnel postal qui constitue l'élément essentiel des administrations de ses pays membres, afin de développer ses qualités professionnelles et de caractère pour le service de la communauté.

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)

Lorsqu'on élabore et exécute des plans de développement nationaux, la première priorité, dans notre domaine d'activité particulier, doit être donnée à l'extension et à l'amélioration des réseaux nationaux de télécommunications. A cet égard, il faut tenir compte de la nécessité d'établir de bonnes communications entre les principaux centres économiques du pays.

Il est difficile de donner une estimation quantitative des progrès que l'on pourrait réaliser au cours des quelques années à venir, puisque le développement futur dépend dans une large mesure de la situation actuelle dans les divers pays. Cependant, il semble possible de préparer les plans d'extension et d'amélioration des réseaux d'ici 1965 en vue de leur exécution pendant les cinq années suivantes.

Il incombe au gouvernement de donner une idée claire de ses besoins en ce qui concerne les diverses communications entre les parties du pays qui sont en voie de développement. L'UIT jouerait naturellement son rôle dans l'élaboration de ces plans et dans toute action que le développement des télécommunications rendrait nécessaire.

On pourrait mettre au point une série de critères destinés à guider les gouvernements dans la préparation de leurs demandes d'assistance en matière de télécommunications, après avoir fait une enquête préliminaire sur la situation dans les divers pays.

L'expérience a montré que le meilleur moyen d'accomplir des progrès dans le domaine des télécommunications est d'instituer des établissements de formation pour les agents d'exploitation. On peut également envisager de créer, dans ces pays, de petites industries des télécommunications qui, travaillant sous licence, seraient des usines spécialisées dans la fabrication de matériel de télécommunications.

Pour l'UIT, la meilleure manière d'aider les gouvernements à atteindre ces objectifs est de leur fournir des experts.

A cet égard, c'est en l'aidant à préparer le terrain pour les activités de formation que les autres institutions peuvent le mieux collaborer avec l'UIT.

Dans le domaine des télécommunications, la première priorité doit être accordée à la formation de main-d'oeuvre qualifiée et de fonctionnaires à l'échelon intermédiaire.

A cette fin, l'Union pourrait aider les gouvernements à améliorer les instituts spéciaux pour la formation de personnel des télécommunications ou à créer des instituts de cette nature. Là encore, il est difficile de donner une estimation des dépenses à prévoir attendu que leur montant dépend de la situation effective dans les différents pays. Les résultats que l'on pourrait obtenir d'ici 1965 seraient nécessairement fonction des progrès réalisés dans l'installation de matériel nouveau de télécommunications pendant cette période et de l'effectif du personnel nécessaire.

Dans chaque pays, c'est aux autorités en matière de télécommunications que devrait incomber la mise au point d'un système de formation.

Il serait possible d'utiliser des agents détachés pour des périodes de courte durée par les entreprises fournissant le matériel, et chargés d'apprendre au personnel local à faire fonctionner et à entretenir le matériel nouveau. Il est difficile d'utiliser les services d'agents bénévoles dans les services de télécommunications à moins qu'ils n'aient déjà une bonne expérience pratique dans ce domaine particulier.

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM)

1. La planification dans le domaine de la météorologie dépend nécessairement d'un certain nombre de secteurs essentiels de l'activité économique qui ont besoin et font usage des services météorologiques : agriculture et sylviculture, navigation et pêche, aviation et transports en général, évaluation et mise en valeur des ressources hydrauliques, industrie et certaines branches du commerce. Elle dépend également de certains domaines particuliers comme l'étude de la pollution de l'air et la lutte contre cette pollution, l'évaluation des ressources en énergie éolienne et solaire, etc.
2. Le principal objectif de la planification du développement dans ce domaine doit donc être de permettre aux services météorologiques de fournir l'assistance qui leur est demandée au titre des plans d'ensemble nationaux de développement.

Au cours de la décennie, l'Organisation météorologique mondiale s'efforcera particulièrement d'intensifier celles de ses activités qui ont trait aux secteurs du développement économique énumérés ci-dessus. Un programme de ces activités sera présenté à cette fin au quatrième Congrès météorologique mondial, qui doit se tenir en 1963. Le programme comprendra les activités suivantes :

- a) Développement des moyens de formation existants et création de nouveaux instituts destinés à la formation de personnel scientifique et technique de toute sorte (spécialistes des prévisions, assistants techniques, observateurs, personnel chargé de l'entretien, etc.) avec la participation de l'Organisation elle-même, ainsi que du Fonds spécial, du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du programme OPEX.
- b) Développement de la recherche et de l'observation météorologiques, notamment en ce qui concerne l'utilisation des satellites artificiels. A cet égard, un plan décennal assez détaillé en deux étapes sera exposé dans un rapport spécial que l'OMM doit présenter au Conseil économique et social en application de la résolution 1721 C (XVI) de l'Assemblée générale.
- c) Création et développement de réseaux nationaux grâce à la coopération internationale et bilatérale afin d'établir un réseau mondial de stations météorologiques permanentes aussi homogène que possible. L'intensification

de ces activités contribuera également à la mise en oeuvre de la résolution 829 (XXXII) du Conseil économique et social.

- d) Développement des échanges internationaux de renseignements météorologiques au moyen de méthodes modernes et de la planification à l'échelon mondial comme on l'a déjà entrepris (échanges dans l'hémisphère nord).
- e) Développement des possibilités existantes de prévisions météorologiques grâce aux progrès réalisés en météorologie au moyen de la recherche, de cycles d'études, de groupes d'experts, de la comparaison d'instruments et autres stimulants tels que les bourses d'études et de perfectionnement, l'attribution de prix internationaux, etc.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)

INTRODUCTION

Planification à long terme des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques

1. La technologie nucléaire devient un facteur de l'économie, notamment dans la planification économique à long terme de certains pays. Au cours de la présente décennie, on peut s'attendre que "la composante nucléaire" que l'on envisage d'introduire ou de développer va se généraliser. C'est pourquoi la Conférence générale de l'AIEA a adopté à sa cinquième session ordinaire une résolution<sup>1/</sup> dans laquelle elle a demandé que l'on entreprenne la préparation d'un programme à long terme pour les activités de l'Agence; un rapport intérimaire sera présenté à la Conférence générale en septembre 1962. Les observations ci-après ne doivent donc pas être considérées comme préjugant en aucune manière la teneur de ce programme à long terme et l'Agence réserve pleinement sa position à cet égard.

Perspectives scientifiques

2. L'avenir de la science et de la technologie nucléaires doit être envisagé dans le cadre plus vaste du progrès scientifique et technique en général. Les découvertes scientifiques et leur application pratique ont beaucoup contribué à façonner la structure du monde moderne. Actuellement, on constate souvent un rapport étroit entre, d'une part, le niveau économique et le taux d'expansion d'un pays et, d'autre part, la proportion de son revenu national qui est consacrée à la recherche scientifique et au progrès technique. Ce phénomène se poursuivra probablement à un rythme encore plus rapide au cours de la présente décennie et, en se rendant de mieux en mieux compte des avantages qu'il y a à favoriser la science et la technologie, les pays accepteront de consacrer une proportion de plus en plus importante de leurs ressources nationales à la recherche pure et appliquée.

3. Il faut s'attendre que les principaux progrès technologiques soient réalisés dans les pays très industrialisés, mais ces progrès auront probablement un effet important sur les pays en voie de développement. L'ampleur de cet effet apparaîtra

---

<sup>1/</sup> GC(V)/RES/105.

peut-être plus nettement après la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui doit se tenir en février 1963, mais elle devra faire l'objet de fréquentes réévaluations au cours de la décennie. Cependant, on peut dire que les notions et les réalisations scientifiques et techniques les plus avancées d'aujourd'hui paraîtront probablement, demain, tout à fait naturelles. Il est essentiel de créer également dans les pays en voie de développement les habitudes de pensée et d'action qui leur permettront d'avoir une attitude favorable à l'égard des progrès scientifiques que l'on espère réaliser au cours de la décennie. On peut noter aussi à cet égard que plus une technologie est complexe, plus un pays peu développé aura besoin d'aide extérieure pour l'exploiter.

4. Les progrès scientifiques et techniques transformeront probablement le monde au cours de la prochaine décennie, mais leur rythme dépendra des contacts et de la coopération scientifiques entre tous les Etats, quels que soient leur régime politique et leur degré de développement. Cette interdépendance de la science moderne s'est révélée avec une netteté particulière à l'occasion de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et l'examen ci-après de certains aspects de l'avenir de la science nucléaire est donc fondé sur l'hypothèse que ces contacts continueront à s'intensifier.

5. La science nucléaire a également contribué, notamment grâce aux deux Conférences des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, à attirer l'attention de tous les pays sur l'importance capitale de la science pour le monde moderne. Ces conférences ont exercé une grande emprise sur l'imagination des populations et des gouvernements et ont amené de nombreux pays à engager une main-d'oeuvre et un matériel scientifique importants dans le domaine de l'énergie atomique. Si l'énergie atomique continue à jouer ce rôle de catalyseur, les instituts de science nucléaire continueront à recevoir un appui suffisant de la part des gouvernements intéressés et de la collectivité internationale et il en sera fait en outre pleinement usage pour développer les sciences et les technologies connexes dans les pays intéressés. Les instituts de science nucléaire pourront ainsi devenir, pour de nombreux pays en voie de développement, un centre de progrès scientifique autour duquel on pourra créer d'autres instituts et, ce qui est plus important, le climat de pensée scientifique créatrice qui est essentiel à la poursuite de l'expansion.

## SCIENCE ET TECHNOLOGIE NUCLEAIRES

6. On prévoit deux orientations principales pour l'application de l'énergie nucléaire : la production d'énergie et les isotopes. La production d'électricité, la production de chaleur à des fins industrielles et la propulsion des navires représenteront probablement, à la longue, la principale contribution économique directe de l'énergie nucléaire. Ces activités apporteront également de loin la contribution la plus évidente car les avantages et les économies provenant de l'utilisation des isotopes sont beaucoup plus difficiles à évaluer financièrement ou quantitativement : ils sont aussi difficiles à évaluer que ceux qui proviennent, par exemple, de l'utilisation du microscope optique. L'importance potentielle de l'énergie nucléaire est donc fonction de l'importance générale de l'énergie dans la société moderne. Par conséquent, il est probable que l'énergie nucléaire contribuera dans une large mesure à favoriser l'industrialisation.

7. La date à laquelle l'énergie nucléaire sera utilisée dans un pays donné et le taux d'accroissement de sa production sont des questions qui relèvent essentiellement de considérations économiques. La mesure dans laquelle l'énergie nucléaire pourra concurrencer l'énergie de sources classiques dépendra probablement surtout des progrès réalisés en science appliquée et en technique industrielle plutôt que dans la recherche de base. Actuellement, on peut dire d'une manière générale que le coût de l'énergie nucléaire diminue plus rapidement que celui de l'énergie classique mais qu'il était, au départ, plus élevé. Lorsque le coût de l'énergie nucléaire sera devenu inférieur à celui de l'énergie classique, on peut s'attendre que l'énergie nucléaire prenne une importance capitale dans le pays intéressé. On pense que ce phénomène se produira dans de nombreux pays au cours de la présente décennie. L'adoption de l'énergie nucléaire se produira donc probablement pendant les dix années à venir.

8. Pour des raisons techniques et économiques, on pense que cette transformation se produira d'abord dans les régions industrialisées (ou dans des enclaves industrialisées de pays peu développés), où la demande d'énergie est importante et permanente - ce qui permettra à de grandes centrales nucléaires de fonctionner presque au maximum de leur capacité - et où le coût des combustibles classiques est élevé. De grandes centrales nucléaires de ce genre commencent, en fait, à contribuer d'une manière sensible à la production brute d'électricité dans certains pays, et la

concurrence qu'elles peuvent faire dans d'autres régions a déjà amené des pays à apporter des améliorations techniques aux centrales classiques et à fixer un prix maximum pour l'énergie dans certaines régions.

9. De nombreux pays en voie de développement seraient actuellement plus intéressés par des centrales de moindre capacité. Des centrales nucléaires de ce genre ont été construites et fonctionnent dans des régions reculées mais ne peuvent pas encore concurrencer les centrales d'autres régions. Il est donc difficile de prévoir le rythme auquel elles viendront compléter ou remplacer les centrales classiques.

10. En ce qui concerne les isotopes, il est probable que leur utilisation et les méthodes employées à cet égard se développeront régulièrement au cours de la décennie et non pas de la manière plus radicale prévue pour l'énergie nucléaire. Il faudra s'assurer que les méthodes déjà répandues dans les pays industrialisés sont appliquées dans les pays sous-développés pour leur permettre de résoudre leurs problèmes particuliers. Les isotopes sont déjà utilisés dans de très nombreux cas et il n'y a guère de branche de la recherche ou de la technologie où les isotopes et les rayonnements ne jouent pas un rôle. Les indicateurs isotopiques ont, par exemple, beaucoup modifié la recherche médicale et biologique en permettant aux chercheurs d'obtenir, pour la première fois, une image dynamique du processus de la vie. Dans un domaine très différent, les sources de rayonnements sont déjà utilisées largement dans l'automatisation industrielle pour le contrôle de la qualité ou de la production. Pour donner un troisième exemple, on se sert des indicateurs isotopiques dans les enquêtes hydrologiques pour suivre le mouvement des eaux souterraines et déterminer l'importance des réserves qui peuvent faire l'objet d'une exploitation économique; ces opérations sont beaucoup plus coûteuses et beaucoup moins exactes avec les méthodes classiques. L'importance des réserves d'eau et leur taux de renouvellement présentent évidemment un intérêt particulier pour de nombreuses régions en voie de développement.

11. Bien qu'il soit difficile de prévoir dans quel domaine les isotopes joueront le plus grand rôle au cours de la décennie à venir, il est probable que leur importance ira croissant dans les activités ci-après, qui présentent un intérêt spécial pour les pays en voie de développement :

Recherche agricole et recherche biologique de base;

Conservation des aliments;

Lutte contre les parasites;

Mise en valeur des ressources hydrauliques;

Recherche concernant les maladies tropicales et endémiques.

/...

## QUELQUES INCIDENCES POUR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

12. Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport, il n'existe pas d'organisme des Nations Unies spécialement chargé de la technologie en général. Cependant, la contribution potentielle de la technologie et de la science nucléaires a été jugée suffisante pour justifier la création d'une agence autonome, l'AIEA, chargée de s'occuper de ces questions.

13. Les sciences nucléaires font partie intégrante des sciences physiques et leurs applications pratiques sont utilisées dans de nombreuses branches de la technologie. Dans la mesure où les sciences physiques et les technologies connexes ne relèvent pas déjà d'une autre institution, l'AIEA est donc logiquement le centre des travaux internationaux dans ce domaine.

14. Du point de vue de l'Agence, les pays et les régions peuvent se diviser en trois groupes principaux :

- A. Un petit nombre de pays très avancés du point de vue technique où l'énergie atomique commence déjà à contribuer à la production d'électricité et à l'amélioration des procédés industriels et qui investissent des sommes considérables dans la recherche et le développement;
- B. Un groupe nombreux de pays qui ont déjà implanté quelque peu la science nucléaire et ses applications, notamment en installant des réacteurs de recherche et des laboratoires de radioisotopes, etc., et pour lesquels l'énergie atomique présentera de l'intérêt au cours de la décennie à venir;
- C. Un troisième groupe de pays qui, dans l'avenir prévisible, ne feront pas un grand usage de la technologie nucléaire, bien que des applications limitées de méthodes comportant l'utilisation d'isotopes puissent présenter pour eux, directement ou indirectement, des avantages considérables.

15. Pour entreprendre ou intensifier les travaux dans le domaine de la science nucléaire et de ses applications, il faut avant tout disposer de spécialistes hautement qualifiés. Les pays en voie de développement de la catégorie B ci-dessus doivent d'abord augmenter le nombre de leurs savants et de leurs techniciens dans le domaine nucléaire, ainsi que des spécialistes d'autres disciplines au courant des techniques nucléaires. Quant aux pays de la catégorie C, il leur faut

préalablement développer l'enseignement supérieur et les moyens de recherche et accroître leur personnel scientifique expérimenté en général.

16. Les pays ont besoin en outre de personnel de laboratoire spécialisé, d'ingénieurs électroniciens et d'autres techniciens. On sait par expérience que, sans ces techniciens, les services d'hommes de science qualifiés ne peuvent être utilisés convenablement.

17. Il faut également prendre davantage conscience de l'importance fondamentale de l'enseignement et de la recherche scientifiques pour tous les pays du monde moderne. La création d'instituts de science nucléaire adaptés au degré de développement du pays intéressé peut servir à stimuler le progrès scientifique en général (voir par. 5).

18. Evidemment, c'est surtout aux gouvernements eux-mêmes qu'il incombe d'établir l'ordre de priorité, d'intégrer la science nucléaire dans l'économie et de fournir les ressources financières et techniques, ainsi que la main-d'oeuvre. Ce sont là des questions qu'il faut étudier avec un soin particulier dans le cas de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui entraîne des investissements assez considérables en ce qui concerne le personnel scientifique et le matériel, qui font défaut. Il faut aussi veiller à protéger les travailleurs et les populations contre les dangers des rayonnements en assurant l'application de règlements et de normes convenables et en fournissant du personnel de sécurité spécialisé en nombre suffisant.

19. En ce qui concerne chacun des points mentionnés ci-dessus, l'AIEA et, dans le domaine de leur compétence, d'autres institutions peuvent apporter les contributions suivantes :

a) Formation et assistance technique

Dans la plupart des pays, les installations nucléaires sont possédées ou subventionnées par l'Etat et c'est l'Etat lui-même ou des organismes d'Etat qui contribuent le plus à la formation de personnel spécialisé dans l'énergie atomique. La contribution d'un organisme international ne peut avoir qu'un caractère complémentaire et doit être intégrée à l'action des gouvernements. Cependant, l'AIEA peut jouer un rôle important pour les pays des catégories B et C et, en raison de la nouveauté de la technologie nucléaire et du nombre relativement faible des spécialistes qui s'y consacrent, l'Agence peut contribuer à former

des spécialistes et à fournir des experts dans une plus large mesure, par rapport à l'effort national, que ce n'est le cas pour les technologies classiques et éprouvées. Le fait que l'Agence accorde maintenant quelque 400 bourses de perfectionnement par an permet de se rendre compte de l'ampleur de sa contribution potentielle.

b) Echange de renseignements scientifiques et mesures de nature à favoriser les contacts et la recherche scientifiques

On a déjà signalé que la science nucléaire attire l'attention des pays sur l'importance essentielle de la science en général. De nombreuses activités de l'Agence, notamment celles qui ont pour but d'encourager la recherche et l'organisation de réunions scientifiques, ne présentent pas seulement un avantage immédiat pour les spécialistes et les laboratoires participants; elles peuvent également contribuer à faire prendre conscience aux gouvernements des pays en voie de développement de l'importance de la recherche et de l'activité scientifiques pour tous les pays du monde moderne.

c) Détermination de l'ordre de priorité des projets relatifs à l'énergie atomique

L'ordre de priorité doit évidemment beaucoup varier d'un pays à l'autre et chaque investissement de ressources dans la science nucléaire et ses applications doit être envisagé séparément en fonction des conditions techniques et naturelles. Sans pouvoir donner de règle générale, on peut dire que, dans la plupart des pays en voie de développement, il faut probablement accorder la priorité (outre celle qui est accordée à la formation scientifique et technique en général et à la formation en matière d'énergie atomique en particulier) à l'utilisation des isotopes en médecine et en recherche agricole, ainsi que des méthodes comportant l'emploi d'isotopes en hydrologie. Les pays qui disposent d'une infrastructure industrielle suffisante peuvent réaliser des économies considérables en utilisant la méthode des indicateurs isotopiques et les applications des rayonnements dans certaines industries. Pour le moment, il ne faut envisager l'utilisation de l'énergie nucléaire que dans des circonstances spéciales en tenant compte de l'intérêt économique des types classiques d'énergie. Comme on l'a signalé, cependant, l'énergie

nucléaire deviendra probablement de moins en moins coûteuse au cours de la décennie et les pays de la catégorie B devront se livrer à des travaux préparatoires importants au cours des prochaines années. L'Agence sera ainsi probablement amenée à fournir plus largement aux gouvernements intéressés des avis objectifs et une assistance technique en ce qui concerne les problèmes relatifs à l'énergie. Au stade actuel, la production de matières premières atomiques ne devra probablement recevoir qu'une priorité secondaire dans la plupart des pays, ce qui ne doit pas empêcher les gouvernements d'exploiter les gisements particulièrement riches et de faire l'inventaire de leurs ressources en matières nucléaires grâce à une prospection systématique.

d) Sécurité

L'AIEA (avec l'aide d'autres institutions) poursuivra probablement l'établissement de règlements de plus en plus complets au cours de la présente décennie, et la généralisation des applications de la science nucléaire augmentera considérablement la demande de personnel de sécurité compétent, qui est déjà peu nombreux dans les pays techniquement avancés.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT)<sup>1/</sup>

I. Programme du GATT pour l'expansion du commerce international

Lors de leur réunion de 1958, les ministres ont décidé de mettre en oeuvre le programme du GATT pour l'expansion du commerce international. L'exécution du programme, qui représente un effort conjoint en vue de développer le commerce international, a été confiée à trois comités : le premier Comité a été chargé de préparer et d'organiser une nouvelle série de négociations en vue de la réduction des droits de douane; ses travaux ont conduit à la Conférence tarifaire de Genève de 1960-61. Le deuxième Comité devait s'occuper des problèmes que pose le fréquent recours à des mesures non tarifaires pour la protection de l'agriculture. Le troisième Comité a été chargé d'entreprendre une étude sur les mesures susceptibles de promouvoir l'expansion du commerce, en prenant tout particulièrement en considération l'importance du maintien et de l'accroissement des recettes d'exportation des pays moins développés pour leur progrès économique et la diversification de leur économie.

On voit immédiatement le rapport qui existe entre le mandat du troisième Comité et les objectifs énoncés au paragraphe 4 g) de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, si le troisième Comité s'est essentiellement occupé de la question de l'accroissement des exportations et des recettes d'exportation des pays moins développés, les travaux des deux autres Comités intéressent aussi directement ces pays.

Troisième Comité

En 1959, le troisième Comité a procédé tout d'abord à une étude approfondie des obstacles à l'exportation de certains produits dont le thé, le café, le cacao, le tabac, les articles en coton, les graines et huiles végétales et les articles en jute. Il a fait ensuite des études analogues de certains produits de l'industrie mécanique légère et de quelques autres produits et articles semi-manufacturés que les pays relativement moins développés estimaient pouvoir produire dans des conditions rentables. Au cours des trois années qui ont suivi, le Comité a examiné les obstacles existants, discuté la possibilité de les supprimer avec les pays

---

1/ Réponse du Secrétariat du GATT.

importateurs et rendu compte des progrès accomplis. En septembre 1961, le Comité a présenté un rapport spécial résumant ses constatations et conclusions. Il a formulé un certain nombre de recommandations pressantes qui portent toutes sur l'expansion des possibilités d'exportation des pays relativement moins développés.

Ces recommandations sont les suivantes :

- i) Les parties contractantes devraient se préoccuper tout spécialement et sans délai de supprimer les restrictions quantitatives à l'importation qui portent atteinte au commerce d'exportation des pays relativement moins développés;
- ii) Les parties contractantes devraient envisager la suppression immédiate de tout élément de discrimination dans l'application des restrictions à l'importation, qui porte atteinte au commerce d'exportation des pays relativement moins développés;
- iii) Les parties contractantes, notamment les pays industriels, devraient réviser leurs droits de douane en vue de faciliter l'accroissement rapide des recettes d'exportation des pays relativement moins développés;
- iv) Les parties contractantes devraient, au cours des négociations tarifaires, tenir compte, comme le prévoit l'article XXVIII bis 3 b) de l'Accord général, du besoin pour les pays relativement moins développés de recourir avec plus de souplesse à la protection tarifaire, en particulier en vue de faciliter leur développement économique;
- v) Les parties contractantes devraient adopter une attitude compréhensive sur la question de la réciprocité des concessions pour satisfaire les besoins spéciaux des pays relativement moins développés;
- vi) Les parties contractantes devraient tenir compte des besoins des pays relativement moins développés quand elles examinent les méthodes propres à amener dans l'avenir une réduction générale des droits de douane;
- vii) Les parties contractantes, notamment les pays industriels dont la situation économique et financière est favorable, devraient reconsidérer la possibilité de réduire substantiellement les droits et les perceptions intérieurs à caractère fiscal dont ils frappent les produits qui présentent un intérêt pour les pays relativement moins développés;
- viii) Les parties contractantes, notamment les pays industriels, devraient, dans la conception et l'application de leur politique commerciale et économique, faire une place de plus en plus large aux mesures qui permettraient aux pays relativement moins développés de réaliser un taux de développement progressivement croissant; lorsqu'elles peuvent se procurer dans les pays relativement moins développés les produits ouverts, pièces finies ou semi finies et produits industriels relativement simples

dont elles ont besoin, au lieu de les fabriquer sur place, les parties contractantes devraient examiner avec compréhension la possibilité de modérer les droits de douane et les mesures non tarifaires qui s'appliquent à l'importation de ces produits;

- ix) les parties contractantes devraient tenir compte des plans de développement à long terme des pays relativement moins développés et reconnaître que, quelle que soit l'importance de l'assistance financière pour ces pays, il leur est indispensable de développer leurs exportations, aussi bien de produits manufacturés que de matières premières, pour assurer leur croissance sur une base économique saine.
- x) les parties contractantes qui ont des monopoles d'Etat pour l'importation ou des offices d'achat, devraient s'efforcer d'améliorer l'accès à leurs marchés des produits des pays relativement moins développés en décidant d'importer en plus grandes quantités les produits en question et, éventuellement, en réduisant la différence entre les prix à l'importation et les prix de vente.

Les ministres étaient saisis du rapport spécial du troisième Comité comprenant les recommandations ci-dessus quand ils se sont réunis en novembre 1961. Le troisième Comité s'est également intéressé à d'autres domaines. Son programme de travail prévoyait "une étude de la possibilité pour les pays relativement moins développés d'orienter l'expansion des industries existantes ou la création de nouvelles industries vers les secteurs où ces pays pourront être des producteurs efficaces". Dans le cadre de ce mandat, le Comité a examiné les aspects du troisième Plan quinquennal indien qui touchent au commerce et aux paiements, et il envisage d'étudier de la même manière les plans de développement présentés par d'autres pays peu développés en réponse à la demande qu'il leur a adressée.

Le Comité a également inclus dans son programme de travail l'étude des mesures que les pays moins développés pourraient prendre pour améliorer leurs techniques de production et de commercialisation et pour examiner leur réglementation commerciale ou les autres mesures intérieures qui risqueraient d'entraver les exportations de leurs produits ou leurs importations en provenance d'autres pays moins développés.

#### Textiles de coton

La question du commerce international des textiles de coton revêt une importance considérable pour certains pays moins développés. Un fait nouveau de grande portée est récemment intervenu dans ce domaine : il s'agit de l'élaboration

sous les auspices du GATT, de dispositions internationales à long terme sur les textiles de coton qui remplaceront les dispositions à court terme actuellement en vigueur, lesquelles cesseront d'avoir effet à la fin de septembre 1962. Le principe fondamental contenu dans ces dispositions à long terme est qu'il faut assurer une expansion ordonnée du commerce des textiles de coton tout en évitant de provoquer des bouleversements sur les marchés d'importation. Les dispositions qui sont censées entrer en vigueur le 1er octobre 1962, ont été soumises aux gouvernements pour approbation.

#### Deuxième Comité

Le deuxième Comité a procédé à des consultations avec la plupart des parties contractantes au sujet de leur politique agricole et de ses effets sur le commerce des produits agricoles. Il a également examiné les effets généraux de l'application de mesures non tarifaires à certains groupes de produits qui entrent pour une part importante dans le commerce international. Ces groupes comprennent les produits tropicaux, sucre et huiles végétales notamment, ainsi que des produits tels que la viande et les céréales, qui interviennent aussi pour une très large part dans le commerce d'exportation de certains pays en voie de développement.

Dans un rapport préparé en mai 1961, le Comité a présenté ses observations et conclusions. Il en ressortait clairement que les mesures non tarifaires sont largement utilisées pour la protection de l'agriculture et qu'elles ont des répercussions néfastes sur le commerce international des produits agricoles. Les ministres étaient également saisis de ce rapport lorsqu'ils se sont réunis en novembre 1961.

#### La Conférence tarifaire du GATT de 1960-61

Il est certain que les résultats de la Conférence tarifaire intéresseront de nombreux aspects des échanges commerciaux, mais il n'est pas encore possible de déterminer les avantages qu'en retireront les pays moins développés dont la participation aux négociations est restée en fait, limitée. En tous cas, ils serviront indirectement les intérêts de ces pays, étant donné le principe du GATT relatif à l'application multilatérale des concessions.

#### II. Réunion des ministres

La réunion, qui s'est tenue à Genève en novembre 1961, groupait des ministres ou représentants à l'échelon ministériel de quarante-quatre pays. Les participants

ont examiné les progrès réalisés dans le cadre du programme pour l'expansion du commerce international et ont donné aux PARTIES CONTRACTANTES des indications et des directives pour leurs travaux futurs au titre du Programme.

Obstacles au commerce des pays relativement moins développés

Les ministres étaient saisis du rapport spécial du troisième Comité et, en outre, d'une proposition des Etats-Unis d'Amérique tendant à l'adoption d'une "Déclaration commune concernant la promotion du commerce des pays moins développés", ainsi que d'un "Programme d'action" proposé par un groupe de pays moins développés, l'un et l'autre document s'inspirant largement des recommandations du troisième Comité. Les ministres ont également examiné une communication de la Nigéria proposant que les produits tropicaux bénéficient de l'admission en franchise.

La Déclaration concernant la promotion du commerce des pays moins développés contient des principes directeurs et expose certains faits relatifs aux mesures tarifaires et non tarifaires affectant l'accès aux marchés, sous les titres suivants : restrictions quantitatives, tarifs douaniers, droits à caractère fiscal, commerce d'Etat, préférences, subventions et écoulement des excédents de produits de base. En outre, la Déclaration insiste notamment sur la contribution importante que l'on pourrait également apporter à l'accroissement des recettes d'exportation en redoublant d'efforts pour améliorer les méthodes de production et de commercialisation appliquées par les pays moins développés; sur la nécessité de poursuivre de front les efforts déployés pour accroître les recettes d'exportation des pays moins développés et ceux qui visent à remédier à l'instabilité de ces recettes due aux fluctuations des prix sur les marchés des produits primaires; et sur les vastes possibilités qui s'offrent d'encourager le progrès économique sur des bases saines dans les pays moins développés par l'intensification des échanges entre eux.

Les ministres ont adopté la Déclaration et décidé qu'elle serait communiquée aux PARTIES CONTRACTANTES pour constituer la base de leurs travaux futurs dans ce domaine. Ils sont également convenus que leurs gouvernements observeraient dans la plus large mesure possible les principes directeurs repris dans la Déclaration en vue de réduire dans un proche avenir les obstacles aux exportations des pays moins développés.

Les ministres ont également estimé que les PARTIES CONTRACTANTES devraient prendre des mesures immédiates pour établir des programmes d'action précis et, si possible, fixer des dates d'objectif, en vue de réduire et d'éliminer progressivement les entraves aux exportations des pays moins développés. A cet égard, la plupart des ministres ont été d'avis que la proposition relative à l'admission en franchise des produits tropicaux devrait faire l'objet d'une étude attentive. Les ministres sont également convenus que les PARTIES CONTRACTANTES devraient être priées d'établir des procédures pour la notification et l'examen des mesures prises par les parties contractantes conformément aux programmes ainsi établis ou pour élargir les débouchés ouverts aux exportations des pays moins développés.

Dans une décision rédigée dans des termes analogues à ceux du paragraphe ci-dessus, les PARTIES CONTRACTANTES ont pris des mesures en vue d'exécuter les directives des ministres et d'entreprendre les tâches qui leur ont été confiées. Les PARTIES CONTRACTANTES sont convenues que le troisième Comité était l'organe compétent pour entreprendre ces tâches et formuler des recommandations.

Au cours de la session qu'elles ont tenue, immédiatement après la réunion des ministres, les PARTIES CONTRACTANTES ont adopté la Déclaration concernant la promotion du commerce des pays moins développés. Etant donné l'importance de cette Déclaration, il a été décidé d'en faire figurer le texte intégral en annexe au présent document.

Le troisième Comité s'est réuni à la fin du mois de février 1962 pour arrêter un programme de travail conformément à la décision adoptée par les PARTIES CONTRACTANTES. Le Comité est convenu qu'à sa prochaine réunion (mai 1962), il devrait consacrer son attention aux tâches ci-après :

- i) Etudier les moyens d'aboutir à une réduction des droits de douane (affectant les exportations des pays moins développés) dans un avenir plus proche et dans une mesure plus substantielle que le plan général d'abaissement des droits de douane ne permet de l'espérer, en vue de formuler un programme d'action précis;
- ii) Formuler, à la fois en termes généraux et pour des produits déterminés, les principes et les considérations qui seront transmis au Groupe de travail des procédures d'abaissement des tarifs et dont le Comité considère qu'il devrait être tenu compte dans l'établissement des procédures et des méthodes nouvelles que ce Groupe de travail est chargé de recommander;

- iii) Elaborer un programme précis d'élimination de certaines restrictions à l'importation affectant le commerce des pays moins développés;
- iv) Examiner des propositions visant à réduire les perceptions et droits à caractère fiscal frappant certaines exportations traditionnelles importantes des pays moins développés, par exemple le café, le thé, le cacao et le tabac, et certaines exportations nouvelles de biens de consommation manufacturés.

En outre, le troisième Comité a proposé - et le Conseil des représentants des parties contractantes a adopté cette proposition - la réunion d'un groupe spécial du commerce des produits tropicaux qui, compte tenu de tous les facteurs relatifs aux problèmes actuels et futurs du commerce international de ces produits, étudierait les moyens de surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les pays moins développés exportateurs de ces produits et formulerait des propositions appropriées, en tenant compte, notamment, des conclusions adoptées lors de la réunion des ministres et de la décision des PARTIES CONTRACTANTES mentionnée au paragraphe précédent.

#### Commerce des produits agricoles

Lorsqu'ils se sont réunis en novembre 1961, les ministres ont invité les PARTIES CONTRACTANTES à adopter des procédures destinées à fournir les bases pour la négociation de mesures pratiques en vue de créer pour les produits agricoles des conditions acceptables d'accès aux marchés mondiaux.

Au cours de la session qu'elles ont tenue, immédiatement après la réunion des ministres, les PARTIES CONTRACTANTES ont pris les décisions nécessaires pour donner suite à la demande des ministres, à savoir :

- a) Que la marche des travaux dans ce domaine soit suivie et coordonnée par le Conseil des représentants des parties contractantes;
- b) Que le Conseil soit autorisé notamment à instituer selon les besoins des groupes chargés de la préparation des travaux;
- c) Que soit d'abord entrepris, dans les premiers jours de février de 1962, un examen préliminaire des possibilités de solution du problème des céréales, et qu'à cette fin, un groupe soit institué;
- d) Que le Conseil engage ensuite le débat le plus tôt possible - c'est-à-dire à sa réunion de février - sur les problèmes posés par d'autres produits qui présentent des caractéristiques différentes, par exemple la viande;

- e) Que les parties contractantes soient invitées à notifier tout changement important dans leur politique agricole afin que les renseignements rassemblés lors des consultations antérieures du deuxième Comité puissent être maintenus à jour et, en outre, que le deuxième Comité soit autorisé à examiner, lorsqu'il en serait prié, la possibilité de consultations avec certaines parties contractantes.

Le groupe des céréales s'est réuni le 12 février 1962. En outre, le Conseil des représentants, lors d'une réunion tenue en février, a nommé un groupe chargé d'étudier les problèmes relatifs au commerce international de la viande.

### Réduction des obstacles tarifaires au commerce

A la suite de la réunion des ministres, les PARTIES CONTRACTANTES ont nommé un groupe de travail des procédures d'abaissement des tarifs ayant pour mandat :

"D'examiner, à la lumière des débats ayant eu lieu au cours de la réunion des ministres qui s'est tenue du 27 au 30 novembre 1961 et compte tenu en particulier des conclusions auxquelles les ministres sont parvenus, de nouvelles procédures et méthodes pour continuer de réduire les obstacles tarifaires sur la base du traitement de la nation la plus favorisée, conformément aux dispositions de l'Accord général."

Les ministres sont tombés d'accord sur un point qui présente un intérêt tout particulier pour les pays relativement moins développés : ils sont convenus qu'étant donné le stade de développement économique où en sont les pays moins développés, il y a lieu de faire preuve de plus de souplesse quant au degré de réciprocité qu'on peut attendre de ces pays au cours de négociations tarifaires.

### III. Le GATT et la Décennie pour le développement

Les paragraphes ci-dessus donnent un aperçu des principales activités futures du GATT dans les domaines particuliers qu'intéresse la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faut espérer que ces activités et plus spécialement l'intensification des efforts qui résultera des décisions prises à la réunion des ministres, aideront dans une sensible mesure à atteindre les buts et objectifs de la résolution.

ANNEXE

PROMOTION DU COMMERCE DES PAYS MOINS DEVELOPPES

Déclaration du 7 décembre 1961

1. Les PARTIES CONTRACTANTES reconnaissent la nécessité d'assurer une expansion rapide et soutenue des recettes d'exportation des pays moins développés pour que leur avancement économique puisse s'effectuer à une cadence satisfaisante. Elles reconnaissent l'ampleur de la tâche qui incombe aux gouvernements de ces pays pour accroître le revenu par habitant et relever le niveau de vie des peuples. Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de disposer de ressources en devises progressivement plus importantes pour financer les importations indispensables au maintien et au développement de l'économie. Bien qu'en la matière l'aide internationale soit essentielle et soit appelée à le rester, elle ne saurait se substituer au commerce. En dernière analyse, le développement économique devra être financé par les recettes des pays intéressés eux-mêmes.

2. Le commerce d'exportation des pays moins développés ne progresse pas en proportion de leurs besoins croissants en devises, ni au rythme de l'expansion du commerce international en général. Les PARTIES CONTRACTANTES reconnaissent en conséquence la nécessité d'efforts conscients et organisés de la part de tous les gouvernements pour promouvoir l'accroissement des recettes d'exportation des pays moins développés en adoptant des mesures concrètes à cet effet. Le succès des efforts entrepris en ce sens par les pays en voie de développement dépendra largement de la possibilité qu'ils auront de trouver les débouchés nécessaires. En conséquence, les PARTIES CONTRACTANTES devraient réduire au minimum les restrictions qui barrent les marchés aux produits d'exportation des pays moins développés. Les gouvernements des Etats qui appartiennent aux grandes régions industrialisées, sur les marchés desquels les pays moins développés doivent nécessairement pouvoir compter dans une large mesure, reconnaissent qu'ils ont une responsabilité particulière à cet égard.

3. Les PARTIES CONTRACTANTES reconnaissent que les pays moins développés doivent intensifier leur commerce de produits autres que les produits traditionnels afin d'accroître et de diversifier leurs exportations comme ils en ont besoin. Les PARTIES CONTRACTANTES relèvent que, déjà, certains pays en voie de développement

ont les ressources technologiques et l'équipement nécessaires pour la transformation des matières premières et qu'ils sont capables de produire dans des conditions d'efficience un certain nombre d'articles manufacturés. Elles reconnaissent qu'il est souhaitable que ces pays, ainsi que d'autres qui ont à leur disposition les matières et les techniques nécessaires, puissent bénéficier de possibilités accrues de vendre sur les marchés mondiaux les produits industriels qu'ils sont économiquement aptes à produire; elles invitent instamment les gouvernements à accorder une attention particulière aux méthodes qui permettraient d'élargir ces possibilités.

4. Les PARTIES CONTRACTANTES reconnaissent que les gouvernements peuvent contribuer à la réalisation des objectifs généraux définis ci-dessus en observant les principes suivants et en prenant en considération les faits indiqués ci-dessous concernant les mesures d'ordre tarifaire et autres qui sont de nature à affecter les conditions d'accès aux différents marchés.

- a) Restrictions quantitatives. Les gouvernements devraient accorder immédiatement une attention toute particulière à la prompte abolition des restrictions quantitatives à l'importation qui affectent le commerce d'exportation des pays moins développés. Dans le cas où le gouvernement ne peut éviter de maintenir des restrictions quantitatives, conformément aux dispositions du GATT applicables en l'espèce, il devrait les appliquer sans discrimination aucune et de manière à causer le moins de gêne possible pour le commerce international, poursuivre des politiques tendant à faire disparaître les conditions fondamentales qui nécessitent de telles restrictions et, en attendant leur élimination, accorder une considération attentive et bienveillante à l'augmentation progressive des contingents. Les parties contractantes qui voient la fin de leurs difficultés de balance des paiements devraient veiller tout particulièrement à ce que les avantages des mesures de libéralisation qu'elles introduisent soient étendus, autant que faire se peut, au commerce des pays moins développés, étant donné la nécessité urgente d'aider ces derniers à réaliser une croissance rapide et autonome.
- b) Tarifs douaniers. Les gouvernements devraient accorder une attention particulière aux réductions de droits qui apporteraient des avantages directs et essentiels aux pays moins développés. A cet égard, il conviendrait d'envisager la suppression des droits de douane sur les produits primaires qui sont importants pour le commerce des pays moins développés. Il conviendrait aussi d'envisager d'abaisser les droits qui établissent une différenciation disproportionnée entre les produits ouvrés et les matières premières, sans oublier que l'un des moyens les plus efficaces de permettre aux pays moins développés de multiplier les possibilités d'emploi et d'augmenter leurs recettes d'exportation réside dans la transformation des produits primaires qu'ils produisent pour l'exportation.

- c) Droits à caractère fiscal. Les impositions fiscales, qu'elles revêtent la forme de droits de douane ou de taxes intérieures, paralysent parfois les efforts entrepris pour accroître la consommation de certains produits importants du commerce des pays relativement moins développés, et, même lorsqu'elles s'appliquent d'une manière égale aux importations et aux produits nationaux concurrents, elles peuvent être un obstacle sérieux à l'expansion des échanges. Les PARTIES CONTRACTANTES se rendent compte que l'ajustement d'un système fiscal peut être une tâche complexe, génératrice d'importantes conséquences d'ordre financier, économique ou autre, qu'il importe de prendre en considération. Etant donné cependant l'urgence des besoins que les nécessités du développement économique imposent aux pays relativement moins développés, et la situation financière et économique actuelle des pays industriels principalement intéressés, elles conviennent qu'une suppression ou une réduction considérable des droits et perceptions à caractère fiscal dans les pays industriels apporterait une contribution utile au renforcement des moyens dont les pays exportateurs relativement moins développés disposent pour gagner des devises.
- d) Commerce d'Etat. L'accès aux marchés pour le genre de produits étudiés par le Troisième Comité ne devrait pas être utilement entravé par les opérations des monopoles gouvernementaux d'importation ou des organismes officiels d'achat. Pour de nombreux produits exportés par des pays moins développés, les prix de revente demandés par certains monopoles d'Etat, aussi bien dans des pays à économie planifiée que dans d'autres, constituent intrinséquement une lourde taxation des importations. Les pays, où opèrent des monopoles d'importation ou des organismes d'achat de l'Etat, devraient s'efforcer d'améliorer les conditions d'accès des produits des pays moins développés à leurs marchés en décidant d'importer ces produits en plus grande quantité et au besoin en réduisant la différence entre les prix à l'importation et les prix de vente.
- e) Préférences. Certains pays moins développés ne bénéficient ni des régimes tarifaires préférentiels qui existaient à la naissance du GATT ni du traitement préférentiel institué dans les nouvelles unions douanières ou zones de libre échange. Les PARTIES CONTRACTANTES comprennent fort bien les préoccupations de ces pays dont le commerce d'exportation, s'agissant de certains produits, risque d'être désavantagé vis-à-vis de la concurrence en raison du traitement préférentiel qui est accordé à certains pays fournisseurs moins développés. Cependant, elles notent que les avantages consentis aux pays participants moins développés peuvent consister non seulement en préférences tarifaires, mais aussi en d'autres garanties de marché en ce qui concerne les produits en cause; s'il importe de trouver le moyen que ces divers avantages n'aient pas d'effets dommageables pour les autres pays moins développés, il est également nécessaire que les mesures en vue de résoudre ce problème aient une base qui réponde aux besoins du commerce d'exportation des pays fournisseurs qui bénéficient actuellement d'un accès privilégié aux marchés.

- f) Subventions. Le versement de subventions soit à la production, soit à l'exportation des produits primaires peut restreindre les débouchés des pays moins développés. Lorsque tel est le cas, les gouvernements intéressés devraient chercher à limiter le recours aux subventions en question pour éviter de nuire aux recettes d'exportation des pays moins développés.
- g) Ecoulement des excédents de produits de base. Les gouvernements qui écoulent des excédents de produits de base devraient tenir compte du fait que les produits considérés occupent généralement une place importante dans le commerce d'exportation d'un ou de plusieurs pays moins développés, ce qui constitue une raison supplémentaire de respecter scrupuleusement les principes et les directives applicables aux opérations d'écoulement des excédents qui ont été acceptés dans les résolutions du GATT en date du 4 mars 1955 sur l'écoulement des excédents de produits de base et la liquidation des stocks stratégiques et qui sont incorporés dans les "Principes de la FAO relatifs à l'écoulement des excédents".

5. Lorsqu'elles négocient la réduction des entraves aux exportations des pays moins développés, les parties contractantes devraient adopter une attitude compréhensive sur la question de la réciprocité et garder présent à l'esprit le fait que ces pays ont besoin de pouvoir recourir avec plus de souplesse à la protection tarifaire. En arrêtant des dispositions en vue d'un abaissement général des droits de douane, il conviendrait également de tenir compte des besoins particuliers des pays moins développés.

6. Il est également possible d'apporter une contribution importante à l'accroissement des recettes d'exportation en redoublant d'efforts pour améliorer les méthodes de production et de commercialisation appliquées par les pays moins développés. Les propres efforts de ces pays dans ce domaine seraient grandement facilités si les pays industriels faisaient une plus large place à cette question dans leurs programmes d'assistance technique et financière.

7. Les efforts déployés pour accroître les recettes d'exportation des pays moins développés et ceux qui visent à remédier à l'instabilité de ces recettes due aux fluctuations des prix sur les marchés des produits primaires devraient être poursuivis de front. Il est indispensable que l'on atténue davantage l'instabilité des marchés ou que l'on amortisse mieux les répercussions de cette instabilité sur les recettes de change des pays moins développés, si l'on veut tirer le maximum d'avantages de l'action entreprise pour l'expansion du commerce international; en même temps, tout progrès dans la diversification des exportations atténuera la vulnérabilité des pays exportateurs de produits primaires aux fluctuations des marchés.

8. Enfin, il est reconnu qu'il existe de vastes possibilités d'encourager le progrès économique sur des bases saines dans les pays moins développés par l'intensification des échanges entre eux, fait que ces pays ne devraient pas perdre de vue lorsqu'ils arrêtent leurs mesures de politique tarifaire commerciale ou économique. De crainte d'empêcher ou de retarder indûment l'ouverture de ces importantes possibilités d'échange, les pays en question devraient essayer de s'assurer et de se conserver les uns aux autres des conditions libérales d'accès à leurs marchés, de la même manière qu'ils s'efforcent actuellement d'obtenir de meilleures possibilités d'accéder aux marchés des pays économiquement avancés.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (FISE)

Le rôle du FISE pendant la période 1960-1970<sup>1/</sup>

1. Le problème majeur qui, depuis quelques années, retient l'attention du Conseil d'administration est celui des moyens qui permettraient au FISE d'aider avec le maximum d'efficacité les pays en voie de développement à obtenir des résultats dont les jeunes générations pourraient tirer largement parti. L'examen de cette grande question<sup>2/</sup> a permis au Conseil d'administration de dégager un certain nombre de tendances qui s'étaient maintenues ou qui étaient apparues en 1960 et sur lesquelles il a attiré l'attention du Conseil économique et social dans son rapport annuel pour 1960. Ces tendances se sont accentuées en 1961, à la suite de la décision du Conseil d'administration d'élargir son action en faveur de l'enfance.

2. En juin 1961, après avoir examiné une enquête préliminaire sur les besoins de l'enfance, à laquelle un certain nombre de gouvernements, les institutions spécialisées, et la Direction des affaires sociales du Secrétariat des Nations Unies avaient participé<sup>3/</sup>, le Conseil a décidé d'assouplir la politique du FISE en se préoccupant davantage des besoins essentiels de l'enfance dans chacun des pays qui offrait des possibilités d'action efficace et en aidant les gouvernements à effectuer des enquêtes sur les besoins de l'enfance et, chaque fois qu'il serait possible de le faire, à élaborer, en vue de répondre à ces besoins, des mesures dans le cadre de leurs programmes généraux de développement économique et social.

3. Cette nouvelle conception n'empêchera pas le FISE de continuer à donner surtout son assistance pour des programmes intéressant la santé ou la nutrition. Mais elle ouvre de nouvelles possibilités d'aider à satisfaire d'autres besoins

---

<sup>1/</sup> Extrait du rapport du Directeur général du FISE au Conseil économique et social, 8 mars 1962 (E/3591).

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément No 13 A (E/3442-E/ICEF/408), par. 83.

<sup>3/</sup> A sa seizième session, l'Assemblée générale a recommandé aux gouvernements d'étudier cette enquête et de la communiquer à ceux de leurs organismes nationaux qui s'occupent de la protection de l'enfance (résolution 1678 (XVI)). Un texte unique, groupant et résumant les divers éléments de cette enquête sera publié en juin 1962.

dans des domaines tels que l'enseignement, l'orientation et la formation professionnelles, les services généraux en faveur des familles, des enfants et des adolescents, besoins auxquels il est indispensable de répondre si l'on veut que les enfants acquièrent la mentalité, les connaissances théoriques et pratiques et les habitudes sociales nécessaires pour pouvoir tirer parti du progrès social et devenir un atout plutôt qu'une charge pour une société en voie de développement.

4. Au cours des dix années à venir on enregistrera, sans doute, non seulement une augmentation considérable des ressources que les pays en voie de développement consacrent au progrès économique et social, mais aussi un accroissement des ressources internationales mises à la disposition des pays pour les aider à réaliser ce progrès. Lors de la répartition de ces ressources, on devra tenir dûment compte des besoins de l'enfance et de l'adolescence et trouver une réponse réaliste à la question de savoir quelle importance il faut donner aux investissements destinés à répondre à ces besoins dans les plans de développement qui sont actuellement utilisés un peu partout pour guider les efforts nationaux.

5. Cette question mérite d'être étudiée de beaucoup plus près qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, car le succès des plans de développement économique et social dépendra très largement de la façon dont les 500 millions d'enfants qui grandissent actuellement dans les pays en voie de développement sont préparés à la vie d'adulte. C'est parmi les enfants d'aujourd'hui qu'il faudra rechercher les planificateurs, les administrateurs, les cadres professionnels, le personnel d'encadrement dans l'industrie et le commerce, et les autres responsables de l'organisation et de l'orientation des activités économiques et sociales dans les années à venir; c'est parmi eux que sera recrutée la main-d'oeuvre des régions industrielles, qui, si elle réussit à acquérir les connaissances spécialisées requises et à s'adapter aux disciplines du travail à l'usine, dans les entreprises commerciales ou dans l'administration publique, constituera un facteur capital du processus de développement tout entier; ce sont eux encore qui fourniront les agriculteurs dont l'empressement à adopter de nouvelles techniques agricoles conditionnera dans une très large mesure l'expansion de la production de denrées alimentaires et la qualité de la vie rurale dans les pays déficitaires.

6. Il suffit de poser le problème pour voir quel doit être le rôle du FISE dans les dix années à venir. Pour améliorer au maximum les conditions de vie des enfants, les encourager à participer aux activités de la collectivité, et les préparer à la vie d'adulte, il faut faire en sorte que les investissements en faveur de l'enfance et de l'adolescence occupent la plus large place possible dans l'action en vue du développement économique et social à long terme qui est actuellement envisagée ou subit une impulsion nouvelle dans de nombreux pays.

7. La tâche du FISE est d'aider les pays à élaborer leurs programmes, afin de veiller à ce que les ressources croissantes dont on dispose à des fins de développement servent notamment à résoudre les graves problèmes de l'enfance et de l'adolescence liés à l'évolution rapide de ces pays, et à offrir aux enfants et aux adolescents des possibilités accrues, ce qui leur donnerait le sentiment qu'ils participent au progrès de la société dont ils font partie et leur permettrait d'y apporter la plus forte contribution possible.

8. Pour assurer le succès de cette entreprise, le FISE, et avec lui les autres institutions des Nations Unies, les organismes d'aide bilatérale et les organisations bénévoles ont un rôle important à jouer.

9. Pour que les plans établis par chaque pays en faveur de l'enfance et de l'adolescence soient efficaces, il faut que l'initiative et l'impulsion viennent d'un point central à l'échelon élevé de l'administration, généralement sur une base interministérielle. Cette formule permettrait aux départements ministériels et aux organismes chargés de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture, de la protection sociale, des finances, de la planification et du développement communautaire d'élaborer ensemble des plans dans des domaines qui appellent une action concertée et d'examiner constamment les progrès réalisés. Pour ce processus, il serait bon de s'assurer la participation d'organisations bénévoles et d'animateurs s'intéressant à divers aspects des activités professionnelles et de la vie en communauté.

10. Le Conseil économique et social a souligné, à diverses reprises, qu'il existe beaucoup de régions où les éléments économiques et sociaux sont étroitement liés les uns aux autres; qu'une action de la part des pouvoirs publics est souvent

nécessaire pour des raisons d'ordre à la fois économique et social et que le développement économique risque, surtout à ses premiers stades, d'aggraver les problèmes sociaux existants et d'en créer de nouveaux. Il faut maintenant insister beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent sur le fait que dans aucun autre domaine ces considérations sont aussi importantes que dans celui des besoins de l'enfance et de l'adolescence. Les occasions qui n'ont pas été saisies d'agir en faveur d'une jeune génération sont, pour la plupart, perdues irrémédiablement.

11. Il faudra s'attacher à élargir le champ d'action des services de base en matière de santé publique, de nutrition, d'enseignement, de préparation professionnelle et de protection sociale, ainsi qu'à améliorer leur qualité qui, d'une façon générale, n'a guère été bonne. Ces services de base doivent être organisés de façon à faire face à l'accroissement du nombre des enfants. Ils deviennent de plus en plus nécessaires car la protection donnée dans le cadre des structures traditionnelles de la vie en famille et en communauté ne cesse de diminuer, ou ne suffit plus à assurer à une génération qui grandit dans une société en évolution la stabilité fondamentale et la gamme de possibilités dont elle a besoin.

12. En dehors de ces services de base, il faudra également mettre au point des mesures spéciales de transition qui contribueraient non seulement à prévenir, ou à amortir, les pires effets de transformations sociales rapides, mais prépareraient l'enfant à une vie d'adulte au cours de laquelle il pourrait jouer un rôle constructif dans le développement économique de son pays, et, en fait, dans tous les secteurs. On pourrait, par exemple, prévoir des mesures provisoires dans le domaine social et dans celui de l'enseignement à l'intention des adolescents qui doivent affronter les problèmes de la vie citadine et trouver un emploi rémunéré avec un bagage scolaire nul ou insuffisant et en n'ayant guère les compétences utiles dans un milieu urbain.

13. Outre l'assistance en matière de planification, l'une des principales tâches du FISE dans la présente décennie sera d'apporter à certains pays une aide importante pour ce qui est de la formation du personnel appelé à s'occuper des

services nationaux et locaux en faveur de l'enfance et de l'adolescence, et ce, à tous les niveaux (planification, direction, consultation, enseignement, activités techniques et auxiliaires).

14. Au cours de ces dernières années, l'assistance du FISE au titre de la formation professionnelle est allée en augmentant, les crédits alloués à cette fin en 1961 ayant atteint le chiffre de 4,2 millions de dollars, soit 17 p. 100 de l'ensemble des allocations pour l'assistance à long terme, alors que les pourcentages correspondants étaient de 10 p. 100 en 1960 et 5 p. 100 en 1959. Quelle que soit l'ampleur du concours apporté, celui-ci est encore très insuffisant, et les décisions prises par le Conseil d'administration en juin 1961 ont ouvert la voie à un accroissement sensible de l'aide dans ce domaine d'une telle importance fondamentale.

15. Une troisième tâche importante du FISE dans les années qui viennent sera d'orienter sa politique de façon à encourager les gouvernements à entreprendre des programmes qui faciliteraient le plus possible, à l'avenir, le développement de services en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Autrement dit, il faudrait, autant que possible, que les programmes aient un caractère plus complet, que leurs effets se fassent sentir dans des domaines vitaux, et qu'ils soient rattachés aux problèmes généraux du pays de façon à retenir l'attention des autorités à l'échelon de l'élaboration des politiques ou à l'échelon ministériel. Cela implique également que l'on encouragerait les programmes qui permettraient d'acquérir l'expérience nécessaire et d'ouvrir la voie à de nouvelles activités ou au développement d'activités en cours. Dans le cadre de cette politique, on pourra peut-être aussi augmenter l'aide au titre de programmes capables de susciter des activités qui peuvent par la suite devenir suffisamment importantes pour justifier l'octroi d'une aide bilatérale pour la création de services dans tout le pays. Parfois, il s'agira d'élargir la portée d'un programme bénéficiant d'une aide accordée en vertu d'un accord bilatéral, en mettant l'accent sur des activités nouvelles intéressant les enfants et les adolescents. Dans certains cas, pour permettre d'intégrer un programme en faveur de l'enfance dans le plan de développement d'un pays établi pour une période donnée, le FISE

pourrait prendre des engagements pour un certain nombre d'années, cinq par exemple, pendant lesquelles il lui faudrait, chaque année, allouer les crédits nécessaires.

16. Ces questions et leurs répercussions pratiques sur les principes directeurs dont s'inspire le FISE pour ses programmes seront examinées en détail à la session du Conseil d'administration de juin 1962, au cours de laquelle la principale question de politique dont on discutera sera la suivante : "Planification de l'action en faveur de l'enfance dans le cadre du développement national".

-----

## 2. Administration publique et collectivités locales

Les possibilités de développement sont, dans une grande mesure, fonction de la qualité du personnel administratif disponible. La formation, en nombre suffisant, des administrateurs dont le secteur public à lui seul a besoin, exige un effort considérable de la part tant des pays sous-développés que de ceux qui sont soucieux de les aider.

Dans le domaine de l'administration publique elle-même, l'effort de développement doit être entrepris simultanément sur des fronts très divers. Si l'on tente de réorganiser un secteur de l'administration, en négligeant les autres, il sera impossible de progresser méthodiquement. L'effort national et l'aide technique extérieure doivent être pleinement et minutieusement intégrés et coordonnés. Ainsi, la réforme et le développement administratifs doivent être centralisés.

Dans de nombreux pays, on a tenu compte de cette exigence en créant un institut d'administration publique, qui fixe les normes à atteindre et les méthodes à suivre, forme des fonctionnaires et étudie les obstacles concrets au progrès. Mais ces instituts ne peuvent pas imposer leur manière de voir. Lorsqu'il y a lieu de le faire, c'est un organe de l'administration centrale, c'est-à-dire un service ministériel ou une commission de la fonction publique, qui doit agir.

Les pays qui ont accédé à l'indépendance entre 1940 et 1950 étaient généralement préparés de longue date à cette accession, mais ils ont cependant connu une période de transition laborieuse. Beaucoup plus nombreux sont les pays qui ont acquis leur indépendance à une date plus récente ou qui l'acquerront vraisemblablement au cours de la Décennie du développement, sans y avoir été aussi longuement préparés. Une profonde réorganisation administrative doit s'opérer en un temps très court et cela dans des pays où les administrateurs expérimentés sont peu nombreux. Le seul remède à long terme est la mise au point de vastes programmes de formation.

Les besoins administratifs de nombreux gouvernements et les besoins particuliers des pays nouvellement indépendants sont probablement plus pressants et plus difficiles à satisfaire qu'on ne l'a en général pensé jusqu'à présent. Il n'est donc pas certain que les méthodes qui ont été appliquées par le passé demeureront valables pendant toute la Décennie. Il faudra explorer de nouvelles possibilités si l'on veut essayer de faire face aux exigences cumulatives de la situation.

Autrefois, et malgré quelques exceptions notables, l'oeuvre des Nations Unies en matière d'administration publique consistait essentiellement en une aide directe qui était accordée à tel ou tel pays et qui relevait des services du Siège. Cependant, les pays d'une région donnée peuvent avoir plus à apprendre l'un de l'autre que des pays d'autres régions. Cela a déjà été reconnu en Asie du Sud-Est, comme le montre la création de l'Organisation régionale d'administration publique pour les pays d'Orient. On a également reconnu que les problèmes d'administration publique ont une portée régionale en affectant, en 1962, des consultants régionaux en matière d'administration publique aux sièges des commissions économiques pour l'Afrique, pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique latine.

La bonne exécution des plans de développement repose souvent sur l'action et l'initiative locales. Celles-ci exigent une décentralisation de certains pouvoirs et services administratifs. Une décentralisation des pouvoirs de décision libère les dirigeants nationaux d'une multitude de questions mineures et d'un souci trop poussé des problèmes locaux. Elle doit être conçue de manière à permettre et à stimuler les initiatives de la population et sa participation à des programmes qui l'intéressent directement, de même que le recours à une main-d'oeuvre, à des ressources matérielles et à des fonds locaux. Ainsi, l'OMS souligne que, pour être effective, la décentralisation doit aller de pair avec le renforcement des services locaux de santé. De même, la FAO souligne que le développement de l'agriculture exige que les services administratifs centraux et provinciaux puissent être utilisés sur le plan local.

Récemment, l'Organisation des Nations Unies a soumis à l'examen d'un groupe de travail international les résultats de nombreuses recherches et enquêtes faites en matière de décentralisation et d'administration locale, ainsi que dans les domaines très voisins du développement communautaire et de l'urbanisation. La question devrait maintenant être étudiée sous un angle plus général et de façon plus approfondie.

Un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique expérimentent actuellement de nouvelles méthodes de décentralisation. De façon générale, ces méthodes impliquent une transformation des services locaux de l'administration centrale ou de l'administration des Etats en organes d'exécution des collectivités locales.

En Inde et au Pakistan, le renforcement des collectivités locales a été entrepris comme suite à la mise en oeuvre de programmes nationaux de développement communautaire. Ailleurs, on cherche plutôt à donner aux collectivités locales les moyens de gérer des services techniques, en leur accordant des subventions et en formant du personnel, et à transférer progressivement à ces collectivités les fonctions des administrations centrales qui relèvent davantage de l'échelon local. Dans un pays au moins, on envisage de créer, par voie législative, des organismes spécialement chargés de diriger les activités locales intéressant l'enseignement et certains autres domaines.

Les Nations Unies peuvent aider les gouvernements des pays en voie de développement à élaborer et à améliorer leurs plans de décentralisation. Des conseillers techniques peuvent aider à définir les relations qui doivent exister entre les services centraux et les collectivités locales, ainsi qu'à mettre en place et à former le personnel des organismes centraux qui seront chargés de fournir des services aux collectivités locales. L'envoi de personnel d'exécution et de direction (OPEX) peut aussi être utile lorsqu'il n'y a pas de personnel local immédiatement disponible pour pourvoir des postes tels que celui de directeur d'une fonction publique unifiée à l'échelon des collectivités locales. Des bourses de perfectionnement, des cycles d'études régionaux et des publications consacrées à l'analyse comparée de données d'expérience peuvent servir à la formation du personnel des services centraux qui est chargé d'assister les collectivités locales et à celle des cadres des collectivités locales importantes. L'Union internationale des villes et pouvoirs locaux est sur le point d'achever une étude comparée intitulée "Central Services to Local Authorities" (Services fournis aux collectivités locales par les organismes centraux). Cette étude, faite à la demande de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'une autre étude intitulée "Decentralization for National and Local Development" (Décentralisation en vue du développement national et local), que le Secrétariat est en train d'établir, indiqueront certainement dans quels domaines nouveaux l'action peut être intensifiée.

De nombreux experts des Nations Unies ont consigné l'expérience acquise par eux dans des rapports qui ont été publiés à l'issue de leur mission, mais la portée de ces rapports est nécessairement limitée à tel ou tel pays. Il devient de plus en plus nécessaire d'analyser ces données d'expérience dans des documents qui

abordent la question sous un angle plus critique et de façon plus générale. Récemment, l'Organisation des Nations Unies a publié un "Manuel d'administration publique"<sup>1/</sup> qui définit et expose les principaux problèmes en jeu et qui repose, en grande partie, sur dix années d'expérience en matière d'assistance technique relative à l'administration publique. L'UNESCO s'est assuré le concours de l'Institut international des sciences administratives et d'autres instituts de recherche pour la rédaction d'études de base. Ces études devront être complétées par une série de documents passant en revue les divers aspects de l'organisation et de la gestion administratives. Ces documents seront certainement un précieux auxiliaire des programmes de formation.

### 3. Réforme de la politique fiscale et de l'administration des impôts

Les pays qui s'engagent dans la voie d'un développement planifié ont souvent des régimes fiscaux dont la structure et l'application sont défectueuses en ce qui concerne tant la productivité et la nature des prélèvements que leur souplesse et leurs répercussions économiques et sociales. La réforme fiscale devrait tendre à l'établissement d'un régime dans lequel les recettes augmenteraient en fonction d'une productivité accrue, qui, de son côté, stimulerait l'économie.

Pour ce qui est de l'Organisation des Nations Unies, la première tâche qui lui incombe est de créer un service consultatif fiscal, équipé de manière à pouvoir, sur demande, procéder à une évaluation de l'ensemble du régime fiscal d'un pays donné et présenter des recommandations d'ensemble à long terme en vue d'une réforme de base de la structure et de l'application de ce régime. Pour cela, trois tâches préparatoires devraient être entreprises simultanément :

- i) Simplification, groupement et codification des divers textes législatifs fiscaux, de sorte que leur portée et leur contenu soient parfaitement intelligibles pour le planificateur, l'administrateur et le contribuable;
- ii) Intégration de tous les services fiscaux dans un service administratif unique, ce qui favoriserait l'échange de renseignements et l'utilisation en commun de certains services et réduirait les conflits de méthodes;

---

<sup>1/</sup> Publication des Nations Unies, No de vente : 1961.II.H.2.